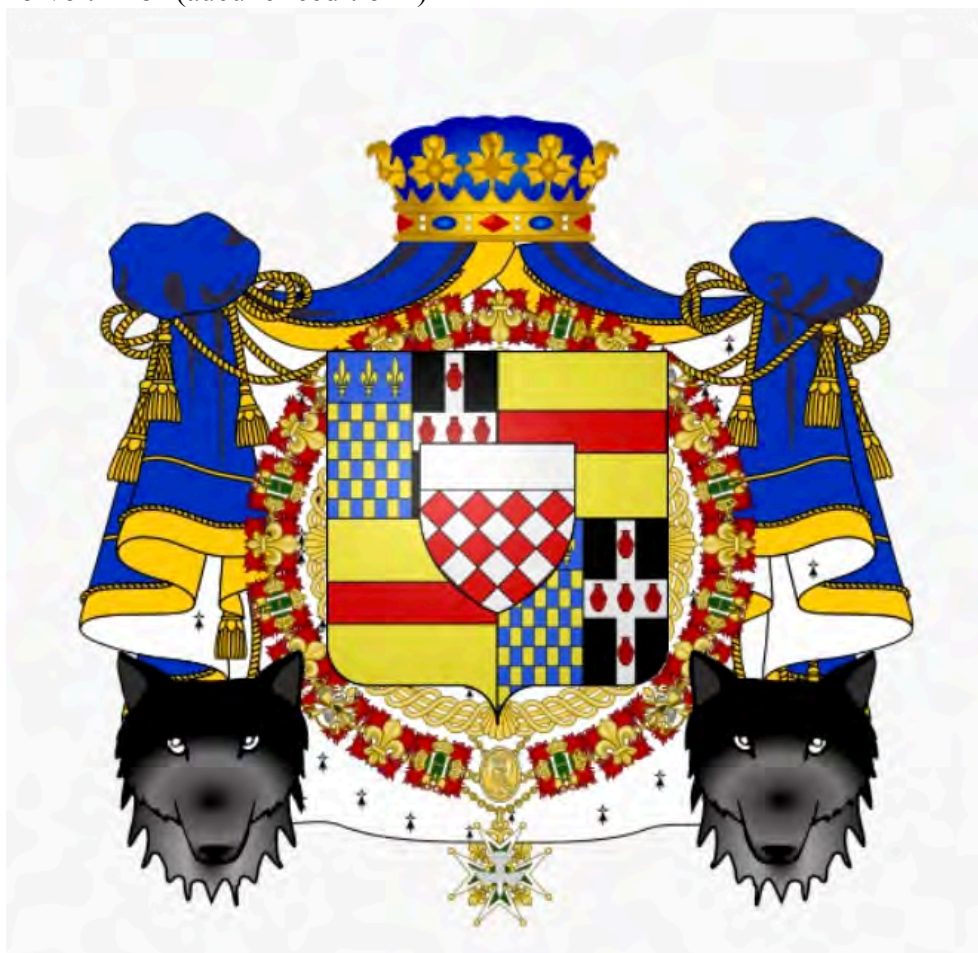


Arthur de Boislisle, 1879, I. Généalogie de la maison de Rouvroy ; II. Notes sur Claude de Rouvroy, premier Duc

Mémoires de Saint-Simon, T. 1, Appendice, pp. 384-491, In: *Mémoires de Saint-Simon*, éd. de M. Arthur de Boislisle puis Léon Lecestre et J. de Boislisle, Paris, librairie Hachette, impr. Lahure puis Durand, 1879-1930, 45 vol. in-8° (aucune réédition ¹)



Écartelé, aux 1 et 4, parti, a, échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis d'or (de Vermandois), b, de sable, à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules (de Rouvroy) ; aux 2 et 3 d'or à la fasce de gueules (Havesquerke-Rasse) ; sur le tout losangé d'argent et de gueules, à un chef d'argent (la Vacquerie).

On n'est ami de la vérité qu'autant qu'elle favorise (Saint-Simon)

I. GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE ROUVROY SAINT-SIMON.

Saint-Simon n'a fait que des allusions très-discrètes aux origines de sa famille, et c'est par hasard qu'on rencontre tout à coup dans les *Mémoires* cette phrase : « Mon père acquit, de l'aîné de la maison, la terre de Saint-

¹ La série @ [https://archive.org/search?query="Boislisle",+Mémoires+de+saint-simon](https://archive.org/search?query=)

Simon, qui n'en étoit jamais sortie depuis l'héritière de Vermandois qui nous l'avoit apportée en mariage ; » ou cette autre phrase : « Saint-Maigrin portoit à mon père le bâton de maréchal de France, à son choix, ou le rang de prince étranger, sous le prétexte de la maison de Vermandois, du sang de Charlemagne, dont nous sortons au moins par une femme, sans contestation quelconque ¹. »

Quoi ? s'est écrié un critique ; est-ce là le fait de celui qui a déchiré tant de blasons pièce par pièce, et entre les mains de qui fondent, pour ainsi dire, les noblesses les mieux établies ? « On doute de lui comme des autres, puisque, après Charlemagne, le premier de ses aïeux, il se garde d'en plus nommer aucun ². »

Le devoir du commentateur des *Mémoires* est donc, sinon de discuter à fond la filiation résumée en des termes tout à la fois si affirmatifs et si vagues, ce qui nous entraînerait sur un terrain peu familier à la plupart de nos lecteurs et fort aride, du moins de traiter sommairement ces trois points :

- quelles sont les origines connues et prouvées de la famille de notre auteur ;
- d'où vient et comment s'est formée la légende par laquelle il prétendait se rattacher à Charlemagne ;
- quelle valeur ont les preuves produites par lui ou par ses prédécesseurs.

La filiation des Rouvroy Saint-Simon est authentiquement établie depuis le commencement du quatorzième siècle ; en joignant les renseignements que fournissent les dossiers du Cabinet des titres à la généalogie dressée par le P. Anselme ou par les savants continuateurs de son *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne* ³, nous avons pu sans peine dresser les tableaux qui terminent cet appendice. On y verra que les premiers Rouvroy connus étaient de « sages et vaillants chevaliers » du pays de Vermandois, qu'ils prirent part à toutes les grandes batailles de la guerre de Cent ans, et que les chroniques contemporaines les citent souvent avec éloges. La terre de Saint-Simon, située, comme celle de Rouvroy, en Vermandois, leur vint en 1337, par suite d'une alliance avec l'héritière de cette seigneurie, très-peu considérable d'ailleurs, et, dès lors, ils en accolèrent le nom, ou parfois même le substituèrent à leur nom originaire et patronymique de Rouvroy. Puis, ils formèrent un certain nombre de branches, qui se dispersèrent dans la Picardie, le Beauvaisis et le Valois. Les uns et les autres continuèrent de servir le Roi, soit dans ses armées, soit à la cour même, comme chambellans, écuyers, gentilshommes ordinaires, ou bien comme gouverneurs de places fortes, capitaines de compagnies d'ordonnances, chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, etc. Mais, par eux-mêmes, par leurs seigneuries ou par leurs alliances, ils comptaient à peine dans la noblesse de second ordre, et personne n'avait songé à rechercher par delà le moyen âge les origines de leur maison, encore moins à leur trouver une attache avec les descendants de Charlemagne qui avaient porté le titre de comtes de Vermandois et possédé un immense apanage ⁴, lorsque, vers 1560, l'un des

¹ *Mémoires*, ci-dessus, p. 152 et 202.

² *Nouvelle biographie générale*, article Saint-Simon, par M. J.-J. Weiss, tome XLIII, col. 105.

³ Voyez ci-après, p. 399-400.

⁴ « Est à noter que le Vermandois étoit lors de grande et ample étendue, contenant la plupart de Picardie en soi, jusqu'en Artois et au Cambrésis, et enclouant le pays et comté de

rénovateurs de la science historique, Jean du Tillet, greffier civil du Parlement, tira de certain cartulaire de Philippe-Auguste, conservé au Trésor des chartes¹, une notice, une espèce de généalogie informe des derniers représentants de ce rameau de la dynastie carolingienne, qui semblait avoir été placée au revers de la première feuille du cartulaire pour justifier l'annexion de l'apanage des Vermandois au domaine de Philippe-Auguste. Du Tillet traduisit en ces termes le texte latin² : « Monsieur Hugues de France, à la requête des barons de Vermandois, épousa Adèle (ou Alix), fille du dernier³ Herbert comte de Vermandois et de la fille du comte de Vaden, et hérita à son beau-père, combien qu'il eût Eudes, son fils, qui fut déshérité du comté par le conseil desdits barons, pour ce qu'il étoit de petit entendement et sans gouvernement ; toutefois, il fut marié avec la fille d'un chevalier de Vermandois qui n'est nommé, et en eut un fils appelé Farie⁴, père de Jean de Saint-Simon, dont est descendue la maison de Saint-Simon. » C'est sur ce document que tous les historiens ou les chronologistes venus après Jean du Tillet, depuis François de Belleforest⁵ jusqu'aux frères Sainte-Marthe et jusqu'aux auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, ont fondé la généalogie des comtes de Vermandois ; c'est la dernière phrase (on doit faire observer qu'elle n'existe pas dans le texte original⁶) qui a été le point de départ de la légende résumée par notre auteur, comme on l'a vu, en une ou deux courtes lignes. Voici comment se dressait le plus communément cette filiation :

Valois : qui fut une belle conquête pour la couronne et un assuré rempart pour la Gaule. » Belleforest, *Grandes annales* (1579), fol. 422.

¹ Aujourd'hui aux Archives nationales, registre coté JJ 23

² *Recueil des Rois de France*, édition de 1580, p. 72. — Le texte latin a été publié en entier dans le tome XIII du *Recueil des historiens de la France* (1778), p. 415-417 ; mais le P. Labbe, jésuite, en avait donné une partie dès 1651, dans les *Mélanges curieux* qui se trouvent à la suite de ses *Eloges historiques des rois de France*, p. 684.

³ Herbert IV, dont on place la mort en 1080.

⁴ Frarius et Frarin, dans le texte original.

⁵ Belleforest, dans ses *Grandes annales* (1579), fol. 421-422, a commenté le texte du document et expliqué à sa manière cette intercalation dans le cartulaire de Philippe-Auguste. Avant Jean du Tillet, il n'y avait que des annalistes ou des généalogistes fort peu autorisés, Paradin, Bouchet, Jean le Féron, qui eussent parlé des Vermandois.

⁶ Il n'y a que ceci dans le latin : « Odo Frarius, qui fuit pater Johannis de Sancto Simone, qui adhuc vivit ; » et plus loin : « Ab eodem Odone exivit alius Odo Frarin et de Odone filio exivit Johannes de Sancto Symone. »

I. Charlemagne, empereur. II. Pépin, roi d'Italie, † 810. III. Bernard, roi d'Italie, † 818.
 IV. Pépin II, seigneur de Péronne et Saint-Quentin.
 V. Herbert Ier, seigneur de Péronne et Saint-Quentin, † 902.
 Pépin, comte de Vermandois et de Senlis. Dont: Béatrix de Vermandois ; ép. Robert, roi de France
 VI. Herbert II, comte de Vermandois † 943.
 VII. Albert Ier, comte de Vermandois, † 988.
 VIII. Herbert III, comte de Vermandois, † 1015.
 IX. Albert II, comte de Vermandois, † sans postérité
 Othon, comte de Vermandois, † 25 mai 1045
 Du 2 :
 X. Herbert IV, comte de Vermandois ; ép. Adèle ou Hildebrante de Valois, comtesse de Crépy, sœur du bienheureux Simon, comte de Crépy.
 XI. **Eudes de Vermandois, dit l'Insensé** ; ép. Avide, fille du seigneur de Saint-Simon.
 XI'. Adèle, comtesse de Vermandois et de Crépy, ép. : 1° en 1077, Hugues de France, dit le Grand, comte de Vermandois († 1102) ; 2° Renaud, comte de Clermont. De Hugues, elle eut : Raoul le Vaillant, comte de Vermandois, sénéchal et régent de France, † 1152. Dont : Éléonore, comtesse de Vermandois, de Valois et de Crépy, mariée quatre fois.
Descendance de Eudes l'Insensé :
 XII. Eudes II Farin, seigneur de Saint-Simon ; ép. : 1° Otgine de Saint-Paul ; 2° Emmeline de Roye.
 XIII. Jean Ier de Saint-Simon céda ses droits sur le Vermandois au roi Philippe-Auguste et le suivit en Terre-Sainte ; épousa Mahaud de Thourotte.
 XIV. Jean II de Saint-Simon combattit à Bouvines (1214) ; ép. Marguerite de Beauvoir, ou Clémence de Fayel.
 XV. Simon, alias Ferry, de Saint-Simon (1260) ; ép. Béatrix, dame de Coudun, ou Auberte de Hangest.
 XVI. Mathieu de St-Simon ; ép. Gérardine de Roye.
 XVII. Jacques Ier, seigneur de Saint-Simon, Beauvoir, Coudun, etc. ; ép. en 1325, Agnès de Campremy, dame d'Estouilly.

Ensevelir son nom sous un meilleur

Selon toute vraisemblance, les Saint-Simon qui existaient au temps de Jean du Tillet ne furent pour rien dans sa découverte et n'en tirèrent aucun profit ; ils ne songeaient alors à relever ni le nom de Vermandois, ni les armes que du Tillet [†1570] ou ses éditeurs [1607] attribuèrent aux descendants de Charlemagne, d'Herbert IV et de Hugues le Grand : *échiqueté d'or et d'azur, au chef du second chargé de cinq fleurs de lis du premier*¹. Mais à peine Claude de Saint-Simon eut-il remplacé Baradat dans les bonnes grâces du roi Louis XIII, que les généalogistes s'empressèrent d'offrir leurs services au puissant du jour. Pierre d'Hozier débutait alors et avait pour protecteur le comte de Créquy-Bernieulles, proche parent des Saint-Simon Sandricourt ; il dressa, dès 1626, une filiation des ancêtres de l'ancien page, peut-être pour l'instruction du Roi, qui, avant de combler de bienfaits un nouveau favori, se faisait « sourdement extrêmement informer de son personnel et de sa naissance »². Nous n'avons pas cette généalogie, qui, selon toutes probabilités, ne fut jamais imprimée³, et nous ne pouvons savoir si elle rattachait les descendants de Mathieu de Rouvroy à la royale lignée de Vermandois ; mais c'est chose peu vraisemblable, car on ne trouve

¹ Les descriptions d'armoiries, qui n'existaient pas dans les premières éditions du *Recueil des Rois de France*, ne se trouvent que dans celle de 1607 ; voyez p. 322.

² *Mémoires*, ci-dessus, p. 146. Le travail de d'Hozier devait peut-être aussi servir à faire recevoir dans l'ordre de Malte le frère cadet du premier écuyer ; voyez ci-après, p. 427.

³ Lorsque le duc Claude-Anne de Saint-Simon fit faire à Madrid, en 1808 une généalogie dont nous parlerons plus loin (p. 405), il avait cette pièce entre les mains, avec les autres papiers de la famille, et il offrait de la communiquer aux personnes désireuses de vérifier l'authenticité de la filiation.

aucune allusion à cette filiation, à cette attache « par une femme, » dans deux « tables généalogiques » que le célèbre juge d'armes dédia à *Monsieur le Premier*, en 1630 et 1631, et qui avaient pour but de prouver la parenté des Rouvroy avec les Budos, les Montmorency, les Bourbon-Condé¹, et même avec la maison de France².

A défaut de d'Hozier, le chanoine picard Adrien de la Morlière, dans son *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons vivantes et éteintes en l'étendue du diocèse d'Amiens*, qui parut vers le même temps, en 1630, se chargea d'établir une généalogie complète des Rouvroy Saint-Simon. Il y joignit toute la lignée des Vermandois avant et après Eudes l'Insensé, plusieurs générations de Rouvroy antérieures à Mathieu le Borgne et remontant jusqu'au temps de Philippe-Auguste, et la suite des diverses branches qu'avaient formées les descendants de Mathieu et de Marguerite de Saint-Simon. La Morlière, que Ménage a trop complaisamment qualifié de « généalogiste sûr³ », n'était pas moins inexact qu'incorrect, et il ne produisit point de nouveaux titres : Jean du Tillet et Belleforest lui avaient seuls fourni la filiation des Vermandois. Cependant ces autorités semblèrent suffisantes pour que la branche aînée de la famille prit officiellement le nom de Saint-Simon de Vermandois⁴, et même pour qu'on fit reconnaître par le Roi, dans les lettres d'érection du duché-pairie de Saint-Simon (janvier 1635⁵), que les « sieurs de Saint-Simon étoient issus en ligne directe des comtes de Vermandois⁶. » En outre, le texte de ces lettres patentes nous révèle qu'il ne suffisait déjà plus au nouveau duc et pair de se rattacher « par une femme au sang de Charlemagne, » et qu'il travaillait à intervertir l'ordre des noms qu'avaient portés ses ancêtres, à faire de *Rouvroy* ou *Rouvray* un surnom seigneurial, de Saint-Simon le nom patronymique, et à supprimer ainsi toute interruption de la ligne masculine entre lui et Eudes l'Insensé⁷.

Claude et son frère aîné mirent une foule de généalogistes en mouvement pour appuyer leurs prétentions. Les uns, tels que François du Chesne⁸, Jean du Bouchet¹, David Blondel² ou le magistrat bordelais

¹ *Mémoires*, ci-dessus, p. 139 et note 3.

² Isaac de Saint-Simon (de la branche aînée) descendait de Louis le Gros par Marie de Saarbrück, et la branche de Rasse (branche ducale) se trouvait aussi cousine des Bourbons par l'alliance du bisaïeul de Claude avec Antoinette de Mailly. Voyez ci-après nos tableaux généalogiques. Les dédicaces de d'Hozier trahissent bien clairement son désir de gagner les bonnes grâces du favori.

³ *Histoire de Sablé*, p. 130

⁴ Quittance signée le 30 juin 1635, par Isaac de Saint-Simon, au Cabinet des titres, dossier Rouvroy, pièces originales. Voyez les *Mémoires*, tome XIII, p. 389-391, sur le traité d'union signé en 1649 par cent soixante-sept « seigneurs de la plus haute noblesse de France. » La première signature : Saint-Simon Vermandois, que notre auteur croit être celle de son oncle, nous paraît venir plutôt du chef de la branche aînée, qui prit encore le nom de Vermandois dans ses productions de noblesse de 1667, tandis que nous ne voyons nulle part que le marquis Charles de Saint-Simon l'ait jamais porté. Nous reviendrons sur ce point, en temps et lieu.

⁵ Ci-après, appendice n° II, p. 438.

⁶ Il ne faut pas oublier que le texte de ces lettres était presque toujours préparé et fourni à la chancellerie par l'impétrant. Voyez, dans les *Mémoires*, tome VI, p. 320, comment le maréchal de Boufflers adjoignit Saint-Simon et MM. de Lamoignon au secrétaire d'État la Vrillière pour dresser ses lettres de duc et pair ; et tome VII, p. 263, comment Villars employa au même usage son beau-frère le président de Maisons.

⁷ Jean de Saint-Simon, seigneur de Rouvray ; Alphonse de Saint-Simon, aussi seigneur de Rouvray, et enfin Mathieu de Saint-Simon de Rouvray, sont cités dans ces lettres.

⁸ Voyez les tableaux dressés d'après du Bouchet et du Chesne, dans le dossier Rouvroy, au Cabinet des titres.

Gabriel de Loberan de Montigny³, se bornèrent à reconnaître Marguerite de Saint-Simon comme héritière des comtes de Vermandois, et les seigneurs de Rouvroy comme « baronnets primitifs du Royaume, d'ancienne et illustre maison, et de la plus haute noblesse de nom et d'armes⁴. »

D'autres, au contraire, soutinrent, proclamèrent hautement que « la maison de Saint-Simon n'étoit pas tombée en Rouvroy, mais celle de Rouvroy en Saint-Simon, par le mariage contracté, environ l'an 1200, par Hériberte, héritière de Rouvroy, avec Mathieu de Saint-Simon, fils d'Oger, fils de Jean, seigneur de Saint-Simon, lequel Mathieu, selon la coutume du temps, prit nom et armes de Rouvroy, qui étoit la plus illustre race du Vermandois.... » Ainsi s'exprimait, vers 1655, un historien du Vermandois assez estimé, Claude Hemmeré, bibliothécaire de la Sorbonne, qui avait déjà publié l'*Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*, et qui, voulant faire une histoire complète des comtes de Vermandois et des Saint-Simon, composa d'abord pour le duc Claude une biographie curieuse de son aïeul le grand bailli de Senlis, ce Gilles de Saint-Simon Rasse que ses descendants comparaient volontiers aux du Guesclin, aux Richemont, aux Bayart, aux Toiras, aux Guébriant⁵.

La thèse de Claude Hemmeré fut, vers le même temps, et sur l'ordre de Claude de Saint-Simon, développée fort longuement par un feudiste érudit qui était bailli général du duché de Saint-Simon, et qui s'appelait Henri de Maubreuil⁶. Son travail a été conservé, comme celui de Loberan de Montigny, dans les papiers de François du Chesne⁷; les dimensions et le caractère de cette dissertation ne nous permettent pas de la reproduire textuellement, si curieux que puisse être l'exposé officiel de la légende remaniée et transformée par un subtil héraldiste; mais nous en donnerons les principales conclusions, qui devinrent autant d'articles de foi pour les diverses branches de la maison de Rouvroy Saint Simon, et auxquelles le duc Claude s'empressa de faire droit aussi complètement qu'il fut en son pouvoir.

« Le premier et plus véritable nom de [votre famille], disait Maubreuil, doit être celui de Vermandois,... qui a été depuis changé en celui de Saint-Simon, et ensuite en celui de Saint-Simon Rouvroy.... Vos aïeux vous ont délaissé cette assurance de père en fils, que votre maison, qui est de la véritable famille de Saint-Simon, est issue de nos comtes de Vermandois. Vos anciens titres en font mention, la généalogie qui en a été faite du temps de Philippe-Auguste et le

¹ *La véritable origine de la seconde et de la troisième lignée de la maison royale de France*, par J. du Bouchet (1646), p. 18-20.

² Auteur de la *Genealogiæ francicæ plenior assertio* (1654)

³ Cet auteur, qui fit paraître en 1667 un volume in-folio sur les *Grandeurs de la maison de France*, devait appartenir à une famille de ministres réformés habitant Senlis, et dont parle la *France protestante*.

⁴ Voyez le travail fourni au duc de Saint-Simon, en juin 1651, par Loberan de Montigny, dans les papiers de du Chesne conservés à la Bibliothèque nationale, vol. 17, p. 547 et 555-578.

⁵ Cette notice se trouve dans le ms. Clairambault 1140, fol. 55-72.

⁶ Cette famille était du Vermandois: il y avait à la collégiale de Saint-Quentin un chanoine du nom de Jean de Maubreuil, qui mourut vers la fin de l'année 1682. Sous Louis XV, nous retrouvons, en 1718 et en 1726, un Maubreuil intendant et secrétaire du duc de Saint-Simon.

⁷ Bibliothèque nationale, mss. du Chesne, vol. 17, fol. 523-553. Le mémoire est daté du 25 août 1655.

transport qui lui a été fait ensuite par Jean de Saint-Simon, qui sont dans le Trésor des chartes du Roi, en font preuve. Mre Jean du Tillet, qui avoit une connoissance très-particulière des titres de la couronne et de la descente des grandes maisons, par la communication qu'il avoit eue des registres et anciens arrêts du Parlement, l'a témoigné dans un temps auquel il n'y avoit pas de favoris de votre famille. M. Hemmeré, très-savant docteur de Sorbonne, qui avoit fait une étude toute particulière de notre Vermandois, qu'il a donnée au public ; MM. de Sainte-Marthe ¹, le R. P. Labbe, jésuite ², les sieurs du Bouchet, Blondel, et généralement tous les bons et curieux historiographes le confirment... De manière que vous pourriez, sans aucune difficulté, reprendre le nom et les armes de Vermandois, si vous le trouviez bon, nonobstant ce que les envieux de la gloire de votre illustre extraction en pourroient dire ; car, après tous ces raisonnements et les autorités et preuves que vous avez pour vous, ce seroit à eux à prouver le contraire....

« Quant aux armes, elles ont été premièrement de Vermandois, c'est-à-dire *échiquetées d'or et d'azur de plusieurs pièces, au chef de France, qui est d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or* ; mais Mathieu de Saint Simon, dit de Rouvroy, fils d'Ogier de Saint-Simon et d'Hériberte de Rouvroy, désirant témoigner son zèle au recouvrement de la Terre Sainte dans les croisades, fit peindre sur sa bannière, graver sur son écu et broder sur sa cotte d'armes les armes de ceux de Rouvroy, ses alliés, qui étoient, comme elles sont encore aujourd'hui, *de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules*. Ce qui n'a pas empêché que ses descendants n'aient retenu quelque chose des armes de Vermandois, savoir : les aînés, le plus souvent par leurs doubles bannières, et les puînés en quartiers ; et même aucuns d'eux les ont aussi retenues dans une double bannière, étant à remarquer que toute votre famille a eu pour support de ses armes deux sauvages, homme et femme ; que l'homme, posé à main droite, a toujours porté la bannière de Vermandois, et la femme, posée à gauche, la bannière de Haverskerque-Rasse, qui est *d'or à la fasce de gueules*, à cause de Mme de Haverskerque-Rasse, femme de Mre Mathieu, sire de Saint-Simon, mère du grand Gilles de Saint-Simon, qui a commencé la branche des seigneurs de Rasse, et laquelle étoit trisaïeule de défunt M. de Rasse, votre père : au lieu que la branche des aînés, qu'a commencée Mre Gaucher, sire de Saint-Simon, frère aîné de Gilles, a toujours porté la croix de Saint-Simon Rouvroy en sa seconde bannière.

« Ces vérités étant ainsi établies, vous pouvez, Monseigneur, à mon avis, transférer le quartier de Vermandois que vous portez à la droite de vos armes, comme étant le lieu que vous estimez le plus éminent, au tout, c'est-à-dire les placer sur le tout, ou en faire le tout de vos armes ; elles seront mieux à mon sens de cette sorte, qu'elles ne sont en la forme que vous les portez à présent, en composant, comme vous faites, votre premier quartier de Vermandois et de Saint-Simon Rouvroy.

« Vous pourriez même les porter tout pleines de Vermandois seulement, et ajouter à l'avenir à votre nom de Saint-Simon celui de Vermandois, en signant : Claude, duc de Saint-Simon de Vermandois, puisque personne ne peut douter que vous ne soyez issu des comtes de Vermandois.... »

¹ *Histoire généalogique de la maison de France* (1647), tome I, p. 371.

² *Tableaux généalogiques de la maison de France* (1649), p. 50-52 et 170.

Enfin, Maubreuil terminait en ces termes :

« Je n'estime pas, Monseigneur, qu'après toutes ces raisons que j'ai extraites du dessein que j'ai de faire paroître le plus tôt qu'il me sera possible (si vous me témoignez le souhaiter) l'histoire de la même maison de Saint-Simon, où, Dieu aidant, j'en rapporterai les preuves plus au long, personne vous puisse contester le nom et les armes de Vermandois, soit séparément, ou par adjonction au nom et aux armes de Saint-Simon, afin d'empêcher ceux qui en parleront à l'avenir de les nommer de Saint-Simon Rouvroy, en les obligeant de les qualifier Saint-Simon Vermandois.

« Si pourtant, Monseigneur, je ne satisfais pas à ce que Votre Grandeur peut désirer de moi dans ce rencontre, et si vous me faites la grâce de me faire savoir en quoi, je m'efforcerai de vous donner au surplus toutes les satisfactions possibles, pour vous faire paroître que la plus grande de mes passions est de vous témoigner que je suis, avec tous les respects imaginables,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Henri de Maubreuil,

« Bailli général de votre duché et pairie de Saint-Simon.

Nous ne savons si Maubreuil fit imprimer la généalogie de la maison de Saint-Simon établie sur les données de son mémoire¹ ; mais, dès l'année 1664, un nouvel historien, Jean le Carpentier², vint produire au grand jour, dans son *Histoire généalogique de la noblesse des Pays-Bas*³, un certain nombre de « rares chartes, » dont il ressortait, entre autres faits nouveaux, que le frère déshérité d'Adèle de Vermandois n'avait pas été un « homme de petit entendement, » mais un mauvais fils, rebelle contre son père (Herbert IV), et que, par conséquent, son exhérédation était injuste, sans valeur, aussi bien que la spoliation de ses descendants, réduits au pauvre village de Saint-Simon, alors que, « selon le droit de sang et de succession, ils devoient posséder des provinces entières⁴. »

Tel était l'état des choses, lorsque Louis de Saint-Simon vint au monde. Quoique la Bruyère, dans un passage des *Caractères* qui s'applique singulièrement bien aux Saint-Simon Vermandois⁵, ait représenté le public

¹ Un des meilleurs tableaux généalogiques du dossier Rouvroy, fol. 13-21, est fait « selon le sieur Maubreuil, bailli de Saint-Simon, 1663 » ; et ailleurs, fol. 9, on trouve encore des « Notes extraites de la généalogie imprimée, 1663 ».

² Nous remarquons, sans rien conclure d'ailleurs de ce rapprochement, que le receveur du duché de Saint-Simon, en 1642, s'appelait Artus Timmerman Carpentier (deux fois le même nom ; le bas allemand Timmerman signifie Charpentier).

³ Ou *Histoire de Cambrai et du Cambrésis... enrichie des généalogies...*, p. 977-988 ; publiée en 1661, et rééditée en 1668.

⁴ Belleforest (*Grandes annales*, fol. 421 v^o) avait déjà contesté la validité de l'exhérédation. « Je laisse, disait-il, à dévider cette fusée aux légistes et jurisconsultes, s'il étoit loisible à ces barons de disposer d'un héritage qui ne dépendoit d'eux, et faire la part au chef de la justice de leur terre, et si l'être de grossier entendement, ou un peu fainéant, est suffisante occasion de priver un prince de son héritage. »

⁵ « Un homme de la cour qui n'a pas un assez beau nom, doit l'ensevelir sous un meilleur ; mais, s'il l'a tel qu'il ose le porter, il doit alors insinuer qu'il est de tous les noms le plus illustre, comme sa maison, de toutes les maisons, la plus ancienne.... Quelques-uns riront... mais il les laissera rire ; d'autres en feront des contes, et il leur permettra de conter : il dira toujours qu'il marche après la maison régnante, et, à force de le dire, il sera cru. » Voilà bien le cas de Claude de Saint-Simon et de son nom royal de Vermandois. Nous ne voulons

de la cour comme fort crédule, nous ne croyons pas que personne prit au sérieux la filiation des descendants d'Eudes l'Insensé ; mais on comprend quelle influence ces légendes purent avoir sur l'esprit d'un jeune homme, entraîné par son génie naturel, autant que par le fait de l'éducation et des goûts du temps, vers les études d'histoire généalogique ; on sent que, l'orgueil aidant, il en arrivera à ne voir « dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que les ducs et pairs, et parmi les ducs et pairs que lui ¹ », et l'on est presque tenté de se demander si, en son for intérieur, il ne pourrait pas aller quelque jour jusqu'à concevoir des « prétentions chimériques à la couronne de France », comme, sous Henri III, l'archidiacre François des Rosières ² en inspira aux Guises ³. A qui douterait de l'étrange pouvoir que peuvent exercer ces croyances sur les esprits les mieux doués, on rappellera qu'après avoir exalté jusqu'au paroxysme les passions aristocratiques du duc et pair, elles devaient, un demi-siècle plus tard, entraîner dans une voie toute différente le fondateur du Saint-Simonisme ⁴.

Généalogie fautive

Nous devons maintenant montrer par où péchait la généalogie si laborieusement établie en l'honneur du favori de Louis XIII, et ce qu'il faut admettre ou rejeter des prétendues preuves fournies à l'appui.

Quant à l'origine des Vermandois et à leur attache avec Charlemagne, plusieurs points sont très-douteux. Selon les historiens du temps, Bernard, roi d'Italie, n'était qu'un enfant illégitime de Pépin, second fils du grand empereur. En outre, on ne connaît pas le nom de la femme de qui il eut le fils qui ne conserva que les seigneuries de Péronne et de Saint-Quentin,

pas dire que la Bruyère l'ait eu en vue plutôt que tout autre prétendant de même nature ; mais le rapprochement est très-admissible. Ne pouvant « tenir aux princes lorrains, aux Rohans, aux Châtillons, aux Montmorencis, » non plus que parler « de ducs, de cardinaux et de ministres, » les Rouvroy cherchaient à « ensevelir leur nom sous un meilleur. » (*Caractères*, tome I, p. 305.)

¹ Le mot est de Marmontel, *Histoire de la Régence*, dans les *Œuvres complètes*, éd. de 1819, tome XVIII, p. 58. Montalembert a dit : « Il n'est bien à son aise pour louer la naissance que des familles éteintes ; celles-là ne font pas de jaloux. » ("La nouvelle édition de Saint-Simon", dans *le Correspondant*, 25 janvier 1857, p. 19-20.)

² Auteur du livre des *Stemmata Lotharingiae ac Barri ducum*, solennellement condamné et lacéré en 1583.

³ C'est ce que dit une réponse au mémoire de Saint-Simon sur les prérogatives des ducs, publié à la suite des *Mémoires*, tome XIX, p. 368 : « L'auteur de ce mémoire ne doit sa grandeur qu'au tonnerre.... Peut-être cependant que, prévenu et flatté par le petit cartouche qui est au bas de l'arbre généalogique de la maison de France donné par Thuret, il se croit descendu des anciens comtes de Vermandois. En ce cas, il pourroit disputer avec une maison souveraine de l'Europe les prétentions chimériques à la couronne de France. » (Ms. Clairambault 1140, fol. 39.) On verra plus loin (p. 396) ce que signifie cette allusion aux armes que le prieur de Homblières, Antoine Thuret, avait données à la race des comtes de Vermandois, dans sa *Table chronologique et généalogique des rois de France* (1687 et 1706).

⁴ Le comte de Saint-Simon Sandricourt (voyez ci-après, p. 422), à qui certes l'on ne peut contester une ardeur pour l'action, un amour de l'humanité, une activité de pensée peu ordinaires, et qui eût pu, dans d'autres circonstances, employer utilement pour son pays les facultés dont la nature l'avait si merveilleusement doué, le comte de Saint-Simon, disons-nous, racontait lui-même ce rêve, cette hallucination : « A l'époque la plus cruelle de la Révolution et pendant une nuit de ma détention au Luxembourg, Charlemagne m'est apparu et m'a dit : "Depuis que le monde existe, aucune famille n'a joui de l'honneur de produire un héros et un philosophe de première ligne. Cet honneur étoit réservé à ma maison. Mon fils, tes succés, comme philosophe, égalèrent ceux que j'ai obtenus comme militaire et comme politique." » (Voyez son article dans la *Nouvelle biographie générale*.)

après la défaite de Bernard par Louis le Débonnaire, et qui passe pour avoir été l'auteur des comtes de Vermandois et de Senlis.

De l'exhérédation d'Eudes l'Insensé, il n'y a pas d'autre preuve que la notice du cartulaire de Philippe-Auguste ; on ne saurait admettre un instant les chartes produites à ce sujet par Jean le Carpentier : leur fausseté a été reconnue malgré la précaution qu'il avait prise de les faire contrôler par la cour de Hollande ; elles ont dû être fabriquées pour le service d'une autre prétendue branche de Vermandois, la « très-illustre maison de Sohier ¹. » En soi, l'exhérédation n'est pas absolument invraisemblable, car nous croyons qu'on cite un cas de spoliation pareille, à la même époque, pour Guillaume de Sully, fils d'un des comtes de Champagne de la maison de Blois ; mais ici la tradition repose uniquement sur une notice retrouvée par Jean du Tillet : or le contexte de cette notice, sa forme insolite, son intercalation dans un recueil d'actes de tout autre nature, et jusqu'à l'incertitude des connaissances historiques et généalogiques de la chancellerie de Philippe-Auguste, tout engage à n'accepter qu'avec réserve ce document, sans lequel rien ne subsiste plus de l'échafaudage élevé par les du Tillet, les Hemmeré, les Carpentier, les Maubreuil.

Rien ne justifie non plus les degrés qui séparent Jean de Saint Simon, contemporain de Philippe-Auguste, du dix-septième degré (Jacques Ier de Saint-Simon ²), le premier sur lequel nous ayons quelque document précis ³. Carlier a produit au dix-huitième siècle, comme nous le dirons plus loin, des extraits du cartulaire de Longpont où figurent ces générations intermédiaires ; mais le fait seul que ce cartulaire avait été indiqué par Jean le Carpentier, et que Carlier en place les extraits au milieu des chartes notoirement fabriquées par son prédécesseur, suffirait pour les faire rejeter, si d'ailleurs ils ne présentaient avec la notice du cartulaire de Philippe-Auguste des contradictions flagrantes, que Carpentier et Carlier eux-mêmes ont été forcés de reconnaître. En somme, rien de sûr, rien d'authentique avant les deux actes suivants, dont Clairambault nous a conservé copie ⁴.

Par le premier, daté du 29 mai 1334, Agnès de Campremy, dame de Saint-Simon, partage la terre de Coudun, près Compiègne, avec ses deux filles, qui sont : haute dame et noble Madame Marguerite de Saint Simon, femme de Mathieu de Rouvroy, et Madame Béatrix de Saint Simon, dame de Frémicourt. Le second acte, du 5 septembre 1337, est un partage de la succession de Monsieur Jacques de Saint-Simon, chevalier, entre Mathieu, dit *le Borgne de Rouvroy*, chevalier, seigneur du Plessier-sur-Saint-Just, et Marguerite de Saint-Simon, sa femme, fille aînée de Jacques Ier et héritière de Jacques II, écuyer, son frère, d'une part, et noble homme Monsieur Guillaume, seigneur de Précý, chevalier, et Béatrix de Saint-Simon, sa femme. Aux premiers sont dévolus le château et la terre entière de Saint-

¹ Jean le Carpentier avait publié, en 1661, un magnifique volume consacré à la généalogie de ces Sohier. Les documents qu'il produit en leur faveur ont une forme fabuleuse qui tient du grotesque.

² Voyez le tableau donné ci-dessus, p. 387.

³ On a lu plus haut, dans le mémoire de Maubreuil (p. 390), que ce Jean de Saint-Simon aurait fait transport de ses droits sur le Vermandois à Philippe-Auguste, et que l'acte s'en trouvait au Trésor des chartes. La seule pièce dont il soit resté trace (elle est perdue aujourd'hui) était une caution (*securitas*) fournie au Roi, en décembre 1215, pour Baudouin du Prat, par Jean de Saint-Simon, en compagnie de plusieurs chevaliers de Vermandois. Voyez le *Recueil des historiens de la France*, tome XVII, p. 106 et l'*Inventaire des layettes du Trésor des chartes*, par Teulet, tome I, p. 422 a.

⁴ Ms. Clairambault 1140, fol. 26 et 51-53.

Simon, à charge de payer les douaires dus aux veuves de Jacques Ier et de Jacques II, plus une moitié de la terre de Gaure en Cambrésis et de celle de Coudun¹.

C'est donc en 1337 que le nom et l'héritage des premiers seigneurs de Saint-Simon passèrent, faute d'hoirs mâles, à Mathieu de Rouvroy, dit *le Borgne* ; les deux pièces que nous venons d'indiquer ne laissent point de place aux suppositions spécieuses de Maubreuil et des autres généalogistes qui s'étaient chargés de rattacher directement ce Rouvroy à Eudes l'Insensé². Quant à la question d'armoiries, elle peut se résoudre d'une façon péremptoire, grâce aux monuments sigillographiques qui sont parvenus jusqu'à nous. Les derniers seigneurs de Saint-Simon, issus ou non d'Eudes l'Insensé, portaient : *d'argent au chef denché ou emmanché de sable*³. Leurs contemporains Mathieu de Rouvroy, dit le Borgne, et son frère cadet Alphonse de Rouvroy, gouverneur et réformateur de la Navarre pour le roi Charles IV, portaient : *de sable à la croix d'argent et chargée de cinq coquilles de gueules*⁴. Rien de commun entre ces deux blasons, et, quand le bailli Maubreuil suppose que des raisons politiques ou de famille amenèrent un Saint-Simon à prendre les armes de Rouvroy après que déjà les descendants d'Eudes l'Insensé avaient dû remplacer par un écusson *d'argent au chef de sable* les armoiries originelles des Vermandois, il n'y a qu'une objection à faire : c'est que les armoiries n'étaient point connues au temps d'Herbert IV et d'Eudes l'Insensé ; par conséquent, les Vermandois carolingiens n'avaient pu porter ni un *écheté* ni des *fleurs de lis*, et tout au moins ces dernières eussent-elles dû être réservées à la dynastie capétienne⁵. C'est dans le recueil de Jean du Tillet [1607] qu'on trouve, croyons-nous, pour la première fois ces prétendues armoiries des comtes Herbert : « Monsieur Hugues de France, frère du roi Philippe Ier, épousant l'héritière du comte Herbert de Vermandois, accorda prendre les armes de sa femme, laquelle portoit : *d'or écheté d'azur* ; et pour montrer qu'il étoit issu de la maison de France, ajouta cinq fleurs de lis au-dessus de son écu⁶ ». Sainte-Marthe, le P. Labbe, Jean le Carpentier, le prieur Antoine Thuret, suivirent docilement du Tillet⁷. Or, à l'époque où celui-ci restituait aux Saint-Simon, avec une illustre origine, le droit d'en porter les emblèmes dans leurs armoiries, la branche des seigneurs de Rasse (branche formée par le bailli Gilles, et qui devint ducal en 1635) avait effectivement dans ses

¹ Le second acte fut représenté en original en 1726, et Clairambault constata qu'il portait encore le sceau de Mathieu de Rouvroy, chargé d'une croix à cinq coquilles.

² Maubreuil dit que *le Borgne de Rouvroy*, en 1371, rendant aveu de la terre de Saint-Simon, devenue fief seigneurial, l'appelle « ma terre et seigneurie... possédée par mes aïeux et ancêtres. » Ces formules sont constantes dans les aveux, alors même que le mari n'est propriétaire que par sa femme.

³ Ms. Clairambault 1140, n° 13 et 14.

⁴ Ms. Clairambault 1140, n° 19, et Titres scellés de la même collection, vol. 99, n° 7669. Le P. Anselme (édition de 1712, p. 1020) donne les mêmes armes, brisées d'un lambel, aux deux Renaud de Rouvroy, père et fils, qui avaient gouverné la Navarre avant Alphonse.

⁵ C'est aussi un rameau de cette dynastie qui porta plus tard l'*écheté d'or et d'azur*. Le P. Anselme dit que ce fut Robert le Grand, comte de Dreux, troisième fils de Louis le Gros, qui substitua l'écheté aux fleurs de lis de la maison royale, sans même en rien conserver sur le chef.

⁶ *Recueil des Rois de France*, éd. 1607, p. 322.

⁷ Jean le Carpentier s'exprime ainsi : « Hugues le Grand trouva bon de s'emparer de ses armes [de sa femme Alix de Vermandois], qui étoient *écheté d'or et d'azur*, lesquelles il commanda à sa postérité de porter, avec défense aux descendants dudit Eudes de se les attribuer à l'avenir, comme s'il eût conjuré de les dépouiller de toutes les marques et caractères de leurs puissants progéniteurs. » (*Histoire de Cambrai*, p. 984.)

armes un échiqueté semblable à celui dont l'érudit greffier dotait gratuitement les comtes de Vermandois, et ce fait est très-facile à expliquer. L'usage de distinguer les différentes branches d'une même famille par des « écartelures » étant devenu fort commun, Gilles avait joint aux armoiries de Rouvroy celles de sa mère, Jeanne de Haverskerque, dame de Rasse, dont le nom devait rester à sa descendance pendant trois siècles. Les armes de Haverskerque étaient : *d'or à la fasce de gueules*¹ ; on les trouve accolées à la croix de Rouvroy dans divers monuments du quinzième siècle².

Mais une nouvelle addition aux armoiries patrimoniales fut encore imposée à Gilles par son cousin Louis, seigneur de Précý-sur-Oise, comme clause de la donation de la terre de Précý (1451)³. Sur l'écusson déjà parti de Rouvroy aux premier et quatrième quartiers, de Rasse aux deuxième et troisième, on plaça *en cœur* les armes de Précý : *losangé d'argent et de gueules, au chef d'or*, armes fort semblables d'apparence au prétendu écusson de Vermandois, comme chacun pourra s'en rendre compte en suivant ces variations sur les gravures de l'Histoire généalogique du P. Anselme. Et si nous ajoutons qu'à la génération suivante, Guillaume, fils de Gilles, épousa l'héritière du premier président de la Vacquerie, dont les armes étaient un *échiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules*⁴, et que, par suite de cette alliance, les Saint-Simon Rasse eurent encore le droit d'ajouter ou de substituer au *losangé* des Précý l'*échiqueté* des la Vacquerie, le lecteur comprendra comment des généalogistes complaisants, plus inventifs que savants ou consciencieux, s'empressèrent de reconnaître le soi-disant emblème des Vermandois carolingiens dans des partitions d'origine beaucoup plus modeste. Moyennant l'adjonction de cinq fleurs de lis en chef, l'*échiqueté* de la Vacquerie prit des apparences tout à fait royales et conformes à la description de Jean du Tillet, sans qu'on s'aperçût que c'était donner aux descendants d'Eudes l'Insensé les armoiries attribuées précisément par le *Recueil des Rois de France* à l'usurpateur de leur apanage, au fondateur d'une seconde lignée de comtes de Vermandois. Cette transformation d'armoiries paraît avoir coïncidé avec l'élévation de Claude de Saint-Simon à la qualité de favori du roi Louis XIII. Louis Ier et François de Saint-Simon Rasse, trisaïeul et bisaïeul de l'auteur des *Mémoires*, n'avaient porté que les partitions régulières de Rouvroy, de Rasse, et de Précý sur le tout⁵. A partir de 1626, le premier et le quatrième quartier présentent les armes de Vermandois accolées à celles de Rouvroy : *parti échiqueté d'or et d'azur, au chef de France, et de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules*⁶. C'est ainsi que le duc Claude Saint-

¹ G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 317-349.

² A la clef de voûte de la chapelle construite par Gilles dans l'église de Notre-Dame de Senlis, sur un sceau de 1475 gravé dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, tome IV, p. 396, et dans un vitrail dessiné pour Gaignières, ms. Clairambault 1140, fol. 31.

³ Voyez ci-après, p. 423.

⁴ Voyez Blanchard, *Éloges de tous les premiers présidents du parlement de Paris*, p. 43 ; Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 663 et 1431, et l'*Histoire généalogique*, tome IV, p. 408 et 410.

⁵ Le sceau de François est plaqué sur un dénombrement de l'année 1581, aux Archives nationales, P37, n° 326 ; celui de Louis Ier est figuré dans l'*Histoire généalogique*, tome IV, p. 408.

⁶ Voyez, au Cabinet des titres, pièces originales de Rouvroy, le tableau des huit quartiers de noblesse prouvés en 1626, pour la réception de Louis de Saint-Simon, frère de Claude, dans l'ordre de Malte. Sur le tout sont encore les armes de Précý. D'Hozier, dans le frontispice d'une des tables généalogiques dont nous avons parlé plus haut (1631), transforme le *losange* de Précý en *échiqueté* ; mais, en 1634, dans la liste des chevaliers de l'Ordre

Simon et son frère le marquis les portaient ¹. Les généalogistes donnèrent en outre pour supports à l'écusson ainsi composé : « Un homme et une femme sauvages au naturel, de sinople, tenant chacun un guidon, l'un des armes de Vermandois, et l'autre de celles de Haverskerque de Rasse ; pour cimier, un sauvage de même, tenant du bras droit une masse levée, et de l'autre un bouclier ². »

Mais, vers 1663, quand le bailli Maubreuil eut engagé son maître à affirmer plus hautement des droits « incontestables, » Claude de Saint-Simon et sa fille, devenue tout récemment la duchesse de Brissac, remplacèrent, sur le tout de leurs armes, l'écusson de Précý par celui de Vermandois, répété ainsi trois fois ³. C'est seulement dans les monuments héraldiques qui nous restent de Louis de Saint-Simon, auteur des *Mémoires*, que nous voyons enfin les armes de Vermandois occuper seules le premier et le quatrième quartier, en regard de la croix des Rouvroy, reléguée aux second et quatrième quartiers ⁴. Il ne reste plus trace ni de la fasce des Haverskerque, ni du losangé des Précý, ni de l'échiqueté de la Vacquerie. C'est à peu près ce qu'avait demandé Maubreuil ⁵. « Vous pouvez, disait-il, porter le seul nom et les armes pleines de Vermandois, puisque ce sont vos véritables nom et armes, comme étant les premiers que vos ancêtres ont portés. Si toutefois il m'étoit permis de vous en dire ma pensée, elle ne seroit pas que vous deviez quitter entièrement le nom et les armes que vos aïeux ont portés jusques à présent, et qui se trouvent dans les histoires, dans les titres de votre maison.... Autrement, on auroit peut-être peine à vous croire ci-après de leur même famille ⁶. » Selon toute apparence, cette modification définitive des armoiries de la branche ducale de Saint-Simon est du fait de Louis de Saint-Simon. Dans la seule occasion où ses *Mémoires* parlent de la croix des Rouvroy, pour renier une famille de ce nom qui la portait aussi, et qui, très-probablement, appartenait à la même souche que les Saint-Simon,

nouvellement promus (p. 39 et 52), il consacre officiellement les nouvelles armes de Saint-Simon Vermandois.

¹ Voyez leurs cachets aux Archives nationales, KK 1218, fol. 409 verso, et à la Bibliothèque nationale, mss. Mélanges Colbert, n° 116 bis, fol. 830.

² *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit*, par M. du Chesne, publiées en 1695, par Haudicquer de Blancourt, tome I, p. 338. Ces supports n'avaient pas toujours été les mêmes. Dans le sceau de 1581 indiqué plus haut, ce sont deux griffons, et le casque n'est sommé que d'un bouquet de plumes. Gaignières nous a conservé (ms. Clairambault 1140, n° 54) le dessin d'un sceau de Jean de Rouvray (sic), écuyer, seigneur de Saint-Simon, chambellan du roi Louis XI et neveu du bailli Gilles, où l'écu, portant la seule croix de Rouvroy, est soutenu par deux sauvages qui tiennent, d'un côté, la bannière de Rouvroy, et, de l'autre, une bannière armoriée d'un lion. Mais la légende : *Jehan de Rouvray s. de Saint-Simon [bailly] du Vermandois*, fait douter de l'authenticité de ce monument, qui, du reste, n'appartiendrait pas à la branche des seigneurs de Rasse.

³ *Tables généalogiques des maisons des ducs et pairs*, par Saint-Martin (1664). Les Saint-Simon Sandricourt mirent également un quartier de Vermandois dans leurs armes (*Histoire généalogique*, tome IV, p. 402, et *Histoire de la maison de Montmorency*, par du Chesne, p. 292 et 297) ; mais, quoique la branche aînée eût pris, dès 1635, le nom de Vermandois, elle ne fit figurer que les armes de Rouvroy pures et simples dans le jugement qui reconnut sa noblesse d'ancienne extraction, le 21 mai 1667.

⁴ C'est ainsi qu'il les fit enregistrer dans l'*Armorial général* de 1696, graver sur son cachet, frapper sur ses livres et ses fameux portefeuilles ; ce sont celles enfin que lui donnent les continuateurs de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, tome IV, p. 411, et tome IX, p. 284. Nulle part, nous n'avons vu qu'il employât les supports ou le cimier ; l'écu est simplement entouré du manteau de pair et sommé de la couronne ducale.

⁵ Voyez les passages cités ci-dessus, p. 390-392.

⁶ Selon les règles de l'art héraldique, les armoiries patrimoniales devaient être mises en premier rang, au premier quartier de dextre, et celles des alliances au second.

on voit qu'il avait fait une étude particulière « de son nom et de ses armes ¹ », et qu'il l'a rejetée dans les *Pièces justificatives* des Mémoires. Comment Saint-Simon a-t-il traité dans cette étude les questions qui viennent d'être exposées sommairement ? Pour peu que l'amour-propre ne l'aveuglât point, il devait voir du premier coup d'œil, en généalogiste expérimenté, les points défectueux, les contradictions, les invraisemblances, de ces différentes filiations, qui toutes n'avaient eu pour but que de flatter et de servir un favori, un duc et pair de fraîche date.

Ce qui devait lui être encore plus sensible, c'est que les meilleurs auteurs du dix-septième siècle avaient protesté, tout au moins par le silence, contre les thèses des Maubreuil, des Hemmeré, des Carpentier. Au premier rang, le P. Anselme, dans l'édition originale de son *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne* ², n'avait voulu reconnaître à Herbert IV, comte de Vermandois, d'autre enfant que sa fille Alix, femme de Hugues de France. Plus tard, il est vrai, dans la seconde et la troisième édition ³, ses continuateurs donnèrent place à la lignée d'Eudes l'Insensé et des anciens seigneurs de Saint-Simon, mais en déclarant qu'elle avait été établie par Vyron d'Hérouval, non par le P. Anselme lui-même, et sans rien affirmer, sur la question d'armoiries, qui pût les compromettre. Quant aux Rouvroy, ni le P. Anselme ni ses continuateurs ne voulurent les faire remonter plus haut que Mathieu le Borgne, marié à Marguerite de Saint-Simon ⁴. Or il faut se souvenir que l' *Histoire des grands officiers* avait presque la valeur d'un recueil officiel, que Saint-Simon l'estimait par-dessus tout, qu'il s'en servait chaque jour, et qu'il offrit même ses services ou ses conseils pour en compléter certaines parties ⁵.

Un autre généalogiste célèbre, qu'il cite volontiers, tout en le traitant fort mal à l'occasion (peut-être par rancune ⁶), Jacques-Guillaume de Imhof (1651-1728), consentit, dans la seconde partie de ses *Excellentium familiarum in Gallia genealogiæ* ⁷, à faire remonter la filiation des Saint-Simon, « par femme, » jusqu'à Bernard, fils naturel de Pépin, roi d'Italie ;

¹ « Ce seroit ici le lieu d'expliquer mon nom et mes armes, et comment, avec un nom que je ne porte point, et la moitié des armes que j'écartèle, c'étoit prétendre en effet être de ma maison : la parenthèse en seroit trop longue ; elle se trouvera mieux parmi les Pièces, pour ne pas interrompre le fil de la narration. » (*Mémoires*, tome V, p. 428.) — Nous avons tout lieu d'espérer qu'avant la publication du volume de notre édition où se trouvera ce passage, nous aurons eu communication, au Dépôt des affaires étrangères, de la pièce dont parle ici notre auteur.

² Éd. de 1674, tome I, p. 63-64.

³ Éd. de 1712, tome I, p. 35 ; éd. de 1726, tome I, p. 52-53.

⁴ *Le Palais de l'honneur* (1686), p. 612-613 ; *Histoire des grands officiers*, 2e éd., tome II, p. 1524, et 3e éd., tome IV, p. 389-413. La même généalogie parut à la fois, en 1712, dans la seconde édition du P. Anselme et dans la treizième édition du *Dictionnaire* de Moréri. Seulement, le *Dictionnaire*, moins scrupuleux que les continuateurs du P. Anselme, plaça en tête de la généalogie de Rouvroy celle de Vermandois. Quant au reste, les deux textes sont identiques. Avaient-ils été fournis aux uns comme aux autres par un seul et même rédacteur, c'est-à-dire par le duc de Saint-Simon ? C'est une supposition que vient appuyer l'identité de certaines expressions dans les *Mémoires* et dans la généalogie. Avant 1712, le Moréri ne parlait pas des Vermandois et ne donnait qu'un très-court paragraphe sur les Saint-Simon.

⁵ *Mémoires*, tome XIX, pièces diverses, p. 331.

⁶ *Mémoires*, tome XVI, p. 320 : « Je ne me donne pas pour être généalogiste, mais je suivrai Imhof, qui passe pour exact et savant sur les maisons allemandes, espagnoles et italiennes, et fort peu l'un et l'autre sur les françaises. Peut-être que si nous connoissions autant ces maisons étrangères que nous faisons celles de notre pays, cet auteur n'auroit pas pris tant de réputation. » Comparez tome III, p. 109.

⁷ Ouvrage publié en 1687, p. 198.

mais, du côté des Rouvroy, il ne dépassa pas Mathieu le Borgne, et qualifia comme il convenait l'addition du prétendu quartier de Vermandois aux armes de nos deux ducs¹.

Non moins catégorique que le P. Anselme, Gilles-André de la Roque, qui, selon ses biographes, « connoissoit tous les défauts des familles et sembloit prendre plaisir à les publier, » s'exprima ainsi dans son *Traité de l'origine des noms*² : « En Picardie, dans le bailliage de Vermandois, les seigneurs de Rouvroy ont porté conjointement les deux noms de Rouvroy et de Saint-Simon. Cela étoit fondé sur ce que Marguerite de Saint-Simon, qui descendoit des comtes de Vermandois, branche de la maison royale, étoit femme de Mathieu de Rouvroy, dit *le Borgne*, seigneur du Plessis-sur-le-Gast. »

Un autre généalogiste encore, le Dauphinois Guy Allard, ne reconnaissait également dans les Saint-Simon que de simples Rouvroy, de la même origine que ceux qu'ils ne voulaient précisément pas avouer pour leurs parents³. Haudicquer de Blancourt lui-même, si facile et si complaisant, n'accepta point la filiation inventée par Hemmeré, et s'en tint à la généalogie de Rouvroy dressée par le chanoine la Morlière⁴.

Si Louis de Saint-Simon ne provoqua point quelque auteur de son temps à soutenir la même thèse que les généalogistes gagés par son père, c'est, à notre avis, que ses connaissances réelles dans cette science et ses relations avec de vrais érudits, tels que Gaignières et Clairambault, lui inspiraient une juste méfiance, lui faisaient sentir le danger de livrer à un examen sérieux l'échafaudage sur lequel reposaient toutes ses prétentions nobiliaires⁵. D'ailleurs, s'il n'eût pas eu conscience de ce danger, le public railleur se serait chargé de le rappeler à la prudence. Dès que l'avènement du Régent aux affaires permit à Saint-Simon d'aborder la politique et de sortir de l'abstention où il avait vécu jusque-là, ce fut aux dépens de sa noblesse, tout autant que de sa petite taille et de sa piètre apparence, que les faiseurs de couplets et d'épigrammes s'escrimèrent à l'envi. On sait le mot de Madame, bonne connaisseuse en généalogies, sur Saint-Simon serrant de trop près le prince des Deux-Ponts. Nous ne pourrions dire combien de couplets vinrent également rappeler la véritable extraction du « mirmidon furibond » qui se posait en chef-né de l'aristocratie ducale⁶.

¹ « Accessit demum in memoriam originis Veromandensis hoc etiam δειγμα, scutum videlicet e caeruleo et auro tessellatum, cum cephalo liliis francicis sparso. »

² Ouvrage publié en 1691 ; p. 176 (paginée par erreur 376).

³ Il publia, en 1678, l' *Histoire généalogique des familles de la Croix de Chevrières... et de Rouvroy*. Le comte de Saint-Vallier (de la Croix de Chevrières) avait épousé une Rouvroy du Puy (*Mémoires*, tome II, p. 213).

⁴ *Nobiliaire de Picardie* (1693 et 1695), p. 488-490. Il remonte jusqu'à Olivier, seigneur de Rouvroy, chevalier, vivant l'an 1060.

⁵ La réunion, dans les collections de Clairambault, d'un très-grand nombre de pièces concernant la généalogie de Saint-Simon prouve que ce généalogiste et son prédécesseur Gaignières s'occupèrent de ce sujet, particulièrement des points contestables. L'un comme l'autre, ils se sont abstenus de toute conclusion : c'est une forte preuve de leur respect pour le duc et pair, de leur déférence pour un confrère en curiosité et en érudition. Clairambault est celui à qui Saint-Simon fit communiquer les titres des « prétendus Rouvroy, » et, selon les *Mémoires* (tome V, p. 431), il répondit qu'il n'y aurait « jamais ombre de la moindre preuve, ni même de remonter bien haut. »

⁶ 4. L'un dit (*Chansonnier*, ms. Fr. 12 696, p. 147) : *Je prends ce roquet au menton, Et je lui fais voir son grand-père.*

Un autre : *Le petit duc de Saint-Simon Voudroit bien payer de son nom Pour le service de ses pères. On ne sauroit dire, hélas ! Aussi bien on n'en connoit guère ; Pour mieux dire, on n'en connoit pas.*

Au Parlement, il n'y avait qu'une clameur contre ce « M. de Saint-Simon, qui auroit pu désirer tout au plus d'être réputé ancien gentilhomme ¹ », et qui affectait plus de mépris qu'aucun grand seigneur pour les légistes roturiers, jadis simples souffleurs des pairs ². Quand la lutte s'envenima entre les magistrats et les ducs-pairs, le nom de Rouvroy ne fut pas des moins maltraités dans le fameux libelle de mars 1716, présenté au Régent par le président de Novion, et dont les éléments paraissent avoir été empruntés en partie aux généalogies satiriques du pamphlétaire Guillard ³. « La fortune de ce duc, y disait-on, est si récente, que tout le monde en est instruit : jamais il ne fut si mince noblesse. Un de ses cousins, qui étoit l'aîné de sa maison, étoit, presque de nos jours, écuyer de M. le maréchal de Schülemberg ⁴. La ressemblance des armes de la Vacquerie, qu'il écartèle, avec celles de Vermandois, leur a fait dire qu'ils venoient d'une princesse de cette maison ⁵. Enfin la vanité de ce petit duc est si folle, que, dans sa généalogie ⁶, il fait venir de la maison de Bossu, illustre en Flandre, d'où sont sortis les princes de Chimay, un bourgeois, juge de Mayenne, qui a épousé l'héritière de la branche aînée de sa maison ⁷. » Les ducs et pairs, nous dit Saint-Simon, ne voulurent répondre que par le dédain à « un tissu de mensonges et d'injures impudentes et un parallèle extravagant de la naissance des ducs, des présidents à mortier et de quelques autres magistrats.... Ils laissèrent tomber cet écrit dans le néant, et trompèrent une attente si bien concertée ⁸. » C'est cependant en réponse à ce libelle que fut imprimé un mémoire justificatif sur l'antiquité des maisons ducales, dont chaque duc fournit sans doute sa partie, et où l'article de Saint-Simon commençait en ces termes : « Nous avons à la cour peu de maisons aussi anciennes que celle de Saint-Simon, qui tire son origine d'Olivier de Rouvroy, chevalier et vivant en 1060... ⁹. » Suivait une citation empruntée à la Morlière ou à Haudicquer de Blancourt ¹⁰ ; mais il eût fallu fournir de meilleures autorités, et, même dans le camp des ducs et pairs, on ne se dissimula point que le libelle avait touché Saint-Simon aux endroits

Un autre encore : *Saint-Simon, si fier de son rang Ne s'occupe que de son titre. Il est fripon, poltron, bélitre. Aussi sort-il d'un vilain sang.*

Voyez une note des éditeurs du *Journal* de Dangeau, tome XVIII, p. 396-398.

¹ Relation de la séance du 2 septembre 1715, par l'avocat Prévost.

² Voyez les *Mémoires*, tome X, p. 394 et suivantes.

³ Mort en 1694. L'article Saint-Simon est ainsi conçu dans ces généalogies : « Rouveron (sic) de Saint-Simon (il s'agit du duc Claude) est une petite noblesse. La dame de Saint-Simon est de piètre mine et de pauvre esprit. Le maréchal de Bassompierre l'appeloit petit punais. Une tante paternelle de ce duc avoit épousé un sergent de village, près de Senlis, et une autre avoit épousé un greffier, aussi de village. » Voyez le *Cabinet historique*, tome V, p. 98, et tome VI, p. 70.

⁴ Voyez ci-après, p. 418..

⁵ Voyez ci-dessus, p. 397

⁶ 6. Nous ne savons de quelle généalogie le libelle veut parler.

⁷ C'est une allusion au mariage de Nicolas, comte de Saint-Simon (voyez ci-après, p. 409), avec Marie le Bossu de Charenton (1690), d'où une fille unique, mariée par sa mère, en mai 1710, à l'avocat Billard de Laurière, fils d'un juge criminel de Mayenne et d'une le Bossu ; tout cela, de très-petite bourgeoisie de robe. — Cette partie du libelle, inintelligible sans un tableau généalogique, a été étrangement défigurée, soit dans les copies manuscrites, dont on possède une assez grande variété, soit dans les textes imprimés, comme ceux de la *Vie privée de Louis XV* ou du *Recueil A-Z*.

⁸ *Addition* au *Journal* de Dangeau, 29 avril 1716, tome XVI, p. 371.

⁹ Ce mémoire a été publié dans le *Recueil A-Z*, tome C, p. 73, et ailleurs.

¹⁰ C'est du *Nobiliaire de Picardie*, p. 489, qu'on avait tiré cette réponse.

vulnérables¹. Mieux que personne, il connaissait « les chimères et les réalités » de ces généalogies « qui n'ont d'autre fruit que de désoler ceux qui ne peuvent montrer de vérité² » ; et cependant son orgueil d'une part, d'autre part les traditions de famille, l'obligeaient à soutenir une légende qui manquait manifestement de bases solides, qui n'avait jamais trouvé pour défenseurs que des gens sans crédit, et à laquelle personne ne voulait ajouter foi. Comment s'acquittait-il de cette tâche difficile ? Quels arguments pouvait-il invoquer à l'appui des prétentions que lui avait léguées son père ? C'est ce que ne sauraient nous apprendre les quelques lignes des *Mémoires* rappelées en tête de cette notice ; ce que son étude sur le nom et les armes de Rouvroy, cette « pièce » dont il a été parlé plus haut³, pourrait seule révéler.

Quoi qu'il en fût de sa valeur, la légende continua à se transmettre de génération en génération ; elle prit même de nouveaux développements peu après la mort de Louis de Saint-Simon, grâce à deux ouvrages considérables qui parurent alors sur le Valois et le Vermandois. En 1764, Claude Carlier, prieur d'Andresy, consacra aux Vermandois déshérités et à leurs représentants un long article de son supplément de *l'Histoire du Valois*⁴. Comme Hemmeré, il faisait sortir de la même souche royale, en ligne directe et masculine, les Rouvroy aussi bien que les Saint-Simon ; à l'aide des documents produits par Jean le Carpentier (nous avons dit leur fausseté évidente), il éclairait de « l'éclat de la plus vive lumière » les points obscurs de la filiation ou de l'exhérédation d'Eudes l'Insensé. Nous croirions volontiers que cet article, rectification tardive d'un passage du premier volume de *l'Histoire du Valois*⁵, fut inspiré, ou tout au moins demandé par un parent de notre duc, digne héritier de ses goûts pour les études généalogiques et de ses prétentions à une origine royale, cet évêque d'Agde, Charles-François-Siméon de Saint-Simon Sandricourt⁶, qui était un admirateur passionné de l'auteur des *Mémoires*, et qui s'efforça, sous le règne de Louis XVI, de reprendre au Dépôt des affaires étrangères ses manuscrits et ses papiers séquestrés depuis 1760⁷. Bibliophile et antiquaire

¹ Voici ce qu'écrivait, en mai 1716, un défenseur de la pairie, bien instruit à l'endroit des vieilles maisons, mais franc et véridique : « On sait que M. le duc de Saint-Simon est de la maison de Rouvroy ; on ne sauroit donc attaquer sa naissance. Néanmoins, s'il tire de là sa vanité, il a tort. Si une fille de sa maison s'est mésalliée, si son père, au rapport de Bassompierre, étoit punais, qu'est-ce que cela fait à sa noblesse ? Le maréchal de Schonberg (?) a pu avoir un Rouvroy pour écuyer ; le connétable de Montmorency avoit bien un Courtenay pour page, etc. » (Lettre publiée par les éditeurs du *Journal* de Dangeau, tome XVIII, p. 393-405.)

² *Mémoires*, tome VI, p. 272, et tome XII, p. 313. Voyez aussi (tome X, p. 77-79) ce qu'il dit de la grande maison de Croy et de son attache avec les rois de Hongrie ; ce cas, tel qu'il le présente, serait singulièrement analogue à celui que nous venons d'exposer. Ailleurs (tome XII, p. 14), il reproche à Louis XIV de ne pas connaître exactement la valeur des familles.

³ Ci-dessus, p. 399.

⁴ Tome III, p. 379-389

⁵ Dans ce premier volume, Carlier n'avait parlé qu'incidemment des premiers Vermandois, à propos du bienheureux Simon de Crépy, oncle maternel d'Eudes l'Insensé, et il avait dit, « par mégarde, » qu'Herbert de Vermandois et Adèle de Crépy (qu'il appelle Hildebrante) n'avaient eu d'autre enfant que la fille mariée à Hugues le Grand. Ce serait l'examen du cartulaire de Longpont (dont il produit plusieurs extraits) qui l'aurait engagé à faire amende honorable au profit des héritiers d'Eudes l'Insensé.

⁶ Voyez plus loin, p. 413.

⁷ Armand Baschet, *le Duc de Saint-Simon*, p. 261.

érudit¹, lié avec beaucoup de gens de lettres, et surtout fanatique du nom de Vermandois, Monsieur d'Agde dut agir, en 1764, sur le prieur d'Andresy et lui fournir des matériaux. Il n'est pas douteux du moins que ce fut lui qui engagea encore, en 1771, le doyen Jean-Paul Colliette à reprendre, dans le premier volume de ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*², les mêmes arguments et la même thèse³, et la péroraison de Colliette fait penser que le docte prélat se réservait pour lui-même de traiter le sujet plus complètement, plus définitivement⁴. Si ce projet n'eut pas de suite, si Monsieur d'Agde ne mit pas en œuvre ses documents, il n'en crut pas moins leur valeur assez bien établie pour prendre le nom de Vermandois, et il le porta même dans les actes publics.

Nous ne devons point passer sous silence, en arrivant à la fin du siècle, une dernière généalogie que quelque autre membre de la famille⁵ fit inscrire tout à la fin du supplément du *Dictionnaire de la noblesse* de la Chenaye des Bois⁶, et qui est le travail le plus complet que nous connaissions, le seul même qui donne des renseignements précis sur les Saint-Simon du dix-huitième siècle, contemporains ou héritiers de notre auteur. Les premières lignes de cette généalogie résument bien l'état de la question au point de vue des intéressés : « Rouvroy Saint Simon, dit la Chenaye, maison originaire du Vermandois, qui a toutes les marques d'ancienneté et d'illustration. Son origine a été reconnue en Allemagne et en France pour descendre en ligne directe de Charlemagne : car, dans les lettres patentes d'érection de la terre de Saint Simon en duché et pairie, Louis XIII la reconnut descendre en ligne directe des comtes de Vermandois, lesquels étoient descendus de Charlemagne.... »

Lorsque survint la Révolution, le chef de la branche de Saint-Simon Monbléru, qui était devenue branche aînée, chercha asile en Espagne⁷ et y obtint une haute position, comme héritier de la grandesse créée au profit de notre auteur. Au milieu des troubles qui agitaient la péninsule, à la veille même d'un triomphe des armées impériales qui faillit lui coûter la vie, le marquis de Saint-Simon fit dresser à Madrid, par un prêtre du nom de D. Juan Verdier de Portdeguy, une *Genealogia de la antigua familia y casa de San-Simon* qui clôt dignement la série de généalogies de parade que nous venons de passer en revue. Ce monument de famille, que nous serons les premiers à faire connaître en France⁸, rappelle, en plus d'un point, le « concile » admiré par notre auteur chez M. de Clermont-Tonnerre⁹, si

¹ Il fut un des correspondants zélés du Cabinet des chartes et devint membre associé de l'Académie des inscriptions en 1785.

² Tome I, p. 658 et suivantes.

³ Il concluait ainsi : « La maison de Rouvroy (sic) Saint-Simon actuellement subsistante en France est la plus proche agnate des anciens comtes de Vermandois, et descend, de mâle en mâle, du sang de Charlemagne. »

⁴ « Il est bien digne du zèle que témoigne pour la gloire de son nom Monsieur l'évêque d'Agde, d'éclaircir la suite, encore un peu embrouillée, de ses augustes ancêtres, de ramasser les anneaux de cette longue chaîne et de les renouer et souder ensemble sous le feu et l'éclat démonstratif de chartes et des autres pièces qu'il a colligées de toutes part. »

⁵ Ce qui ne permet pas de croire que cette généalogie ait été fournie par l'évêque d'Agde, c'est que l'article de ses frères et sœurs est le plus incomplet de tous.

⁶ Tome XV (1786), p. 524-541.

⁷ Il y devint duc en 1814 ; voyez ci-après, p. 420.

⁸ C'est une brochure in-4° de iv-120 pages et un tableau généalogique (1808). Le département des Imprimés de la Bibliothèque nationale n'en possède point d'exemplaire. Un seul est arrivé, par donation, au Cabinet des titres.

⁹ Ci-dessus, *Mémoires*, p. 280.

même il ne le dépasse, car on y trouve tout à la fois une liste des familles souveraines auxquelles la maison de Saint-Simon se rattachait par les Vermandois, les dix ou douze saints dont elle pouvait se réclamer du même côté, et enfin, complément naturel des généalogies carolingiennes, une filiation remontant de génération en génération jusqu'aux temps les plus reculés, de Charlemagne à Pépin le Bref, puis à Carloman, duc des Français ; à Charles-Martel, maire du palais et prince des Français ; à Pépin Ier ; à Anchise (Ansegise), familier de Sigebert II ; à saint Arnoul, familier de Théodebert II et évêque de Metz ; et enfin à Marcus Mæcilius Avitus, « qui occupa le siège impérial de Rome » en 455. Étant admises l'attache des Rouvroy Saint-Simon avec les Vermandois et celle des Vermandois avec Charlemagne, l'auteur des *Mémoires* se trouverait ainsi descendre, au trente-troisième degré environ, non point d'un de ces césars d'aventure comme il en fut tant proclamé dans les camps romains, mais d'un patricien de vieille famille d'Auvergne, qui comptait lui-même parmi ses aïeux des personnages très-considérables, et qui avait joué personnellement un grand rôle comme sénateur et comme préfet du prétoire des Gaules, avant d'être élevé à la pourpre par la noblesse narbonnaise¹.

Poursuivie ainsi jusqu'aux confins les plus reculés de notre histoire, la filiation dont Jean du Tillet posait les prémisses en 1560, arrive à donner aux descendants de Mathieu le Borgne et de Marguerite de Saint-Simon plus d'antiquité et d'illustration que n'en saurait prouver aucune race souveraine de l'Europe².

Sans contester, de parti pris, ces résultats merveilleux, encore convient-il d'être aussi prudent que les auteurs de *l'Histoire généalogique*. « Faute d'avoir pu rassembler les premiers titres, » ils se sont bornés à rapporter en tête de leur généalogie de Rouvroy Saint-Simon, par ordre chronologique, les noms des personnages du douzième ou du treizième siècle dont l'attache ne leur semblait pas suffisamment prouvée. De même aussi notre tableau généalogique, pour présenter toutes les garanties voulues d'authenticité, ne commencera qu'à Mathieu de Rouvroy et Marguerite de Saint-Simon, laissant de côté non-seulement les Vermandois carolingiens et les descendants d'Eudes l'Insensé, mais aussi tous ces « ancêtres de parure³ » que les Rouvroy proprement dits allaient chercher jusque dans le dixième

¹ On connaît surtout Avitus par le panégyrique que nous a laissé de lui son gendre Sidoine Apollinaire. Bossuet avait résumé son règne en deux mots, dans le *Discours sur l'histoire universelle* : « Il fut au-dessous de sa réputation. » Amédée Thierry a retracé sa biographie dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1852. Il n'est pas prouvé que saint Arnoul, évêque de Metz, fût le fils ou le descendant d'Avitus, quoique l'avocat auvergnat Audigier ait présenté celui-ci, en 1676, dans son *Origine des François*, comme l'auteur commun des deux races carolingienne et capétienne ; mais, même en Allemagne, certains érudits admettent que saint Arnoul était le trisaïeul paternel du roi Pépin, et qu'il appartenait à la famille gallo-romaine et sénatoriale du patricien Tonantius Ferreolus, gendre du préfet Syagrius. Cette opinion s'appuie sur une généalogie, à demi officielle, dressée au temps de Charles le Chauve ; voyez les *Monumenta Germaniæ historica*, éd. de Pertz, tome II, p. 308-312, et Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, tome I, p. 113.

² Ajoutons que d'ailleurs la généalogie espagnole de 1808 contient des documents authentiques que le marquis de Saint-Simon avait emportés en émigration ; on y retrouve particulièrement, sur notre auteur, sur son titre ducal, sa grandesse, ses héritiers, et sur les deux branches qui subsistent aujourd'hui du nom de Saint-Simon, une foule de détails et de pièces que nous aurons l'occasion d'utiliser.

³ C'est le mot de Saint-Simon sur les Brissac ; ci-dessus, p. 208.

siècle¹, et dont Maubreuil, Carlier, etc., ont si singulièrement faussé et embrouillé la filiation².

Nous n'ajouterons plus que quelques mots sur l'origine du nom de Saint-Simon. La localité de ce nom, située au cœur du Vermandois, sur la rive gauche de la Somme, à quarante-cinq kilomètres N. O. de Laon et seize de Saint-Quentin, est un bourg de médiocre importance³, qui n'a jamais été plus considérable, même comme siège de duché-pairie. On a raconté que ce lieu était désert et couvert de broussailles lorsque, en 1030, Eudes de Vermandois, dépouillé de l'immense apanage de ses pères, vint y fixer sa demeure. Autour du château, un groupe d'habitations se forma bientôt : il prit nom du bienheureux Simon, comte de Crépy, oncle maternel d'Eudes, dont la conversion et la vie monastique forment une des belles pages du pontificat de saint Grégoire VII⁴, et qui mourut en 1082⁵. — A part les invraisemblances que présente cette origine du nom, il est prouvé que le bourg de Saint-Simon était en roture lorsqu'il passa aux mains des Rouvroy (ceux-ci venaient probablement du village de Rouvroy situé de même proche de la Somme, à quatre kilomètres de Saint-Quentin), et qu'il ne fut érigé en fief noble, par l'abbé de Saint-Bertin, dont il dépendait, qu'en 1371, à la prière de Jean de Rouvroy, dit de Saint-Simon, seigneur de Coivrel et du Plessier-en-Beauvaisis. On peut admettre l'exhérédation d'Eudes de Vermandois, mais non sa déchéance au rang des plus minces censitaires roturiers, et Carlier ou Colliette n'ont fait que des réponses naïves à cette objection capitale.

¹ Certaines généalogies, qui semblent faites par les Rouvroy que répudiait notre auteur, commencent à un Raoul vivant sous Herbert II, comte de Vermandois, et d'où seraient venus, d'une part, ces Rouvroy, et, d'autre part, Mathieu le Borgne. (Cabinet des titres, dossier Rouvroy, fol. 19, 41 et 52.)

² Selon ces auteurs, Jean Ier de Saint-Simon, celui qui aurait renoncé à ses droits en faveur de Philippe-Auguste, eut quatre fils, mentionnés en 1217 dans le cartulaire de Longpont. L'aîné aurait fait la branche finie en la personne de Marguerite de Saint-Simon ; le second, Oger, épousant l'héritière d'un seigneur de Rouvroy, aurait pris le nom de cette terre, ainsi que ses descendants, Mathieu, Jarremond, Guy, et enfin Jean, lequel serait appelé à tort Mathieu par le P. Anselme. Le tout résulterait d'actes authentiques du cartulaire de Longpont, qui expliqueraient également la réunion des deux rameaux par l'alliance de Marguerite de Saint-Simon avec Jean (ou Mathieu), dit de Rouvroy. Mais aucun de ces actes ne se retrouve, soit dans les trois cartulaires de Longpont que nous avons vus à la Bibliothèque nationale, soit dans la chronique de l'abbaye, publiée par Muldrac (1646), et ils ne concordent nullement avec les pièces dont Clairambault nous a transmis le texte, et qui seules nous semblent authentiques.

³ *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville, tome II, p. 330 ; Colliette, *Mémoires du Vermandois*, tome I, p. 660.

⁴ Montalembert, "La nouvelle édition de Saint-Simon", dans *le Correspondant*, 25 janvier 1857, p. 40.

⁵ Carlier a raconté l'histoire du bienheureux Simon, dans son *Histoire du Valois*, tome I, p. 307-326, d'après le P. Labbe et les chroniqueurs.

Tableau généalogique simplifié

I. Mathieu de Rouvroy, dit *le Borgne*^a, chevalier, seigneur du Plessier-sur-Saint-Just et de Coivrel, † vers 1370 ; ép. Marguerite, dame de Saint-Simon et d'Estouilly

Alphonse de Rouvroy, gouverneur et vice-roi de Navarre
du 1 :

II. Jean, dit *le Borgne*, seigneur desdites terres, lieutenant du Roi en la province de Reims^b ; ép. Jeanne de Bruyeres de Montigny

Marguerite, ép. Jean d'Humières
Marie, abbesse de ND de Fervaques
du 1 :

III. Mathieu II, dit *le Borgne*^c, tué à Azincourt (1415) ; ép. Jeanne de Haverskerque, dite de Wicque, dame de Rasse

Guillaume, dit le Gallois, tué à Azincourt^d
du 1 :

IV. Gaucher, seigneur de Saint-Simon et de Rasse, chambellan du duc Jean de Bourgogne et du roi Charles VI, capitaine de Riblemont^e, testa en janvier 1458 ; ép. 1° Jeanne de Wavrin ; 2° Marie de Saarbrück, veuve de Jean de Hangest^f

Gilles, auteur de la branche de RASSE [qui suit]

Jeanne, chanoinesse à Maubeuge

Isabelle, ép. 1° le 3 nov. 1417, Jean Bracque ; 2° Aubert, seigneur de Sorel, bailli de Chauny et Noyon

Peronne, ép. Pierre d'Oinville.

IV. Gilles, seigneur de Rasse, du Plessis-Choisel, d'Ivillers, Précý^g, châtelain d'Orchie, etc., chambellan de Charles VI et du connétable de Richemont, bailli et capitaine de Senlis, etc., † 1477 ; ép. Jeanne de Floques de Grumesnil^h

V. Guillaume, seigneur de Rasse, Précý, etc., chambellan de François I, 1525 ; ép. Marie de la Vacquerieⁱ

VI. Mery, seigneur de Balagny et de Précý, †1527 ; ép. Geraude du Prat de Nantouillet

Louis, seigneur de Rasse, du Plessis-Choisel, etc., bailli d'Hesdin^j et de Senlis^k, gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre du Roi, †1578 ; ép., le 24 novembre 1531, Antoinette de Mailly

du 2 :

VII. François, seigneur de Rasse, du Plessis-Choisel, etc., maréchal de camp, gentilhomme ordinaire de la chambre, †17 octobre 1620^l ; ép., le 15 février 1563, Suzanne Popillon d'Anzac^m

VIII. Louis II, seigneur du Plessis, etc., gouverneur et bailli de Senlis, maître des eaux et forêts du bailliageⁿ, †juin 1643 ; ép., 28 avril 1594, Denise de la Fontaine d'Esches, dame de Vaux^o

IX. Charles, marquis de Saint-Simon, chevalier des ordres, maréchal de camp, gouverneur de Senlis, etc., †25 janvier 1690 ; ép., le 11 septembre 1634, Louise de Crussol d'Uzes, veuve du marquis de Portes

Claude, duc de Saint-Simon, pair et chevalier des ordres, gouverneur de Blaye, Senlis, etc., né le 16 aout 1607, + 3 mai 1693 ; ép.1°, le 26

septembre 1644, Diane-Henriette de Budos de Portes, † le 2 décembre 1670 ;
2°, le 17 octobre 1672, Charlotte de l'Aubespine, † 6 octobre 1725

Louis, commandeur de Malte, capitaine aux gardes, † 2 juin 1679^p

Jeanne, ép., 11 fev. 1619, Louis de Fay de Cressonsac

Louise, ép., 26 nov. 1624, Laurent du Chastelet, gentilhomme de la
chambre^q

du 2 :

X. 1er lit. Marguerite-Gabrielle-Louise, née le 2 dec. 1646, † 28 février
1684 ; ép., 17 avril 1663, Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, mort le 29
décembre 1698 ; Louis, 1650-1651 ; Marie-Madeleine, 1659-1665

2d lit. **Louis, duc de Saint-Simon**, auteur des *Memoires*, né le 16
janvier 1675, mestre de camp de cavalerie, membre du conseil de régence,
ambassadeur en Espagne, grand de première classe et chevalier des ordres,
† 2 mars 1755 ; ép., le 7 avril 1695, Gabrielle de Durfort-Lorge, † 21 janvier
1743.

dont :

XI. Jacques-Louis, duc de Ruffec, né le 29 mai 1698, chevalier de
la Toison d'or, brigadier des armées, † 16 juillet 1746 ; ép., le 26 mars
1727, Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, veuve du prince de
Bouillonville, morte le 21 mars 1755. Dont : Marie-Christine-
Chretienne, née le 7 mai 1728, comtesse de Rasse, duchesse de Saint-
Simon et grande d'Espagne, grande-croix de l'ordre de Malte, dame
d'honneur de Mesdames^r ; ép., le 10 décembre 1749, Charles-Maurice
de Grimaldi-Monaco, comte de Valentinois, lieutenant general en basse
Normandie, † 4 juillet 1774.

Armand-Jean, marquis, puis duc de Ruffec, né le 12 aout. 1699,
grand d'Espagne, marechal de camp, † 20 mai 1754 ; ép., le 22 janvier
1733, Marie-Jeanne-Louise Bauyn d'Angervilliers, veuve du president
de Maisons, † 7 septembre 1761, s. p.

Charlotte, née le 8 sept. 1696 ; ép., le 16 juin 1722, Charles-Louis-
Antoine-Galeas de Hennin-Bossut, prince de Chimay, grand d'Espagne,
chevalier de la Toison d'or, lieutenant general, etc., † 29 septembre
1763.

II. NOTES SUR CLAUDE DE ROUVROY, PREMIER DUC DE SAINT-SIMON

Claude de Saint-Simon occupe une telle place dans les premières pages des *Mémoires* de son fils, que notre dessein était tout d'abord de présenter ici une étude complète qui fit connaître, sous tous les aspects, et dans les phases diverses de sa longue existence, ce personnage négligé jusqu'ici par la plupart des biographes, sinon par tous. Il s'est trouvé que cette étude dépasserait de beaucoup les proportions d'un Appendice déjà fort chargé ; on la trouvera donc ailleurs, dans un volume supplémentaire de l'édition du texte des *Mémoires* commencée en 1873 par MM. Chéruel et Adolphe Régnier fils ¹. Ici nous nous bornerons à extraire ou à résumer, de la Notice biographique sur Claude de Saint-Simon, les éclaircissements annoncés dans nos notes sur divers points de la vie ou du caractère de ce duc, que, selon nous, la vénération filiale a présentés inexactement en maint endroit des *Mémoires*.

« La naissance et les biens ne vont pas toujours ensemble. Diverses aventures de guerres et de famille avoient ruiné notre branche, et laissé mes derniers pères avec peu de fortune et d'éclat pour leurs services militaires : mon grand-père, qui avoit suivi toutes les guerres de son temps, et toujours passionné royaliste, s'étoit retiré dans ses terres, où son peu d'aisance l'engagea de suivre la mode du temps et de mettre ses deux aînés pages de Louis XIII, où les gens des plus grands noms se mettoient alors. »

Ainsi s'exprime Saint-Simon ², avant de raconter l'« origine première de la fortune de son père. »

On ne voit pas, dans les généalogies que résume le précédent appendice, à quelles « aventures de guerres et de famille » notre auteur entend faire allusion. Depuis Gilles de Saint-Simon, auteur de la branche de Rasse, chaque génération successivement avait recueilli le profit de ses services sous forme de charges à la cour ou de commandements militaires, tandis que des alliances contractées, soit dans la même classe de noblesse à laquelle appartenaient les Rouvroy, soit dans des familles parlementaires riches, influentes et bien accréditées ³, entretenaient le patrimoine héréditaire en rapport avec ce que Saint-Simon appelle la « naissance ». Les *Mémoires* n'ont pas dit, et même ils ont habilement dissimulé la véritable raison qui força l'aïeul et le bisaïeul de Louis de Saint-Simon à se retirer dans leurs terres, loin de la cour, où les générations précédentes avaient constamment figuré dans un rang honorable, sinon supérieur.

La raison du retrait : la Ligue

Louis de Saint-Simon, premier du nom, petit-fils de Gilles, avait dû à de longs et brillants services militaires la charge de bailli de Senlis, jadis

¹ Il a paru vingt volumes de cette édition ; le vingt et unième comprendra, sous forme de supplément, une série de lettres de Saint-Simon et de pièces diverses à ajouter à celles qui ont déjà pris place dans le tome XIX, et de plus la Notice biographique sur Claude de Saint-Simon. La table analytique, préparée par M. Paul Guérin, formera le tome XXII et dernier.

² Ci-dessus, p. 143.

³ Guillaume, fils de Gilles, épousa l'héritière du premier président Jean de la Vacquerie, dont les *Mémoires* (tome X ; p. 401) rappellent les titres glorieux, sans laisser soupçonner d'ailleurs cette relation directe de parenté. De même, Méry, fils aîné de Guillaume, épousa la fille d'un des personnages les plus puissants, sinon les mieux famés de son temps, le chancelier du Prat.

possédée par son aïeul. En 1570, il la résigna au profit de son fils aîné François. Celui-ci, après avoir fait son éducation et ses débuts comme page de leur puissant voisin de Chantilly, le connétable de Montmorency, s'était déjà distingué aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour. Mais, la Ligue étant venue, le nouveau bailli se jeta avec ardeur dans le parti catholique-lorrain, contre le gré des habitants de Senlis, qui, heureux d'avoir évité les massacres de la Saint-Barthélemy, avaient refusé au maréchal de Montmorency de signer *l'acte d'Union*, contraire, selon eux, à « la liberté des Français. » Ils appelèrent alors, pour prendre le gouvernement de la ville, un royaliste dévoué, le seigneur de Humerolles, et ce nouveau bailli, s'étant comporté « au gré et contentement du peuple, fut depuis, à leur requête, confirmé par lettres patentes du Roi¹ ». Mais, à la suite de la journée des Barricades, François de Saint-Simon, « M. de Rasse » comme on l'appelait alors, s'unit avec l'évêque de Senlis, Guillaume Rose, l'un des plus forcenés ligueurs, pour enlever la ville à son souverain légitime. Le complot réussit : le 13 février 1589, M. de Rasse et son fils aîné Saint-Simon, munis d'un ordre du duc d'Aumale, s'emparèrent par surprise de Senlis, firent main basse sur le bailli Humerolles et sur les autres personnages hostiles à la Ligue, et forcèrent par leurs menaces l'assemblée générale des habitants de donner son adhésion aux articles de l'Union. M. de Rasse s'installa tout aussitôt, avec une commission en règle de gouverneur de Senlis délivrée par le conseil parisien ; mais, quoiqu'il eut conservé jusque-là du crédit dans la ville², son triomphe fut de courte durée. Pressés de se soustraire au régime oppressif de leur gouverneur en même temps qu'au fanatisme des prédicateurs les habitants appelèrent à leur secours M. de Montmorency-Thoré, qui pénétra dans la ville le 26 avril 1589, y rétablit l'autorité légitime et se mit en mesure de résister à un retour offensif. M. de Rasse fut fait prisonnier et vit son château du Plessis détruit par les vainqueurs. Rendu peu de temps après à la liberté, il continua, ainsi que son fils et que plusieurs de ses cousins, à compter parmi les plus fidèles adhérents de la Ligue, et prit part à toutes les tentatives dirigées contre Senlis. On voit donc que la vérité historique a été dénaturée sur ce premier point par les *Mémoires*, et que l'aïeul et le bisaïeul de notre auteur, loin d'être « toujours passionnés royalistes, » se compromirent très-gravement dans la lutte qui retarda de cinq ans l'avènement d'Henri IV au trône. Sur ce point, les documents contemporains et les histoires locales sont aussi précis qu'irréfutables³. Si la généalogie de Saint-Simon publiée en 1712 et 1729 par les continuateurs du P. Anselme contient des affirmations contraires⁴, c'est, comme nous l'avons déjà dit dans le premier appendice, que cette généalogie a dû être préparée, fournie, par notre auteur lui-même, et ne fait qu'un, pour ainsi dire, avec ses *Mémoires*⁵.

¹ Les circonstances de cette transmission de la charge de bailli ne sont pas bien clairement expliquées dans les mémoires et journaux du temps publiés par Adhelm Bernier, sous le titre de *Monuments inédits de l'histoire... de Senlis* (1835) ; mais tous les récits s'accordent sur le rôle joué en cette occasion par les Saint-Simon.

² « Parce que son père y avoit été bailli, » disent les récits du temps

³ Notamment le *Journal* de Mollet et le *Récit véritable*, publiés par Adh. Bernier, dans ses *Monuments inédits de l'histoire de... Senlis*. Comparez le *Précis statistique sur le canton de Senlis*, par Graves, p. 69.

⁴ *Histoire généalogique*, éd. 1712, p. 1524-1533, au chapitre des Grands louvetiers ; éd. 1729, tome IV, p. 410.

⁵ Cette généalogie dit que François de Saint-Simon figurait comme maréchal de camp à la prise de Saint-Denis en 1591, et que Louis de Saint-Simon « servit le roi Henri IV en toutes

La coupable conduite de MM. de Saint-Simon Rasse dans cette guerre civile est donc, à ce qu'il semble, la seule « aventure » qui les força de « se retirer dans leurs terres ¹. » Le gouvernement de Senlis leur échappa ainsi : M. de Thoré, qui avait proclamé Henri IV roi dès le 4 août 1589, eut pour remplaçant, quelques mois plus tard, son cousin et compagnon de guerre Louis de Montmorency-Bouteville. Celui-ci fut régulièrement confirmé dans la charge de grand bailli et gouverneur ; lorsqu'il mourut, en 1615, elle passa d'abord à son fils aîné, puis, en 1646, à un cadet, François de Montmorency-Bouteville, le duelliste dont Saint-Simon aura l'occasion de parler à propos de son fils le maréchal de Luxembourg ², et ce fut seulement en 1627 que la retraite de Bouteville hors du Royaume et la faveur naissante de Claude de Saint-Simon firent revenir le gouvernement de Senlis aux descendants du grand bailli Gilles.

Louis de Saint-Simon, second du nom, était fort jeune au temps où son père l'avait entraîné dans le parti de la Ligue ³ ; il se maria tout aussitôt après l'entrée d'Henri IV dans Paris, avec une proche voisine et alliée de ses cousins MM. de Sandricourt, et il en eut six enfants au moins, dont trois fils ⁴ : Charles, né le 15 avril 1601, qui prit plus tard le titre de marquis de Saint-Simon ; Claude, né, ou du moins baptisé le 16 août 1607 ⁵, qui devint duc de Saint-Simon ; Louis, qui entra dans l'ordre de Malte, devint commandeur et joua un certain rôle dans les troubles de la Fronde, mais dont les *Mémoires* de son neveu ne disent mot ⁶.

Les deux premiers allèrent faire leur éducation, comme pages, à la cour du jeune roi Louis XIII, non point pages de la grande ou de la petite écurie, mais pages de la chambre, « pages d'honneur. » Ces places étaient réservées pour les bonnes et anciennes familles ⁷ : aux États de 1614, l'ordre de la noblesse supplia Louis XIII « de tenir le plus grand nombre de pages qu'il pourrait, et d'ordonner qu'ils fussent tous de la qualité requise. » On remarquera cependant que notre auteur croit devoir expliquer comment les héritiers des comtes de Vermandois, les représentants directs de la descendance de Charlemagne, pouvaient avoir été mêlés, confondus avec la jeune domesticité du Roi : « Son peu d'aisance (de Louis II de Saint-Simon) l'engagea de suivre la mode du temps et de mettre ses deux aînés pages de

ses guerres depuis son avènement à la couronne, se trouva à la bataille d'Ivry et au siège de Paris en 1590, à celui de Rouen en 1592, et, en 1597, à celui d'Amiens. » Or, jusqu'en 1592 tout au moins, le *Récit véritable* et le *Journal* de Mallet prouvent l'un et l'autre que les deux Saint-Simon ne cessaient d'escarmoucher avec les royalistes de Senlis, de leur dresser des embuscades, et que le Plessis-de-Rasse était une des retraites des ligueurs. Il faut donc entendre que, si le père et le fils, selon l'expression des *Mémoires*, « suivirent toutes les guerres de leur temps, » ce ne fut pas dans les rangs du parti royaliste, où d'ailleurs se trouvaient d'autres Saint-Simon, par exemple Titus de Saint-Simon, de la branche aînée, qui combattit avec les royalistes à la bataille de Senlis (17 mai 1589), et qui, ce sont encore les mêmes termes, « servit le roi Henri IV en toutes ses guerres. » (*Histoire généalogique*, tome IV, p. 400.)

¹ François de Saint-Simon testa au Plessis le 14 février 1618, et y mourut le 17 octobre 1620.

² Voyez notre tome II, p. 33.

³ Il devait être né vers 1568.

⁴ Voyez ci-dessus, p. 415.

⁵ Pour concilier la date de 1606, que les *Mémoires* donnent trois fois sur quatre, avec celle de 1607, qui est adoptée généralement par tous les généalogistes, sauf peut-être Charles-René d'Hozier, on peut considérer 1606 comme date de la naissance, 1607 comme date du baptême. Voyez ci-dessus, p. 23, note 2, et p. 137 et 350.

⁶ Voir ci-dessus, p. 415, 426-427, et ci-après, p. 434.

⁷ *Ordonnance de Moulins* (1560), article 112.

Louis XIII, où les gens des plus grands noms se mettoient alors. » C'est que, plus tard, les usages changeant, la troupe des pages fut moins soigneusement composée¹, et un jour Madame lança cette épigramme à la face de Saint-Simon : « D'où vient que M. le duc de Saint-Simon presse tant le prince des Deux-Ponts ? a-t-il envie de le prier de prendre un de ses fils pour page² ? »

Faveur et avidité de Claude

Claude de Saint-Simon était encore page en 1625, mais déjà fort bien vu du Roi, car les *Mémoires de Pontis* racontent à cette époque comment il fut gratifié, conjointement avec Pontis lui-même, d'une taxe à lever sur un traitant, et comment sa seule part fut de vingt mille écus³. D'où lui était venue cette faveur ? D'une certaine habileté à présenter les chevaux de relais, nous dit son fils⁴ ; et Tallemant des Réaux donne cette curieuse variante : « Le Roi... prit amitié pour Saint-Simon à cause que ce garçon lui rapportoit toujours des nouvelles certaines de la chasse, qu'il ne tourmentoit point trop ses chevaux, et que, quand il portoit son cor, il ne bavoit point dedans. Voilà d'où vint sa fortune⁵. » Un pamphlet de 1716, contre les ducs et pairs, dit qu'il excellait, tout comme M. de Luynes, à élever des oiseaux pour le divertissement de Louis XIII⁶. Quoi qu'il en soit, le mérite n'était pas grand ; mais on sait que Louis XIII cherchait volontiers des amis et des confidents parmi ses serviteurs familiers, et demandait seulement que « le cardinal ne s'en mêlât pas⁷. »

Le jeune Saint-Simon se trouva donc tout porté pour recueillir la succession de Baradat, lorsque Richelieu, qui, selon Tallemant, « ne vouloit pas que ces petits favoris s'ancrassent trop, » renversa celui-ci⁸. Le pouvoir eût pu tomber aux mains d'un homme habile et dangereux, comme Toiras, le nouveau lieutenant général du pays d'Aunis⁹ : on se hâta de substituer à ce prétendant un page de vingt ans à peine, « jeune garçon d'assez piètre mine et pire esprit¹⁰, » qui « n'avoit rien de recommandable, et qui étoit mal fait¹¹, » et pour qui l'on pensait que « la mauvaise conduite de l'autre serait une leçon, et sa chute un exemple de faire mieux¹². »

Ce fut le 2 décembre 1626 que la disgrâce frappa Baradat ; mais il fallut quelque temps pour obtenir la transmission de ses charges à son successeur.

¹ Louis XIV lui-même dit qu'en 1666 (voyez ses *Mémoires*, éd. Dreyss, tome I, p. 170), on y recevait « toutes sortes de personnes, » sans s'occuper aucunement de leur instruction, et qu'« un homme de qualité ne croyoit plus y pouvoir entrer. »

² *Nouvelles lettres de Madame la duchesse d'Orléans*, publiées par G. Brunet, p. 146.

³ *Mémoires de Pontis*, p. 518-521.

⁴ Ci-dessus, p. 143-144.

⁵ *Historiettes*, tome II, p. 243.

⁶ Cité par M. Chéruel, dans *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 101. — Une autre pièce du même genre, la réponse au mémoire de Saint-Simon sur les prérogatives des ducs (1722), renferme une allusion moins intelligible : il « ne doit sa grandeur qu'au tonnerre, dont le maître avoit grand'peur, et le page aucune ; cette fatale occasion (?) fut celle de sa fortune et de son élévation. » (Ms. Clairambault 1140, fol. 39.)

⁷ « Tous les premiers valets de chambre et tous les premiers valets de garde-robe étoient comme de petits favoris. » (*Historiettes*, tome VI, p. 194.)

⁸ Richelieu a détaillé longuement, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 425-429), les griefs qu'il avait contre Baradat, « jeune homme de nul mérite, venu en une nuit comme un potiron, non élu, mais... reçu du Roi. »

⁹ Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, tome III, p. 81.

¹⁰ Bassompierre, *Journal de ma vie*, tome III, p. 282.

¹¹ Tallemant, *Historiettes*, tome II, p. 244.

¹² *Œuvres de Malherbe*, édition des Grands écrivains, tome III, p. 573.

Celle de premier écuyer de la petite écurie ne valait pas moins de cent mille écus¹, et le cardinal de Richelieu, visant à l'économie, eût voulu « faire que cette somme n'allât à rien avec le temps. » L'évêque de Mende, chargé par Baradat de discuter ses intérêts avec Bassompierre et M. de Bellegarde, tint bon, et le Roi, qui « avoit impatience » de voir Saint-Simon pourvu², put enfin signer, le 5 mars 1627, ses provisions de premier écuyer et de capitaine du Petit-Bourbon³.

A partir de 1627, les faveurs du Roi et ses libéralités furent tout acquises à quiconque portait le nom de Saint-Simon. En premier lieu, le châtelain du Plessis-de-Rasse, l'ancien ligueur de 1589, Louis de Saint-Simon, père du nouveau favori, fut pourvu de la charge de bailli et gouverneur de Senlis⁴, à laquelle fut jointe, en 1629, une pension de quinze cents livres. Son fils aîné devint successivement gouverneur de Pont-Sainte-Maxence (dont il possédait déjà la châtellenie) et capitaine de l'ancien château royal de Fécamp, gouverneur des Salins de Peccais, capitaine des chasses de la forêt d'Halatte, mestre de camp du régiment de Navarre, capitaine du château et des chasses de Chantilly, etc., etc., sans parler des dons et des pensions de tout genre⁵. Quant au frère cadet, entré en 1626 dans l'ordre de Malte, il eut l'honneur, comme les deux autres, d'accompagner le Roi pendant ses campagnes et de remplir plusieurs missions de confiance, qui l'aidèrent à obtenir promptement une commanderie.

Mais c'est surtout à la personne même du favori que s'adressaient le plus constamment les marques de l'affection et de la générosité de Louis XIII. Dans l'espace de trois ans environ, Saint-Simon joignit à ses deux premières charges celles de capitaine des châteaux royaux de Saint-Germain et de Versailles⁶, de grand louvetier, de premier gentilhomme de la chambre, de conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et enfin de gouverneur de Meulan et de Blaye⁷. En outre, il reçut chaque année des dons ou des gratifications considérables. Une recherche très-sommaire dans les seuls registres de la Chambre des comptes fait connaître les chiffres suivants : en mai 1628, don de vingt-quatre mille livres, à prendre sur le produit des forêts du Valois ; en 1629, vingt mille livres d'une part et quinze mille livres d'autre part, sur les mêmes forêts ; en 1630, pension de six mille livres et don de trente et une mille livres sur l'Épargne ; en novembre 1631, autre don de quatre-vingt-dix mille livres sur l'Épargne ; la même année, don d'une partie des terres confisquées sur l'ancien surintendant la Vieuville ; en juin 1632, don des produits de la comtaue de Blaye et du domaine de Vitrezay ; en avril 1634, nouvelle pension de six mille livres, comme premier écuyer et

¹ Beringhen l'acheta plus tard quatre cent mille livres.

² *Historiettes de Tallemant*, tome II, p. 139.

³ Cet hôtel, situé à l'est du Louvre, sur le bord de la Seine, servait de dépendance au palais, et le premier écuyer y avait son habitation.

⁴ Le P. Anselme donne la date du 11 juin 1627 ; mais, d'après les documents conservés aux archives de Senlis, et que M. Flammermont a consultés pour nous, les provisions furent expédiées le 13 janvier 1627, et l'installation solennelle eut lieu le 7 décembre. Dès le 10 juin 1620, M. de Saint-Simon avait été pourvu de la charge de maître particulier des eaux et forêts du bailliage de Senlis. (Bib. nat., ms. Fr. 20 293, n° 413.)

⁵ Pension de quatre mille livres (1630), don de treize mille livres sur les salines de Peccais (1632), de douze mille livres sur l'Épargne (1634), etc.

⁶ Cette charge venait aussi de la dépouille de Baradat.

⁷ Sur cette dernière charge, voyez notre appendice IX. Le gouvernement de Meulan fut donné à Saint-Simon le 27 mai 1630, en remplacement d'un ancien ami du Roi, le marquis de Grimaud, qui venait de périr en duel.

grand loutetier ; en juin 1635, don de quarante-huit mille livres sur l'Épargne ; en août 1636, pension de huit mille livres pour ses « entretien et appointements » de premier écuyer.... Et tout n'était pas enregistré à la Chambre.

A côté de ces pensions ou de ces dons en beaux deniers, on trouve encore des libéralités d'un autre genre, comme la concession de l'enceinte fortifiée de la Rochelle, dont nous allons parler un peu plus longuement, car c'est là l'origine du comté de Rasse sur lequel l'auteur des *Mémoires* fit asseoir plus tard la grandesse de son second fils.

Claude de Saint-Simon, désormais inséparable de son maître, le suivit dans ses deux voyages de 1627 et 1628 au camp devant la Rochelle, et y fut accompagné de ses frères, qui prirent une part active aux travaux du siège ou aux combats de l'île de Ré : il fit choisir l'aîné pour conduire à Paris les drapeaux et les canons pris aux Anglais dans l'affaire du 8 novembre 1627¹, et le cadet (qui commandait un vaisseau en sa qualité de chevalier de Malte) pour aller annoncer la nouvelle de la reddition aux deux reines et à la ville de Paris². Quant à lui-même, qui ne quittait jamais les côtés du Roi³, il eut sa part de la dépouille des rebelles qui avaient tenu si longtemps en échec Louis XIII et Richelieu.

Dès le lendemain de l'entrée des troupes royales dans la Rochelle, le premier écuyer reçut en don tous les terrains et tous les matériaux des fortifications, dont une déclaration royale venait d'ordonner la démolition immédiate. C'était, en superficie, environ cent cinquante mille toises, représentant une valeur estimative de plus de quatre-vingt mille livres. Avant même que ce don fût régularisé⁴, Saint-Simon vendit terrains et matériaux pour la modique somme de vingt et une mille livres, ne se réservant que six arpents, où il comptait faire élever un couvent de capucins⁵, et ce fut l'acquéreur qui, quelques mois plus tard⁶, obtint l'érection des terrains en un fief dit de Saint-Louis, relevant du château de la Rochelle ; mais, heureusement pour le premier écuyer, diverses difficultés suscitées par le domaine royal amenèrent, en 1635, la rescision du contrat de vente, et Saint-Simon se fit remettre solennellement en possession par la Chambre des comptes⁷.

Très-rapidement transformés en rues, en quais, en cales, les terrains se couvrirent de maisons et de boutiques, qui payèrent un cens annuel au seigneur du fief, c'est-à-dire à Saint-Simon, outre les droits ordinaires de

¹ *Œuvres de Malherbe*, tome IV, p. 68 et 77 ; *Histoire du roi Louis XIII*, par Ch. Bernard, liv. XI, p. 30 et 40 ; *Mercure françois*, année 1627, p. 214-223, etc.

² *Histoire de Louis XIII*, liv. XII, p. 68 et 111 ; *Mercure françois*, 1628, p. 704 et 707 ; *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. II, p. 1344-1345, et tome V, p. 581 a et 583 a.

³ L'historiographe Charles Bernard (*Histoire de Louis XIII*, liv. XII, p. 98) s'exprime en ces termes, à propos de l'arrivée d'un corps de deux mille gentilshommes au quartier royal : « Le Roi commanda pareillement au sieur de Saint-Simon, son premier écuyer et premier gentilhomme de sa chambre, de se tenir près de lui pour combattre en sa troupe, car la sagesse de ce gentilhomme, bien que fort jeune, avec la douceur de ses mœurs et une probité qui paroissoit en toutes ses actions, que ce grand monarque avoit dressé lui-même, lui avoient procuré le premier degré de faveur auprès de Sa Majesté. »

⁴ Brevet du 30 décembre 1628. Toutes les pièces relatives à cette concession se trouvent réunies, aux Archives nationales, dans le carton M 536 et dans le carton K 194, nos 39-41.

⁵ Contrat passé à la Rochelle, le 17 novembre 1628. dans la maison où logeait le Roi.

⁶ Lettres patentes du 2 juin 1629.

⁷ En vertu de lettres royales données à Privas, le 7 octobre 1635, « eu égard à ses recommandables services. »

lods et ventes dus pour chaque mutation. Ces produits étaient peu considérables par eux-mêmes ; mais, étendus à un tiers, ou à un quart pour le moins, de la ville, ils formèrent un revenu annuel de cinq à sept mille livres¹. En outre, le seigneur, étant chargé d'entretenir les quais et cales, fut autorisé à lever sur les navires des droits assez forts d'amarrage et de séjour : presque nul en temps de guerre, ce produit augmentait rapidement dès le retour de la paix et le rétablissement du commerce maritime².

Le fief de Saint-Louis, avons-nous dit, fut érigé plus tard en comté, et reçut alors le nom de Rasse porté si longtemps par les Saint-Simon, en souvenir de l'héritage de la maison de Haverskerque, et donné même à leur château du Plessis-Choisel. C'est en 1724 que Louis de Saint-Simon, n'ayant point en Espagne une terre sur laquelle il pût asseoir la grandesse dont Philippe V venait de le gratifier³, obtint de la placer sur son fief de la Rochelle, érigé en comté de Rasse par lettres du roi Louis XV, afin de « perpétuer la jouissance du fief Saint-Louis dans la maison de Saint-Simon, comme un précieux monument et un témoignage public que reçut autrefois le duc Claude de Saint-Simon de l'affection et de l'estime du roi Louis XIII⁴. » Le nouveau comté fut transféré alors, par don entre vifs, au second fils de notre duc, avec substitution aux représentants du nom de Saint-Simon ; substitution et grandesse devaient être par la suite l'objet d'un grand procès (1776-1777), et donner naissance à des difficultés, des confusions singulières, qui subsistent encore de nos jours⁵.

Si, en terminant cette énumération sommaire des libéralités de Louis XIII, nous indiquons encore les dons de jouissances domaniales qui accroissaient considérablement le produit des gouvernements de Blaye, de Saint-Germain et autres⁶, ou bien certaines concessions, moitié industrielles et moitié financières, dont les courtisans savaient tirer profit⁷, on devra

¹ Une portion des terrains fut absorbée par les fortifications nouvelles, et Louis de Saint-Simon toucha, de ce chef, le 22 mars 1697, plus de trente mille livres. En 1700, il renouvela bail pour l'exploitation de ses droits domaniaux et seigneuriaux, sur le pied de cinq mille livres ; en 1771, sa petite-fille, Mme de Valentinois, en tirait sept mille livres.

² En revanche, les relations étaient très-difficiles avec une si grande multitude de tenanciers et de censitaires, particulièrement avec les congrégations religieuses, carmes, oratoriens, etc., établies sur divers points du fief. On ne saurait nombrer les procès que Claude de Saint-Simon et son fils eurent à la Rochelle ; il en est resté beaucoup de factums intéressants, dans quelques-uns desquels nous aurons l'occasion de retrouver les traces de l'intervention personnelle de notre auteur, de son humeur assez processive et de son expérience en chicane.

³ On remarquera que, dans un passage des *Mémoires* (tome III, p. 187), il s'élève fortement contre toute attribution de la grandesse espagnole à une terre sise en France : « opération, dit-il, à laquelle on ne peut donner de nom. »

⁴ Lettres du mois de mai 1724.

⁵ Voyez ci-dessus, appendice n° I, p. 421, et le livre de M. Baschet sur *le Duc de Saint-Simon*, p. 179-180.

⁶ On verra dans l'appendice IX, où nous parlons plus longuement de Blaye, comment Claude de Saint-Simon reçut, en 1632, la jouissance de la comtaie de Blaye et de la seigneurie de Vitrezay. La capitainerie de Saint-Germain et Versailles comportait également la jouissance de la seigneurie du Pecq, du bois de Fourqueux et du domaine de Saint-Germain même, ce qui faisait, selon le *Journal* d'Olivier d'Ormesson (tome I, p. 286), un revenu de dix à douze mille livres de rente. M. de Maisons paya cette capitainerie quarante-trois mille écus.

⁷ Ainsi, en 1635, il eut la concession de tous les « bateaux à selle et à laver lessive » qui couvraient la Seine dans l'étendue de Paris et des faubourgs ; mais l'échevinage intervint activement pour protéger les intérêts des laveuses, et l'on s'en tira sans doute moyennant une compensation d'argent pour le concessionnaire. (Registres de l'Hôtel de ville.)

convenir que notre Saint-Simon a quelque peu exagéré, entre autres « vertus », le désintéressement de son père ¹.

Aux charges et aux richesses vinrent bientôt s'ajouter les honneurs les plus enviés entre ceux dont pouvait disposer le monarque. Lors de la promotion de 1633, non-seulement Claude de Saint-Simon obtint le collier de l'Ordre pour lui-même, mais, à défaut de son père, trop vieux et étranger à la cour, il fit aussi porter son frère aîné sur la liste de la dernière heure ², et cette distinction ne fut sans doute pas étrangère au brillant mariage conclu, l'année suivante, entre Charles de Saint-Simon et la tante de la princesse de Condé et du duc de Montmorency ³.

Enfin, le nom de Saint-Simon fut décoré du titre ducal. En qualité de cadet, le premier écuyer ne devait avoir qu'une part de la terre de Vaux-sur-Meulan, appartenant à Denise de la Fontaine, sa mère ⁴ ; cette part, avec une soulte de cent cinquante mille livres, en partie payée du prix de sa charge de premier gentilhomme de la chambre, lui servirent à racheter d'Isaac de Saint-Simon et de Marie d'Amerval ⁵ les terres et seigneuries de Saint-Simon, Avesne, Pont-Artemps, et la baronnie de Benay, qui étaient le patrimoine héréditaire de la branche aînée. Par le même acte, Louis de Rouvroy Saint-Simon, seigneur de Cambronne et frère puîné d'Isaac, céda aussi, contre une pension viagère de six cents livres, le vicomté de Clastres ⁶. Ces terres étaient toutes de la mouvance du Roi, comme comte de Vermandois, sauf Benay, qui relevait du duché de Guise ; Claude acheta en outre, le 25 janvier 1635, au prix de dix mille livres, plusieurs petites seigneuries sises près de Ham, afin de parfaire les conditions requises pour qu'une terre pût être élevée au titre de duché-pairie, et, quoique le cardinal de Richelieu fût peu disposé à sanctionner de si hautes faveurs, Louis XIII signa, dans les derniers jours du même mois, les lettres d'érection ⁷.

Ce texte a déjà été publié plusieurs fois, notamment dans l' *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne* ⁸ et dans la généalogie espagnole de la maison de Saint-Simon, imprimée en 1808 ; nous n'en donnerons donc ici que la partie essentielle, en y faisant quelques corrections d'après les copies manuscrites, qui sont nombreuses ⁹, et en rappelant que ces lettres patentes, préparées par l'impétrant ou par ses amis, sont loin d'avoir l'importance et de mériter la confiance qu'on serait

¹ Ci-dessus, p. 154 : « Il fut toujours modeste et souverainement désintéressé, il ne demanda jamais rien pour soi, etc. »

² Ci-dessus, p. 150.

³ Contrat passé le 13 septembre 1634, devant le Cat et le Semelier, notaires au Châtelet

⁴ Il avait porté le nom de cette terre, et s'était appelé jusque-là tantôt Saint-Simon Vaux, tantôt Saint-Simon Rouvray.

⁵ Voyez la généalogie, ci-dessus, p. 409.

⁶ Acte passé devant le Semelier et le Cat, notaires au Châtelet de Paris, le 12 janvier 1635. Voyez Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, tome 1, p. 670.

⁷ L'abbé de Dangeau, dans une notice chronologique sur le duché de Saint-Simon (ms. Fr. 22 720, fol. 38), raconte à peu près comme les *Mémoires* de quelle manière Claude de Saint-Simon obtint cette suprême consécration de sa faveur : « Étant premier écuyer et premier gentilhomme de la chambre, voyant que Puylaurens allait être duc, il dit au Roi : "Sire, je n'aurais jamais osé demander cet honneur à Votre Majesté ; mais, puisqu'elle le veut accorder au favori de Monsieur son frère, je crois qu'un homme que Votre Majesté honore de ses bonnes grâces, le doit avoir pour l'honneur de Votre Majesté". Le Roi eut bien de la peine à l'obtenir du cardinal de Richelieu ; il fallut qu'il s'y opiniâtât. »

⁸ Tome IV, p. 389.

⁹ On les trouve dans les registres des cours où la transcription de ces lettres était obligatoire, et dans divers recueils, tels que ceux de l'abbé de Dangeau, mss. Fr. 22 716, fol. 84, et 22 720, fol. 58.

naturellement tenté d'accorder aux « considérants » d'un acte solennel de chancellerie ¹.

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut. Les rois nos prédécesseurs n'ont point donné de plus assurées marques de leur bienveillance envers ceux qui, par leurs agréables, assidus et signalés services, se sont acquis leurs bonnes grâces, qu'en les honorant de titres et qualités, non-seulement attachés à leur personne, mais qui, par une perpétuelle mémoire, s'étendissent à leur postérité, rendant leur nom mémorable et leurs maisons ornées de prérogatives et prééminences spéciales : ce qu'ils ont fait d'autant plus volontiers que telles marques d'honneur étoient les plus grandes et convenables récompenses par lesquelles les âmes généreuses peuvent être excitées aux actions de vertu et de courage. Et pour ce que nous ne desirons pas moins qu'aucuns autres princes et monarques qui aient été, départir ces mêmes honneurs et dignités à ceux de qui la naissance, les vertus et bonnes actions ont su bien mériter de nous et de la chose publique ; considérant l'antiquité et la noblesse des sieurs de Saint-Simon, issus en ligne directe des comtes de Vermandois, et ayant égard aux grands et recommandables services que plusieurs de cette maison ont faits pour la défense et conservation des droits de notre couronne et de notre État, entre autres : Jean de Saint-Simon, seigneur de Rouvray ², qui, dès l'an 1214, servant le roi Philippe en la bataille de Bouvines, signala son courage et son adresse par la prise du comte de Boulogne, et Alphonse de Saint-Simon, aussi seigneur de Rouvray, de qui l'emploi important marque la fidélité et le mérite, par le gouvernement du royaume de Navarre qui lui fut commis, en qualité de vice-roi, dès l'an 1340 : auquel temps, et en la même année, Mathieu de Saint-Simon de Rouvray, son frère, fut fait prisonnier de guerre au voyage qui se fit en Hainaut par le roi Jean, lors duc de Normandie ; et duquel Mathieu de Saint-Simon deux de ses fils ayant, par la perte de leur sang et de leur vie en la bataille d'Azincourt, contre les Anglois, en l'année 1415, laissé Gilles de Saint-Simon, leur frère, seul héritier de leurs vertus comme de leurs biens, il auroit, en l'année 1419, si dignement servi l'État contre l'invasion des Anglois, lesquels il contraignit de lever le siège de devant la ville de Gisors, que, pour mémoire et marque de sa valeur, il y fut, par le feu roi Charles VII, créé chevalier de son ordre, et depuis employé en toutes les expéditions de son temps, où, en plusieurs batailles et sièges des villes, il perpétua son nom, sa prudence et sa valeur, pour la gloire de ses descendants, qui depuis ont toujours continué leurs soins, fidélité et affection envers les rois nos prédécesseurs et nous. Tous lesquels avantages de naissance et de services étant, par une succession légitime, heureusement transmis en la personne de notre amé et féal chevalier de nos ordres, conseiller en nos conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, notre premier écuyer, grand louvetier de France, gouverneur et notre lieutenant général en nos ville et citadelle de Blaye, Mre Claude de Saint-Simon, seigneur dudit Saint-Simon, baron de Benay, vicomte de Clastres, seigneur des châtelainies, terres et seigneuries de Pont-Artemps, Avesne, Gauchy, Ugny-l'Équipée, Pontruet et autres lieux, nous aurions, dès ses jeunes ans, qu'il a eu

¹ Ci-dessus, p. 388, note 6.

² D'autres textes portent : Rouvroy. Cette variante en *ay* se trouve dans tous les temps.

l'honneur d'être nourri près de notre personne, remarqué en lui tant de généreuses actions et inclinations à la vertu, tant de sagesse en sa conduite, et tant d'ardeur et de zèle pour notre service, que, le jugeant digne de notre affection, nous l'aurions élevé consécutivement et par degrés aux plus grandes charges, dignités et offices de notre maison, en toutes lesquelles charges chacun a pu voir avec combien d'honneur, de prudence et de fidélité il s'est conduit et s'en est acquitté dignement. A CES CAUSES, désirant témoigner le grand contentement et satisfaction que nous en avons, et, par une marque qui demeure à ceux de sa maison, donner des preuves de la volonté en laquelle nous sommes de le bien et favorablement traiter à l'avenir, savoir faisons que, de l'avis d'aucuns princes de notre sang et autres grands et notables personnages de notre Conseil, et de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons à ladite terre et seigneurie de Saint-Simon, située en notre pays et comté de Vermandois, uni et incorporé, et, par ces présentes, signées de notre main, unissons et incorporons les baronnie, vicomte, terres et seigneuries, justices, châteaux, bourgs et villages de Benay, Clastres, Pont-Artemps, Avesne, Gauchy, Ugny-l'Équipée et Thorigny, Pontruet, Savy, Rumigny, Pithon, Aubigny, Iverny, Corbeny, Dury, et fiefs des Halles de Saint-Quentin et de Saint-Prix, leurs appartenances et dépendances, et autres y jointes, et qu'il pourra y joindre ci-après, qui relèvent à présent en plein fief de nous, à cause de notredite comté de Vermandois ; et le tout avons créé et érigé, ordonné et établi, et, par ces présentes, signées de notre main, créons et érigeons, ordonnons et établissons en nom, titre et dignité de duché et pairie ; voulons et nous plaît lesdites terres, baronnie et seigneuries être dites et appelées, dès maintenant et ci-après, le duché de Saint-Simon, pour en jouir et user du jour de la présente érection, perpétuellement et à toujours, et le relever à une seule foi et hommage, tant de nous que de notre couronne, par ledit sieur de Saint-Simon, et, après son décès, par ses hoirs mâles, avec les honneurs, autorités, prérogatives, séances, profits et privilèges qui appartiennent à ladite dignité, ainsi que les autres ducs et pairs en usent et jouissent ; et ce sous le ressort de notre cour de parlement de Paris... Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce 1635, et de notre règne le vingt-cinquième. LOUIS. « Par le Roi : Bouthillier. »

Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris dès le 1er février, devant une nombreuse assemblée, où l'on remarquait le prince de Condé, les ducs d'Uzès, de Montbazou, de Créquy, de Chaulnes, de la Valette, de Retz et de Puylaurens, le maréchal de Vitry, le surintendant Bouthillier, et « force chevaliers de l'Ordre et autres seigneurs et noblesse sans nombre, qui témoignèrent toute la satisfaction qu'ils en recevoient. » Saint-Simon avait défendu à son avocat de « s'étendre sur ses louanges ; » mais l'avocat général Bignon rappela longuement l'ancienneté d'une maison qui tirait son origine des comtes de Vermandois, les mérites des ancêtres du nouveau duc, et sa propre modestie. « Aussi, dit *la Gazette* en rendant compte de cette séance, la mémoire des plus vieux ne leur fournit-elle point d'exemple d'aucun qui ait mieux usé que lui de la faveur d'un si puissant monarque, ni qui s'en rendit plus digne, s'il se pouvoit ajouter quelque recommandation au choix que Dieu fait au ciel par l'organe des rois, ses miroirs en terre ¹. »

¹ *Gazette* de 1635, p. 60.

Faits ainsi sans perdre un seul jour, cet enregistrement, « dont dépendait la réalité de la dignité » du nouveau duc, et sa réception, « qui fixait son rang, et des siens, pour toujours ¹, » eurent l'avantage de lui donner place immédiatement après Pierre de Gondy, duc de Retz ², et avant le duc de la Rochefoucauld ³, dont les lettres, quoique plus anciennes de treize ans et présentées au Parlement depuis le 2 septembre 1631, n'avaient pu encore être vérifiées. On verra comment cette singulière situation donna lieu à une action judiciaire, qui se termina d'abord, en 1647, par un compromis, puis, en 1714, par le triomphe de Louis de Saint-Simon ⁴.

Nous n'avons guère de renseignements sur le duché de Saint-Simon ⁵ ; ni Claude ni son fils ne paraissent y avoir jamais habité ou s'en être occupés autrement que par l'intermédiaire de leur receveur et des officiers du bailliage ducal ⁶. Les *Mémoires* n'en disent qu'un mot ⁷, quoique notre auteur mît au-dessus de tous les biens ce titre de duc et pair qui le plaçait immédiatement après le Roi ⁸. Lui mort, toutes les terres et le château « très-vieux et caduc » de Saint-Simon furent vendus par son héritière, la comtesse de Valentinois, aussitôt qu'on y eut fait l'inventaire du mobilier, et passèrent, le 14 décembre 1756, aux mains d'un conseiller au parlement de Metz, Nicolas-François le Scellier de Chezelles ⁹, pour revenir peu après, à ce qu'il paraît, aux Saint-Simon Sandricourt.

Les *Mémoires*, au contraire, parlent souvent d'une autre terre acquise par Claude de Saint-Simon quelques mois après l'érection de son duché-pairie. Ce fut le 1er août 1635 qu'un arrêt définitif du Parlement mit le duc en possession de la châtellenie de Beaussart, de la châtellenie de la Ferté-Arnault ou la Ferté-au-Vidame, et du vidamé de Chartres, saisis depuis vingt-deux ans à la requête des créanciers de Préjan de la Fin de Maligny ¹⁰.

Quoique faite dans des conditions favorables, sans concurrence d'autres enchérisseurs sérieux, cette acquisition ne coûta pas moins de quatre cent mille livres ; mais, soit comme seigneurie territoriale, soit comme habitation d'automne, le favori de Louis XIII trouvait là, à une petite distance de Paris, de Versailles et de Saint-Germain, tout ce qui lui manquait dans ses

¹ Voyez l'épisode des lettres du maréchal duc de Boufflers, tome VI, p. 320.

² Fait duc-pair en février 1634, par renouvellement de la création primitive de 1581, et reçu le 14 mars suivant.

³ Le comté de la Rochefoucauld avait été érigé en duché-pairie au mois d'avril 1622.

⁴ *Mémoires*, tome VII, p. 264, tome VIII, p. 314, 352 et suivantes, et tome X, p. 86-87, 145 et suivantes

⁵ Ci-dessus, p. 407.

⁶ Nous n'avons trouvé jusqu'ici qu'une pièce notariée du 30 avril 1699, qui fait connaître que Saint-Simon se préparait à faire faire dans l'église du chef-lieu de son duché des réparations évaluées à onze cents livres.

⁷ Ci-dessus, p. 152.

⁸ « Cette dignité, squelette le plus chéri et le plus précieux de tous les biens que je tiens des libéralités royales. ... » (*Mémoires*, tome VIII, p. 388.)

⁹ M. Armand Baschet a bien voulu nous communiquer l'analyse du contrat de vente, aujourd'hui conservé dans le minutier de Me Prudhomme, notaire à Paris. Toutes les terres étaient alors affermees à douze mille cinquante livres par an, et le prix de vente fut de quatre cent quarante et une mille livres francs (sic). Le mobilier du château ne valait pas quatre cents livres.

¹⁰ Celui-ci était mort, pendant les opérations judiciaires, en 1633. Claude de Saint-Simon, qui avait pris le bail judiciaire du domaine dès 1632, resta seul adjudicataire, le 19 mai 1635, et consigna la somme le 14 juillet suivant. Voyez le dossier de l'adjudication, aux Archives nationales, Xib 9620. Il ne rendit hommage au Roi, de qui les deux châtellenies relevaient à cause de sa grosse tour de Chartres, que le 1er juin 1646. (Arch. nat., P 18², n° 293.)

domaines de Valois ou de Vermandois, tout ce que son maître souhaitait pour lui ¹.

« Ces deux terres (de Beaussart et de la Ferté-Vidame), dit un document officiel du dix-huitième siècle ², sont les plus considérables de la province, tant par le revenu, qui monte à plus de quarante-cinq mille livres, que par la féodalité sur plus de cent fiefs et seigneuries qui en relèvent immédiatement, un gros château, un parc de dix-huit cents arpents, haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de vingt-trois paroisses, six mille arpents de bois, la plus grande partie en futaie, une maîtrise particulière des eaux et forêts ³ ; et les deux châtelainies sont décorées de tous les droits attachés aux plus grandes terres du Royaume. »

Un rapport de l'année 1617 ⁴ décrit assez sommairement le château principal : « La maison de la Ferté-au-Vidame, dit-il, est antique, bonne, de grand revenu, seigneuriale, située en pays de bois, environnée d'eaux, la basse-cour à l'entrée, fossoyée de grands et larges fossés pleins d'eaux, bon rempart autour. La figure de la maison est presque ovale. Aux deux portes, deux antiques donjons, voûtés à chaux et à sable, et quantité de tours qui flanquent le circuit de ladite maison. » Cette description se complète en certaines parties par le procès-verbal de l'adjudication de 1635, qui énumère : « Un corps d'hôtel, deux grands pavillons sous lesquels y a porte et pont-levis, l'un à sortir du château pour aller dans la basse-cour, et l'autre pour sortir par derrière dedans le parc et bois dudit lieu, avec six tours à l'entour, l'une couverte d'ardoises, et les autres, avec ledit corps d'hôtel et autres édifices, couverts de tuiles ; cour pavée au milieu ; clos de murailles ; fossés à eau vive ; la basse-cour, où y a un pavillon joignant la porte et pont-levis de ladite basse-cour, sortant dedans le bourg de la Ferté-Arnault, composée de plusieurs logis, comme une grande maison manable, granges, écuries à cheval, couvert tant de tuiles que de bardeaux ; une grande cour au milieu ; un grand jardin joignant le tout, aussi clos de fossés à eau vive, avec l'étang dudit lieu, joignant tant ledit château que basse-cour et jardin ; et à l'autre côté, vers le parc et bois, sont plusieurs autres grands jardins enclos de grands canaux et fossés à eau vive, et plusieurs viviers et réservoirs à poisson, et plusieurs prés es environs desdits canaux ; le plant de plusieurs arbres fruitiers joignant lesdits prés ; un grand parc de haut bois, entre ledit château et les taillis de ladite Ferté ; la garenne dudit lieu étant de l'autre côté dudit château.... »

A défaut de perspectives gravées qui complètent ces descriptions, le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale possède une vue coloriée du château de la Ferté-Vidame, faite entre le dix-septième et le dix-huitième siècle, c'est-à-dire au temps où il passa aux mains de notre auteur et devint sa résidence favorite. Il est intéressant de la comparer avec l'eau-forte de M. Mollard qui figure en tête du livre de M. Armand Baschet sur les Manuscrits de Saint-Simon, et qui, dit-on, est la reproduction d'un dessin du dix-huitième siècle.

¹ Voyez notre tome II, p. 14-15.

² Lettres patentes de novembre 1731, érigeant le comté de la Ferté-Vidame. (Arch. nat., P 2432, p. 617.)

³ Cette maîtrise était aux mains du bailli même du seigneur, et Louis de Saint-Simon, grâce aux ministres ses amis, put se faire confirmer un privilège si exceptionnel, si important pour la conservation de sa chasse et de ses bois. (Archives nationales, arrêt du 11 février 1708, E 789.)

⁴ Ms. Clairambault 1131, fol. 83.

Le titre de vidame de Chartres était attaché à la terre de la Ferté-Arnault, et l'on a vu, dans les notes de ce premier volume ¹, la signification originelle de cette qualification nobiliaire. Le fief du Vidamé avait son siège à Chartres même, dans la grande rue, entre la porte Guillaume et celle des Essarts, sur les paroisses Saint-André et Sainte-Foi mais, comme ce siège se trouvait enclos depuis un certain temps dans le jardin épiscopal, Claude de Saint-Simon s'engagea, pour lui et ses deux premiers successeurs, à ne pas en réclamer la possession ², tout en continuant de percevoir les cens, rentes et redevances féodales qui en dépendaient dans la ville. Le plus beau de tous les droits attachés au vidamé était d'ailleurs ce titre sonore de vidame de Chartres, qui rappelait si bien les temps féodaux, et que récemment encore des personnages célèbres avaient illustré ³ : il fut désormais réservé à l'héritier présomptif du duché de Saint-Simon ⁴. L'auteur des *Mémoires* devait plus tard y faire ajouter un titre de comte de la Ferté-Vidame ⁵.

On sait quelle a été la destinée de ce magnifique domaine après la mort de Louis de Saint-Simon. Le parc, avec ses étangs et ses avenues majestueuses, et la forêt, de près de quatre mille hectares, portent encore le témoignage des splendeurs passées dont notre duc faisait montre si volontiers ⁶ ; mais c'est à peine s'il reste quelques pierres du manoir où furent écrits les *Mémoires*, aussi bien que de l'opulent château bâti sous Louis XV par le financier Jean-Joseph de Laborde.

Disgrâce

Claude de Saint-Simon était au comble de la faveur et de la fortune. Tout-puissant sur l'esprit de son maître, accepté et même flatté par le premier ministre ⁷, courtois par tout ce qui approchait le Roi, bien vu des femmes les plus élégantes, qui appréciaient en lui, sinon la beauté des traits, du moins la jeunesse et la galanterie ⁸, il n'était point de fête, de chasse ou

¹ Ci-dessus, p. 22, note 5.

² Transaction du 8 mai 1638.

³ Voyez ci-dessus, p. 22, note 5. Après les deux personnages cités dans cette note, le titre de vidame de Chartres avait été porté par un calviniste important dans son parti, grand ennemi des Guises et du pouvoir royal, Jean de Ferrières-Maligny, dont la vie a été écrite en 1858, par M. de Bastard.

⁴ Voyez les *Mémoires*, tome II, p. 97-98.

⁵ Lettres d'érection du mois de novembre 1731, enregistrées à la Chambre des comptes le 11 septembre 1734. (Arch. nat., P2432, p. 617.) La petite-fille de Saint-Simon porta l'un et l'autre titre dans la maison de Valentinois.

⁶ *Mémoires*, tome I, p. 334, tome V, p. 35, et tome XII, p. 402-403.

⁷ Quand il avait été nommé premier gentilhomme de la chambre, Richelieu s'était empressé d'écrire cette lettre au Roi : « Je ne saurois assez témoigner à Votre Majesté la joie que m'a apportée la nouvelle que M. Bouthillier m'a mandée de l'honneur qu'il vous a plu faire à Monsieur le Premier de le gratifier de la charge du feu sieur de Blainville. J'estime la résolution qu'elle a prise en cela beaucoup meilleure que la première qu'elle avoit de la supprimer. Quelque bien qu'elle fasse à une personne qui a les conditions de Monsieur le Premier, sera toujours bien employé, l'ayant toujours connu si sincère, si reconnoissant en votre endroit, et si courtois envers tout le monde, que je répondrois bien en mon propre et privé nom que jamais il n'en abusera. C'est le propre des rois, à l'imitation de Dieu, de faire du bien à leurs créatures, etc. » (*Lettres du cardinal de Richelieu*, tome III, p. 59.)

⁸ On a deux portraits de Claude, dans la collection de lavis formée par Gaignières et Clairambault (ms. 1140, fol. 5 et 6, répétés en double dans le ms. 1234, fol. 96 et 97) : l'un est fait par Simon Vouet, en 1634, et n'offre qu'une figure vulgaire ; l'autre, daté de 1672, le représente beaucoup plus vieux, en armure, et moins désagréable. Il faut rapprocher de ces portraits les témoignages des contemporains. Malherbe, dans la lettre citée plus haut (p. 433 et note 1), avait d'abord écrit : « Un sieur Simon, beau gar..., » puis a biffé ces deux derniers mots, avant de les achever. Tallemant le compare à un ramoneur (*Historiettes*,

de ballet, aussi bien que d' « expédition de guerre » et de délibération importante, ou la première place ne fût pour lui et les siens¹. En un mot, après avoir résisté, pendant près de dix ans, aux compétitions, aux rancunes, aux jalousies, la faveur du premier écuyer était comme affermie à jamais. Richelieu lui-même semblait n'en prendre aucun ombrage et n'éprouver que de la gratitude pour les services qu'il avait reçus du favori, ou plutôt pour la réserve inoffensive dans laquelle celui-ci paraissait se complaire. Quoique le caractère du premier écuyer, et surtout son avidité, dussent lui être particulièrement désagréables², il se montrait en toute occasion prévenant, serviable même, comme par le passé, prodigue de félicitations, quand la *Gazette* annonçait quelque haut fait nouveau, et prodigue aussi d'assurances d'un bon vouloir inébranlable³. Telle était même sa confiance qu'il recourut à lui, ainsi qu'au duc d'Halluyn, pour faire aimer Mlle de la Fayette, puis pour pousser cette nouvelle favorite à entrer en religion, lorsqu'elle menaça de devenir redoutable⁴.

Ainsi, en 1636, le crédit de Saint-Simon était intact. Au commencement de juillet, nous le trouvons à Fontainebleau, où le Roi venait de rentrer ; il assista, avec la Reine et les dames, à la prise de deux cerfs destinés au roi d'Angleterre. Mais ces divertissements furent bientôt interrompus par l'invasion de la Picardie.

On a vu, soit dans les *Mémoires*, soit dans notre commentaire⁵, quel rôle important le premier écuyer tint à ce moment dans les conseils, et comment Richelieu le proposa pour aller inspecter la ligne de l'Oise et les passages déjà mis en état de défense par son frère le marquis. C'est là que se place un épisode raconté par Tallemant des Réaux⁶, dans l'historiette du cardinal de Richelieu, et cet épisode est peu à l'honneur du nom de Saint-Simon. Le Roi se trouvait à Senlis ou à Chantilly : on avait rompu tous les ponts de l'Oise, et les seigneurs qui possédaient des terres sur l'autre rive, tels que MM. de Montataire, de Liancourt, d'Humières, s'étaient fait donner par Piccolomini, avec l'assentiment du maréchal de la Force, commandant d'une des armées royales, des sauvegardes grâce auxquelles leurs châteaux ne souffraient point du fait de l'ennemi ou des maraudeurs. Saint-Simon l'aîné, « pour faire le bon valet, » dénonça Montataire, et fit croire au Roi que la présence de sauvegardes ennemies sur l'autre bord de la rivière

tome IV, p. 463), et dit ailleurs qu'il « n'y a point d'épée dans son baudrier bleu » (ibidem, tome VII, p. 454). Bassompierre le qualifie, comme on sait, de « petit punais », et, dans le langage de convention des ministres, on lui donnait le surnom peu obligeant de *Stercoral*. Tout cela donne une médiocre idée de ses agréments. Néanmoins, le même Tallemant le cite parmi les tenants les plus favorisés d'une illustre belle, Mme de Montbazon (dont les *Mémoires* parlent au tome IX, p. 332-333), et d'une charmante provinciale, Mme d'Anguillard, voisine de Blaye (*Historiettes*, tome IV, p. 461) ; son fils lui-même (ci-dessus, p. 163) dit qu'il était « jeune et galant. »

¹ Voyez les bulletins de la cour, dans la *Gazette* de 1633 à 1635.

² Voyez une lettre fort vive, en date du 10 juin 1635, dans le recueil publié par Avenel, tome V, p. 52-53.

³ Lettre du 25 novembre 1635, analysée dans le même recueil, tome V, p. 955, et dans le *Catalogue de la collection de lettres autographes de M. Pécard* (1873), p. 87. Cette lettre est écrite à propos de la belle conduite de Saint-Simon dans la campagne de Lorraine, conduite dont la *Gazette* rend compte fort en détail, p. 650, 681-682 et 712.

⁴ Mars 1636. Voyez les *Mémoires* de Monglat, p. 30, et Victor Cousin, *Mme de Hautefort*, 4e édition, Appendice, p. 31-42.

⁵ Ci-dessus, p. 159-161.

⁶ *Historiettes*, tome II, p. 23.

compromettait la sûreté de sa personne¹. Si l'on s'en rapporte à Tallemant, Louis XIII n'était pas aussi rassuré que le dépeignent les *Mémoires*, et il avait déjà fait démeubler Chantilly. Les insinuations de Charles de Saint-Simon eurent donc une prise facile, et ce ne fut qu'à force de détours habiles et en faisant manger au prince de bonnes poires du verger de Montataire, que les amis de celui-ci purent lui éviter une disgrâce, peut-être même pis. De pareils procédés n'étaient point faits pour gagner l'indulgence des courtisans.

Ce fut sur ces entrefaites que l'affaire du Câtelet et l'intervention déplacée de Saint-Simon en faveur de son oncle fournirent au Cardinal l'occasion attendue depuis plus d'un an. Un mémoire de Richelieu² fait connaître les deux griefs qu'il mit en avant : le souvenir des relations du duc avec le rebelle Montmorency, et surtout ses manœuvres pour faire échapper le baron de Saint-Léger au châtement que méritait la reddition « infâme » du Câtelet. « Au commencement du siège, Monsieur le Premier disoit ouvertement qu'il étoit assuré que son oncle ne feroit point de capitulation, et que, s'il en faisoit, il seroit le premier à le condamner. Aussitôt que cette place fut rendue misérablement, il changea de langage et entreprit de dire que son oncle avoit fait le devoir d'un homme de bien. Cela fâcha le Roi. Depuis, S. M. ayant tenu conseil à Chaillot, auquel il prit la résolution de faire arrêter le sieur de Saint-Léger, Monsieur le Premier, qui étoit à Chaillot, l'ayant découvert³, écrivit de Chaillot même et dépêcha un courrier à son frère, pour avertir son oncle de se sauver, qui réussit si bien, qu'il reçut l'avis deux heures avant celui qui étoit allé pour le prendre, arrivant à Ham. Cet article étant vérifié par information des maîtres de poste et postillons qui menèrent ledit courrier de M. de Saint-Simon, et des hôteliers qui le logèrent, S. M. vouloit juger cet incident avec le procès du sieur de Saint-Léger, qui fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Le cardinal de Richelieu représenta à S. M. qu'il valoit mieux ne le faire pas, parce que la peine qui tomberoit sur Monsieur le Premier seroit trop rude. Depuis, ledit sieur le Premier témoignant toujours un grand mécontentement et dégoût de cette action, le Roi, par bonté, lui conseilla de s'en aller à l'armée. Après y avoir été huit jours, étant revenu trouver le Roi à Senlis⁴, il lui demanda congé, sur les bruits qui couroient que les Espagnols vouloient entrer en la frontière de Guyenne, d'aller à Blaye. Y étant allé, S. M., considérant son mécontentement et le peu d'affection qu'il avoit au bien de ses affaires, auxquelles il avoit préféré l'intérêt d'un homme qui avoit fait une action inexcusable, lui a mandé qu'il demeurât là, et a fait connoître à ses parents⁵ qu'il desiroit qu'ils demeurassent chez eux, sans venir à la cour⁶ ».

Les *Mémoires* accusent Chavigny, qui était alors secrétaire d'État au département des affaires étrangères, et non à la guerre, d'avoir été la cause de la capitulation du baron de Saint-Léger, et, par conséquent, des disgrâces qui s'ensuivirent. Outre l'erreur de département, qui ne permet pas de mettre au compte de Chavigny l'approvisionnement défectueux du Câtelet, il est

¹ Charles de Saint-Simon était capitaine du château de Chantilly depuis que Louis XIII en avait fait une résidence royale.

² *Lettres du cardinal de Richelieu*, tome V, p. 638-640 ; *Histoire de Louis XIII*, par le Vassor, tome V, p. 210-212.

³ C'est le Roi lui-même qui le lui annonça en sortant du Conseil.

⁴ Dans le Vassor, c'est à Roye, et non à Senlis.

⁵ Sans doute Charles de Saint-Simon et les la Fontaine d'Esches.

⁶ Comparez les *Mémoires* de Richelieu, tome III, p. 78.

difficile de concilier les assertions de notre auteur, assertions absolument dénuées de preuves et même de vraisemblance, avec deux lettres de ce même Chavigny, que le Vassor a reproduites in extenso¹, lettres confidentielles, « moitié en chiffres, moitié en jargon », et adressées au cardinal de la Valette, ami dévoué du premier ministre. Il en ressort simplement que Saint-Simon avait manœuvré contre Chavigny, pour « l'exclure et s'introduire lui-même » ; que le secrétaire d'État « s'était bien gardé de le défendre », et que Richelieu comptait ne plus laisser prendre à personne la place laissée vacante par l'exilé. « Mgr le Cardinal, disait Chavigny, m'ordonne de ne m'éloigner guère de Sa Majesté. La bonne humeur où nous le voyons maintenant prouve que M. de Saint-Simon n'agissoit plus bien. Il a reçu ordre de demeurer dans son gouvernement. Quand je vous conterai le détail de tout ceci, vous en serez surpris. Le Roi ne jette les yeux sur personne ; apparemment il ne prendra plus de favori. Il aime toujours Mlle de la Fayette, qui ne fait ni bien ni mal ; cependant il parle souvent à Mlle d'Hautefort. »

Ces deux lettres prouvent sans doute que Chavigny seconda le Cardinal dans une entreprise bien facile en vérité ; mais de là à accuser le secrétaire d'État et le Cardinal d'avoir sciemment délaissé le Câtelet et livré son gouverneur à l'ennemi, il y a fort loin, et, quoique le Vassor abonde dans le même sens que les *Mémoires*, en s'apitoyant sur le baron de Saint-Léger « sacrifié à la réputation du Cardinal », et sur son neveu exilé parce qu'il insinuait à Louis XIII « que la nonchalance de Richelieu et de ses confidents étoit la cause principale du progrès des Espagnols dans la Picardie », nous ne considérons la disgrâce de 1636 que comme un de ces jeux de bascule si ordinaires dans l'histoire des favoris : Saint-Simon, quoique peu redoutable pour le présent, était guetté depuis longtemps par le Cardinal ; tout confiant dans ce crédit qui lui avait si souvent permis d'intervenir en faveur des ennemis du premier ministre, il se hasarda à soutenir un oncle dont la conduite était authentiquement condamnable ; c'en fut assez pour que la coupe débordât.

Le premier écuyer crut éviter, ou du moins dissimuler la disgrâce devenue inévitable, en prenant les devants et s'éloignant pour un temps ; mais la cour ne s'y trompa point, et, pour tout le monde, ce fut un exil². Seuls, les *Mémoires* persistent à parler d'une retraite volontaire³.

Au bout de quelques semaines, Saint-Simon, feignant de tout ignorer, écrivit au Cardinal pour lui demander pardon de « certains défauts de colère et de dépit », disant que les Bautru l'avaient peut-être « ruiné » dans l'esprit du Roi, mais qu'il se sentait la conscience « très-nette », et se montrerait désormais un « autre homme ». Le Cardinal ne se laissa prendre ni à ces protestations, ni aux offres de communications qui y étaient jointes ; il répondit (23 octobre) que le Roi avait été obligé de le sacrifier pour sa conduite dans l'affaire du baron de Saint-Léger, « affectionnant son État plus qu'autre chose » ; que cette conduite était due sans doute à de mauvais

¹ *Histoire de Louis XIII*, tome V, p. 211-212.

² Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome I, p. 46, et ceux de Bassompierre, octobre 1636, tome IV, p. 211 : « Furent aussi disgraciés les Saint-Simon, et le jeune, qui étoit un fantôme de favori, commandé de se retirer à Blaye ».

³ Ci-dessus, p. 497 : « Il songea donc bientôt à s'en retourner à Blaye, où il vivoit en grand seigneur, aimé et recherché de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à Bordeaux et dans les provinces voisines. Il s'y retira donc après, pour non revenir de longtemps ».

conseils, mais qu'il fallait se résigner à en porter la peine, et veiller surtout à ce que « ses déportements n'empirassent point ses affaires ¹ ».

La « cabale » du premier écuyer, ses parents et amis, ayant en tête Mlle d'Esches, alors fille d'honneur de la Reine, plus tard Mme de Villarceaux, essayèrent d'agir, ou de faire agir Mlle de la Fayette en faveur de l'exilé ² ; mais c'était, à ce qu'il semble, un parti pris, chez Richelieu et dans son entourage, de perdre à jamais l'ancien favori, *Stercoral*, comme l'appelait dédaigneusement ce Chavigny en qui il mettait alors tout son espoir, et qui n'avait déjà d'autre souci que de l'envoyer bien loin de la cour. On eût même voulu, pour plus de sûreté, le dépouiller de sa charge de premier écuyer, et elle fut, dit-on, offerte à Cinq-Mars, comme étant d'ordinaire le premier lot des favoris du Roi ; mais il répondit que c'était là une charge bonne pour d'anciens pages tels que Baradat et Saint-Simon, trop heureux de quitter les couleurs ³, et non pour un fils de maréchal de France ⁴.

L'exil dura longtemps, et Saint-Simon l'observa si scrupuleusement qu'il fallut que le Cardinal lui-même, par compassion, de son propre mouvement, lui envoyât, le 1er janvier 1637, une autorisation de franchir quelquefois l'enceinte de Blaye pour se divertir à la chasse. Sentant donc que son temps de faveur était bien fini, Claude affecta de se tourner vers les choses de la guerre. Sans avoir des talents de grand capitaine, il s'était toujours montré brave, actif, entreprenant, quand il avait accompagné son maître sous les murs de la Rochelle, au Pas-de-Suse, à Chambéry, ou commandé la cavalerie dans les campagnes de Lorraine. Titulaire d'une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances, il avait aussi possédé pendant un an, de 1635 à 1636, un régiment de cavalerie ; lorsqu'on réorganisa l'armée, au commencement de 1638, pour opérer en Catalogne sous les ordres de son cousin le prince de Condé, il obtint à la fois une nouvelle charge de mestre de camp ⁵ et le commandement de la cavalerie légère de l'armée de Guyenne ⁶.

Dans la première campagne du prince de Condé, Claude de Saint-Simon prit une part brillante au combat du Pas-de-Béhobie, fit sur le territoire espagnol une incursion hardie, dont la *Gazette*, toujours louangeuse pour l'ancien favori, donna un récit détaillé, et enfin, plus favorisé que le chef de l'armée, il se trouva au nombre des généraux qui purent échapper à la triste déroute de Fontarabie et rentrer à Bayonne en rompant derrière eux le pont de la Bidassoa ⁷.

Appelé encore l'année suivante au même commandement, puis retenu à Blaye par un contre-ordre subit, il vola cependant au secours de son cousin lorsque celui-ci, surpris sous les murs de Salces par un retour offensif des Espagnols, appela à lui la noblesse volontaire. Saint-Simon combattit

¹ *Lettres de Richelieu*, tome V, p. 640-641.

² *Lettres de Richelieu*, tome V, p. 650 ; lettre du 1er novembre, à M. de Chavigny. Par une lettre de 1638 (tome VI, p. 93), on voit que M. le Bailleul avait été un de ses inspireurs ou de ses complices.

³ La livrée royale des pages.

⁴ Cabinet des titres, dossier Rouvroy, fol. 94.

⁵ Son nouveau régiment, composé de cinq compagnies de cheveu-légers et une de mousquetaires, subsista jusqu'en 1660. Le général Susane en a donné les états de services dans *l'Histoire de la cavalerie française*, tome III, p. 133. C'est ce corps que commandait, comme lieutenant-colonel, la Roque Saint-Chamaran, dont il est question dans l'épisode du duel avec Vardes, ci-dessus, p. 217.

⁶ Commission et lettre du 6 mars 1638

⁷ *Gazette* de 1638, p. 342 et 394-395 ; le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, tome V, p. 556.

vaillamment dans la désastreuse journée du 2 novembre¹ ; mais il ne put empêcher que l'armée ne fût battue et dispersée comme l'année précédente.

Trois ans se passèrent ensuite sans que Saint-Simon quittât Blaye, désolé, écrivait-il au Cardinal, d'être enterré tout vif dans ce tombeau et de ne plus faire service à son maître.

Ses lettres de cette époque sont, comme toujours, pleines de protestations chaleureuses, soit qu'il s'agisse de la santé de Richelieu, des affaires politiques, des intrigues de la cour, ou des desseins inquiétants de l'Espagne contre Blaye et la Garonne ; et d'autre part, le Roi manifeste souvent sa gratitude pour les mesures de précaution que le duc s'est empressé de prendre. Mais, si celui-ci demande une permission de venir à Paris, serait-ce pour recevoir la bénédiction suprême de son père, qui est malade, moribond, ou pour féliciter le Cardinal de son retour à la santé, tout congé lui est impitoyablement refusé².

Richelieu mort, il semblait impossible que ces rigueurs continuassent, et Saint-Simon sollicita son rappel sans retard : peut-être comptait-il sur la bonne volonté du ministre Chavigny, qu'il avait souvent employé comme intermédiaire, sans grand succès il est vrai, mais à qui il écrivait que sa consolation était grande de penser que la meilleure part du gouvernement allait passer aux mains de l'homme le mieux instruit de la pensée du feu cardinal. Cette nouvelle supplique eut le même sort que les précédentes. Une lettre royale du 29 décembre fit entendre au duc que « certaines considérations » ne permettaient pas encore qu'il reparût à la cour avant quelque temps. « Cependant, disait Louis XIII, assurez-vous que je vous sais beaucoup de gré de la façon dont vous vous êtes comporté dans les occasions qui ont regardé mon service, et que vous recevrez des marques de ma bonne volonté qui vous feront connoître que je sais estimer la fidélité et l'affection de ceux qui en ont pour ma personne et pour le bien de mon État³ ». Ce ne fut donc pas, comme le disent les *Mémoires*⁴, « lors de la dernière extrémité du cardinal de Richelieu » que l'ancien favori fut rappelé par un courrier de son maître ; il ne revint à Paris que dans le commencement du mois de février, en même temps que les autres exilés ou disgraciés, Baradat, Bassompierre, d'Estrées, la duchesse douairière de Guise⁵, et même l'accueil ne fut pas ce qu'il avait espéré, ce que disent encore les *Mémoires*. Henri Arnauld écrit, le 18 février 1643, au président Barrillon : « M. de Saint-Simon vit hier le Roi à Versailles ; cela se passa assez froidement⁶ ».

Un fait reste incertain pour nous dans les événements qui suivirent la mort de Louis XIII et achevèrent de rompre les derniers liens de Saint-Simon avec la cour⁷. Se peut-il que Chavigny, qui venait de rendre de réels services au duc de Saint-Simon⁸, ait trahi les dernières volontés du Roi jusqu'à détourner au profit du comte d'Harcourt cette charge de premier écuyer dont Louis XIII aurait entendu faire don à son ancien page ? Ne doit-on pas croire plutôt que le royal moribond, très-imparfaitement revenu aux

¹ Voyez le récit particulier de ses faits d'armes dans la *Gazette* de 1639, p. 788.

² Dépôt des affaires étrangères, France, vol. 100 à 103.

³ Bib. nationale, ms. Fr. 3843, fol. 99.

⁴ Ci-dessus, p. 181.

⁵ Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, tome VI, p. 680.

⁶ Bib. nationale, ms. Fr. 3778, fol. 37 v°.

⁷ Ci-dessus, p. 181-187.

⁸ Services qu'attestent, entre autres, des lettres de Saint-Simon conservées au Dépôt des affaires étrangères, France, vol. 104, fol. 5, 13 et 18.

affections du temps passé, hésita à fixer l'attribution d'une charge importante, et finalement, dans cette distribution où les plus petits de ses serviteurs ne furent point négligés¹, oublia le nom du favori qui avait été tout-puissant durant dix années, et qui n'avait pas cessé, même pendant la disgrâce et du fond de l'exil, d'entretenir des relations familières avec le maître ? La froideur que les courtisans venaient de constater au retour de Saint-Simon, l'inconsistance même des bruits qui coururent dans le courant du mois d'avril², nous feraient pencher volontiers vers cette seconde hypothèse, c'est-à-dire absoudre tout au moins Chavigny du fait matériel dont les *Mémoires* l'accusent avec tant d'amertume et de violence. Si l'on admet, au contraire, que Claude de Saint-Simon ait eu réellement un pareil grief contre le ministre et l'ait trouvé « trop vil », en 1643, pour l'appeler sur le terrain, comment concilier cette indignation, ce mépris, avec le ton des lettres qu'il écrira à Chavigny trois ou quatre ans plus tard, et qui témoignent d'une familiarité, d'une confiance chaque jour croissante ? Ce que ne peut suspecter le critique le plus difficile, c'est la sincérité des sentiments de vénération que le père et le fils professèrent l'un après l'autre pour Louis XIII, et dont on aime à trouver l'expression souvent répétée dans les *Mémoires*³. Cette pieuse exactitude à assister chaque année à la messe anniversaire du 14 mai, quand, depuis longtemps, tout le reste de la cour en avait oublié la date⁴, passa aussi du père au fils, et l'on nous permettra de placer ici, bien en dehors de l'ordre chronologique, une pièce qui montre quel était encore, quatre-vingt-dix ans après la mort de Louis XIII, le désir de Louis de Saint-Simon de rehausser la pompe du service célébré par les religieux de Saint-Denis. C'est dans les dossiers d'un archiviste de la maison du roi Louis XV⁵ que nous avons rencontré une note ainsi conçue :

« Au mois d'avril 1733, M. le duc de Saint-Simon ayant souhaité que l'évêque de Noyon⁶ officiât au service qui doit être fait le mois prochain pour l'anniversaire du roi Louis XIII, sans autre cérémonial que celui qui est ordinairement observé à ce service depuis la mort de Louis XIV, c'est-à-dire qu'il ne s'agiroit d'autre chose, de la part de l'évêque de Noyon, que de dire ce jour-là la grand'messe au lieu des religieux de semaine, les religieux de Saint-Denis, auxquels il en a écrit et fait parler, lui ont répondu le 17 avril que, si l'évêque de Noyon vouloit officier chez eux une des grandes fêtes solennelles, il leur feroit

¹ Un des témoins qui ne quittaient pas le chevet du moribond, le confesseur Dinet, dit, dans la relation que le *Cabinet historique* a publiée en 1866 (tome XII, p. 249), que Louis XIII « n'oublia qui que ce fût de ses domestiques, non pas même le garçon qui boulangeoit le pain des chiens ». C'est Chavigny qui écrivait ces legs sous la dictée du Roi.

² Voyez notre note 4 de la page 186. On retrouve les mêmes *on dit* consignés, presque dans les mêmes termes, dans une dépêche de l'ambassadeur vénitien Giustiniani à son gouvernement.

³ Ci-dessus, p. 224, et tome III, p. 248 et suivantes ; *Mémoires du duc de Luynes*, tome VII, p. 343. — Il est juste de faire remarquer, à l'honneur d'un prince qu'il serait difficile de réhabiliter sur beaucoup d'autres points, que cet exemple de gratitude gardée à sa mémoire n'est pas le seul ; chacun sait quel attachement le savant et vénérable héritier du connétable de Luynes professait encore, de notre temps, pour la mémoire du bienfaiteur de sa famille.

⁴ Ci-dessus, p. 224 ; tome VI, p. 28 ; tome VIII, p. 181-185, 386-387 ; tome XII, p. 216. De 1693 à 1745, Saint-Simon alla cinquante-deux fois à cet anniversaire, sans jamais, dit-il, y voir personne.

⁵ Archives nationales, K 1249, liasse n° 2, fol. 46.

⁶ C'était un cousin du duc, Claude de Rouvroy Saint-Simon, plus tard évêque de Metz, connu pour avoir été le compagnon de notre auteur dans son voyage en Espagne et le légataire de ses manuscrits.

un très-grand plaisir ; mais qu'à l'égard du service de Louis XIII, que l'on étoit obligé d'avancer de huit jours à cause de l'Ascension et des Rogations, et de le faire le jeudi 7 de mai, qu'il n'est point d'usage à Saint-Denis qu'un évêque officie un jour ouvrier, à moins que quelque cérémonie extraordinaire ne l'exige ; que, pour faire à Saint-Denis un service solennel extraordinaire, il faut l'ordre, ou du moins la permission du Roi ; que, Mme la duchesse d'Aiguillon ayant souhaité que l'on fit un service solennel pendant le dépôt de Louis XIII, on ne l'accorda qu'après que la Reine eut donné son agrément ; et une personne étant venue, après la mort de M. le duc d'Orléans, régent, parler d'une fondation que quelqu'un vouloit faire pour lui, il lui fut répondu qu'on ne pouvoit y entendre sans ordre ou permission de Sa Majesté, ce que l'on a toujours observé ; que si M. l'évêque de Noyon desiroit officier le jour de l'anniversaire de Louis XIV, ils sont persuadés que M. le cardinal de Rohan le nommeroit avec plaisir. »

Nous n'aurons garde, en revanche, d'oublier un épisode des premiers temps du nouveau règne qui n'a pas trouvé place dans les *Mémoires*, et qui y eût fait un étrange contraste avec les traits de générosité et de désintéressement cités au compte du premier écuyer.

Parmi les anciens ministres que l'année 1643 avait vus rentrer à la cour, se trouvait le surintendant des finances la Vieuville, disgracié en 1624, exilé même plus tard, et privé de ses biens pendant douze ans comme criminel de lèse-majesté. Saint-Simon, arrivé à l'apogée de sa faveur lors du procès du surintendant, s'était fait donner, dès le mois d'octobre 1631, la confiscation totale des terres de l'accusé, avant même que celui-ci fût condamné par contumace (janvier 1632) ; puis, pour mieux assurer son droit, il avait pris de nouvelles lettres de don (juillet 1632), en les faisant prudemment restreindre à trois terres principales, Arzillières, Verigny et Fresne-Verigny. Depuis lors, et malgré les créanciers ou les ayants droit du surintendant, il s'était maintenu en possession, et ses procédés avaient fait un fort mauvais contraste avec ceux du maréchal d'Estrées, qui, lui, n'avait demandé la confiscation de trois autres terres que pour en envoyer le brevet à M. de la Vieuville et les lui conserver intactes¹. Richelieu mort, Mme de la Vieuville avait repris plus énergiquement ses revendications, notamment à propos de bois coupés par le premier écuyer dans une des terres citées plus haut, et qu'elle prétendait être son bien propre². Quand la disparition de Louis XIII lui-même eut permis à M. de la Vieuville de revenir à la cour et de poursuivre en personne sa réhabilitation, qui fut solennellement prononcée le 11 juillet 1643, l'ancien surintendant réclama non-seulement le fonds des biens attribués en 1632 au premier écuyer, mais aussi les fruits perçus depuis cette époque et le montant des dégradations que Saint-Simon avait fait subir aux propriétés, en détenteur pressé de jouir. L'affaire fut portée au conseil de direction et y fit grand bruit : Monsieur le Prince³ soutint son ami Saint-Simon, et manœuvra pour que les revendications de M. de la Vieuville ne fussent pas renvoyées au Parlement ; mais Monsieur n'était pas moins ardent pour la cause de son ancien serviteur et complice, et les séances du Conseil consacrées à ce débat furent aussi orageuses que

¹ Tallemant des Réaux, *Historiettes*, tome I, p. 386.

² Lettre d'Henri Arnauld au président Barrillon, 1er avril ; ms. Fr. 3778, fol. 64 v°.

³ On se rappelle que la marquise de Saint-Simon était tante du prince de Condé, et que, de plus, le premier écuyer avait failli, en 1632, faire nommer celui-ci premier ministre, à la place de Richelieu ; voyez ci-dessus, *Mémoires*, p. 166-168.

nombreuses. Ce fut seulement le 17 mars 1644 que Monsieur le Prince parvint, comme il le désirait, à faire retenir par cette juridiction supérieure la question de restitution ; on ne renvoya au Parlement que celle du remboursement des dégradations et de l'acquittement des dettes. Nous ne savons pas quel fut le résultat définitif ; il y eut sans doute quelque transaction, car M. de la Vieuville avait déjà consenti à renoncer aux terres d'Arzillières et de Verigny, pourvu que le duc de Saint-Simon désintéressât ses créanciers ; mais, quelle que fût l'issue du procès, l'effet moral ne put être que très-défavorable pour l'ancien favori de Louis XIII en étalant une fois de plus son avidité au grand jour, et en prouvant aussi que son crédit était épuisé à jamais ¹. De même, son frère aîné fut condamné, le 17 février 1644, « à rapporter le don qu'il avoit eu de quelques impôts en Champagne, sur la confiscation de M. le Coigneux, avec les intérêts ² ».

Quoique la cour, dans ces conditions, dût être odieuse à notre duc, son service l'y retint jusqu'au mois d'août 1645 : mais il se démit de la charge de grand louvetier dès la fin de 1643, puis céda à M. de Maisons sa capitainerie de Saint-Germain et Versailles, et enfin vendit à Beringhen la charge de premier écuyer ³, sans même conserver la jouissance des grandes entrées, car « on ne les gardoit point alors en quittant la charge qui les donnoit ⁴ ». Ayant ainsi rompu avec le Palais-Royal, il se consacra tout entier aux Condés, vers qui des relations de parenté l'avaient entraîné de tout temps, et dont il venait encore de se rapprocher en épousant la fille de sa propre belle-sœur, Mlle de Portes, cousine germaine de la princesse douairière ⁵. Quand Monsieur le Prince mourut, en 1646, sa veuve et ses enfants, le héros, le prince de Conti et Mme de Longueville, conservèrent « les mêmes liaisons » avec leur parent, et ce fut ainsi qu'il se trouva engagé dans leur parti lorsque vint la Fronde.

La Fronde : de Condé à Mazarin

De 1648 à 1652, le rôle politique de Claude de Saint-Simon prit une véritable importance : comme Louis XIII l'avait prédit à son favori, un jour vint où les événements de Guyenne firent du gouverneur de Blaye l'arbitre, en quelque façon, du sort de la royauté aux prises avec les princes et les parlements. Sa conduite fut douteuse, hésitante un instant. Tout dévoué au prince de Condé, il s'engagea d'abord dans la faction qui commençait la lutte contre Mazarin, et siégea parmi les opposants, à cette fameuse séance du 15 janvier 1648 où le Parlement délibéra sur les édits bursaux enregistrés le 13, en lit de justice ⁶. Quelques jours plus tard, Olivier d'Ormesson le rencontrait chez Monsieur le Prince, louant fort la résistance des maîtres des requêtes, qui était le prélude de la Fronde ⁷. Mais l'entente n'était pas encore absolument rompue entre la cour et le gouverneur de Blaye : celui-ci, qui avait toujours à réclamer quelque arriéré pour le service de sa place,

¹ *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 97, 105-107 et 162 ; factum imprimé de M. de la Vieuville, dans le ms. Dupuy 631, fol. 227-232.

² *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 153.

³ Ci-dessus, p. 151 et 194.

⁴ *Addition* n° 48, ci-dessus, p. 370.

⁵ Les fiançailles et la signature du contrat eurent lieu au Palais-Royal, le 7 septembre 1644, avec l'assistance de toute la cour ; le mariage fut célébré le 26, au château de la Versine, que le marquis de Saint-Simon, beau-père de la mariée et frère du marié, possédait depuis 1636.

⁶ *Cérémonial françois*, tome II, p. 448.

⁷ *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 27 janvier 1648, tome I, p. 431.

consentit, moyennant de belles promesses du premier ministre, à repartir pour la Guyenne, en se faisant, fort de « mettre le parlement et la ville de Bordeaux à la raison, en cas qu'il ne se rangeât à son devoir et abusât des bontés de Leurs Majestés ¹ ». Il y passa l'été, renouvelant en toute occasion des demandes de crédit, entremêlées de protestations de dévouement. Vers la fin de l'année, revenu à Paris, nous le voyons se mêler de nouveau, sous la direction du prince de Condé et du duc d'Orléans, aux mouvements des cours souveraines. Le 16 décembre, il siège au Parlement, à côté des ducs de Joyeuse, d'Elbeuf, de Montbazou et de Brissac ² ; il prend part aux délibérations orageuses qu'ont soulevées les prétendus manquements du gouvernement royal à la déclaration pacifique du 12 octobre. Mais c'est surtout à partir de l'année 1649 que les correspondances font connaître d'une façon suivie quel fut son rôle, et sur quels points, dans quelle mesure, ses intentions ou ses actions peuvent avoir été différentes de ce que nous lisons dans les *Mémoires*.

Indécis encore plus que prudent, le duc était reparti pour Blaye, et, tout en entretenant avec Chavigny un commerce de lettres fort actif ³, il y demeura jusqu'à ce que la pacification de Paris lui permît de revenir à la cour, chercher soit une récompense de sa sage conduite, soit une occasion de faire valoir l'importance de son poste. Quand il se rendit à Compiègne, dans le courant du mois d'août, la lutte s'animait entre Mazarin, la vieille Fronde, Condé et les petits-maîtres. Ce fut naturellement du côté de son cousin que Saint-Simon crut trouver l'avantage, et il prit le rôle d'intermédiaire obligeant entre Monsieur le Prince et Chavigny, ménageant pour celui-ci les fonctions de guide et de mentor politique auprès du jeune vainqueur de Rocroy et de Lens. Mais, au moment où il croyait le succès de son plan assuré, le Cardinal saisit une occasion futile, la connivence de Condé dans l'affaire ridicule du petit-maître Jarzé, et obtint de la Régente l'arrestation des Princes, le coup d'État du 18 janvier 1650. Saint-Simon avait été convoqué, avec les autres ducs, pour venir entendre au Parlement le manifeste royal qui s'expliquait sur l'emprisonnement de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville : il se trouva seul avec le duc de Luynes au banc des pairs ⁴. Sa douleur, ses larmes même ⁵, n'échappèrent à personne, au milieu du silence qui accueillit la déclaration, et, quand on apprit à la cour qu'il avait quitté immédiatement Paris, l'opinion commune fut qu'il allait, comme les autres partisans et serviteurs des princes prisonniers, comme Bouillon, Turenne, la Rochefoucauld, préparer une revanche. Depuis la rébellion du parlement et du peuple de Bordeaux, Blaye était devenu l'un des principaux centres des opérations de l'armée et du gouvernement royal : le duc d'Épernon, puis le maréchal du Plessis-Praslin et le comte du Dognon, y avaient établi une sorte de quartier général ; et c'était précisément cette même place que convoitaient les Princes, car l'occupation d'un poste si avantageusement situé leur eût donné, en même temps que Bordeaux, toute la partie du Royaume située au sud de la Loire ⁶. Or on savait de bonne source que Saint-Simon, malgré son éloignement

¹ Bib. nationale, carnet XII de Mazarin, p. 97.

² *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 589 et suivantes.

³ Une partie de cette correspondance a été publiée par M. Chéruel, dans son étude sur *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 242 et suivantes.

⁴ *Suite du journal des assemblées du Parlement*, p. 33.

⁵ Dossier Rouvroy, fol. 94, au Cabinet des titres.

⁶ Voyez les *Mémoires*, ci-dessus, p. 198.

momentané, manœuvrait sous main contre le duc d'Épernon ; on l'accusait de détourner le parlement rebelle de la paix que la cour lui offrait, et de travailler pour le compte de Monsieur le Prince divers membres influents de la faction¹. Tous les rapports s'accordèrent à annoncer qu'il venait aider le duc de Bouillon, et enlever au gouvernement royaliste la citadelle qui avait arrêté jusque-là les progrès des Frondeurs².

L'esprit irrésolu de Saint-Simon ne s'était encore arrêté à aucune décision, lorsque se produisit le coup d'État du 18 janvier. C'est un chagrin des plus sincères, mêlé de quelque inquiétude pour sa sûreté personnelle, qui le poussa à quitter Paris et à se diriger, non pas directement sur Blaye, mais vers quelque autre asile, la Ferté sans doute, où il passa plusieurs semaines à attendre et à réfléchir. Au bout d'un mois, il écrivit au Cardinal une lettre d'explications, ou plutôt d'excuses, sur son « prompt départ », lettre à laquelle Mazarin répondit le 28 février³, sur un ton ironique, sans paraître se douter des menées dont Blaye était l'objet, ni savoir ce dont il était dûment averti par d'Épernon, par le garde des sceaux Châteauneuf et par d'autres amis, que le Parlement et la noblesse étaient allés faire leur cour au gouverneur de Blaye dès son arrivée, qu'il faisait des travaux aux fortifications, et que, s'il était « homme à entreprendre », il pourrait devenir aussi redoutable que M. de Bouillon lui-même.

En effet, les Princes négociaient de ce côté : Lenet, la Rochefoucauld, l'évêque d'Angoulême et le chevalier de Taudias s'employaient à la fois auprès de Saint-Simon. Celui-ci prit-il alors un engagement formel de se déclarer pour eux ? La Rochefoucauld l'affirme. Lenet ne le dit pas aussi positivement, et exprime le regret « de ce que la duchesse..., toute-puissante sur son mari et très-passionnée pour la maison de Monsieur le Prince, n'étoit pas à Blaye avec lui...⁴ ». En fait, Saint-Simon, considérant « que M. de Turenne étoit foible, que Saumur étoit rendu, que le Cardinal s'autorisoit à Paris, que les Frondeurs étoient sincèrement unis avec lui, que Bellegarde traitoit », n'avait pas même voulu donner sa parole de se trouver à l'assemblée de la noblesse rebelle.

Mais, son frère aîné, qui était à la cour, l'ayant averti des bruits qu'on y répandait contre lui, Claude écrivit de Blaye, le 7 avril, au garde des sceaux Châteauneuf, une lettre où il protestait de ses intentions bonnes et pures. « Nous ne sommes pas des gens fort dissimulés, disait-il ; nous aimons à vivre avec honneur, par le chemin du gentilhomme...⁵ ». Mazarin saisit l'occasion, et lui fit défendre, au nom du Roi, s'il craignait tant de lui « déplaire et désobéir », de recevoir la femme et le fils de Condé, dans le cas où, malgré les ordres du souverain, ils quitteraient le Berry⁶.

Dès lors, rappelé au devoir par cette sommation du fils de son bienfaiteur, peut-être aussi, disons-le par la considération des succès de l'autorité royale en Normandie et en Bourgogne, Saint-Simon n'hésite plus un seul instant. Il répond à Leurs Majestés sur le ton le plus dévoué ; il écrit

¹ Mazarin a noté cela sur son carnet n° XIII, p. 74.

² Voyez les rapports tirés par M. Tamizey de Larroque de la correspondance de Mazarin (Arch. nat., KK 1217-1221), et publiés dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, tomes II et suivants.

³ Dépôt des affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, vol. 33, fol. 105 ; *Saint-Simon considéré comme historien*, par M. Chéruel, p. 252.

⁴ *Mémoires de P. Lenet*, p. 242 et 249.

⁵ Musée Britannique, mss. Egerton, n° 13, fol. 167-168.

⁶ Correspondance de Claude de Saint-Simon, Bib. nat., ms. Fr. 8563, fol. 7.

en même temps au secrétaire d'État le Tellier une lettre justificative¹, et, vers le 28 avril, il dépêche à Madame la Princesse un gentilhomme chargé de la prévenir qu'elle ait à ne pas bouger de Montrond, surtout à ne pas songer à Blaye. Soit qu'elle fût déjà en route, soit qu'elle voulût feindre, ce qui est plus probable, de n'avoir point reçu l'avertissement, la princesse lui envoya de Turenne le vieux Filzjean, serviteur tout dévoué à la maison de Condé², pour annoncer sa marche. Le duc s'affermir encore dans sa résistance : n'ayant pris aucun engagement par lui-même ni par son frère, il menaça de charger les ducs, s'ils se présentaient aux portes, même d'arrêter la princesse, pour peu que le Roi l'ordonnât, et il renvoya Filzjean, avec une lettre où il adjurait sa cousine de renier des conseillers perfides³. Prière d'abord, ironie ensuite, la princesse usa de tout pour le ramener à elle. Mais rien ne pouvait plus avoir de prise sur Saint-Simon, « ni l'honneur de l'alliance si proche, ni le dépit amer contre la Reine⁴ ».

Désespérant de l'entraîner, on tenta du moins de le compromettre de telle façon qu'il ne lui restât plus de salut en dehors des Princes ; la correspondance de Saint-Simon avec la cour en témoigne presque à chaque ligne⁵. Quand, par exemple, le 27 avril, on eut vu paraître au Parlement la princesse douairière de Condé, escortée de l'aîné des Saint-Simon, cette démarche généreuse du marquis fut exploitée contre le duc⁶, qui pourtant ne devait plus dévier de son devoir. Les *Mémoires*⁷ racontent que l'Espagne essaya de se faire ouvrir par lui l'entrée du fleuve, qu'elle lui offrit d'abord la grandesse et beaucoup d'établissements, puis qu'elle envoya un second messenger, avec « des propositions encore plus fortes. » Voici ce que raconte le duc lui-même, dans une lettre adressée le 10 mai au cardinal Mazarin : « Monseigneur, une occasion fort extraordinaire et assez importante m'oblige d'envoyer ce gentilhomme, qui rendra compte à V. É. d'une effronterie espagnole en laquelle elle connoîtra de nouveau et ma fermeté dans mon devoir au service de Leurs Majestés, et l'âpreté des ennemis pour aider à brouiller et révolter cette province. Vous connoîtrez, Monseigneur, par son rapport, qu'ils ne veulent épargner ni soins ni argent pour corrompre le monde ; je suis enragé contre eux qu'ils aient pu avoir cette pensée de moi, et je n'aurai jamais de consolation de ne m'être pas trouvé en état de rendre à Leurs Majestés un très-signalé service : le mauvais temps nous empêcha tout hier de pouvoir agir sur la rivière.... Je suis au désespoir d'avoir vu une occasion pareille sans pouvoir servir selon ma passion. Si j'avois cent ans de vie, jamais chose semblable ne m'arrivera.... Je supplie très-humblement V. É. de me vouloir excuser si ma lettre est longue : la matière m'emporte un peu, par la passion que j'ai au service de Leurs Majestés et à témoigner à V. É. que je suis, etc.⁸. »

¹ Minute ; ms. Fr. 8563, fol. 6 v°.

² Etienne Filzjean (ou Fitzjean), grand maire de Donnemarie, avait, en 1635, un fils dans la compagnie de M. de Saint-Simon (*Revue historique et nobiliaire*, 1869, p. 105).

³ *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 259. Voyez aussi les *Mémoires* de P. Lenet, p. 275.

⁴ *Mémoires*, ci-dessus, p. 198.

⁵ Les minutes de lettres sont conservées dans la correspondance de Claude de Saint-Simon, ms. Fr. 8563 ; nous avons retrouvé l'original d'une lettre au garde des sceaux Châteauneuf (datée du 4 mai) au Musée Britannique, dans le ms. Egerton 13, fol. 95.).

⁶ Il est impossible toutefois de croire, comme le disent les *Mémoires* (ci-dessus, p. 221-222), qu'on put faire confusion entre l'assistance donnée par le frère aîné à sa proche parente et la prétendue promesse écrite par le duc de livrer la ville de Blaye.

⁷ Ci-dessus, p. 198-199.

⁸ Archives nationales, KK 1218, fol. 249-251.

Ces protestations n'étaient point inutiles, car, de toutes parts, des dénonciations anonymes arrivaient en cour, donnant à supposer que l'Espagne avait fait faire des offres d'argent, et qu'elles eussent pu trouver un bon accueil à Blaye¹. En réalité, l'un des rapports que nous venons d'indiquer établit qu'un vaisseau espagnol, escorté de quatre brigantins et de quatre pinasses, sous pavillon flamand, avait paru inopinément en vue de Blaye. « M. de Saint-Simon fut ou dut être surpris, et fit mine de (sic) le vouloir connoître ; mais il en fut éclairci sur le soir par le marquis de Lusignan², qui partit d'ici (Bordeaux), sur l'avis de l'arrivée de ce vaisseau, le dimanche à midi, après en avoir sollicité ceux de sa cabale. Étant à Blaye, il ne trouva pas M. de Saint-Simon disposé à lui donner ce qu'il souhaitoit, qu'on dit être une permission de mettre dans sa place une somme notable d'argent ». Cette somme était destinée, non pas au gouverneur de Blaye, mais à M. de Bouillon et aux rebelles de Bordeaux ; on fit courir le bruit que les brigantins, échappant à la surveillance de la garnison royaliste, avaient pu décharger l'argent, de nuit, à la Roque-de-Tau³, tandis que, justement inquiet, M. de Saint-Simon prévenait le Parlement et faisait suivre le vaisseau jusqu'à sa sortie de la rivière.

Cette démonstration de fidélité lui valut les fureurs de la Fronde bordelaise, qui « dit tout dans ses ressentiments, et le fit passer pour un ennemi de tous côtés et mal assuré de ce qu'il devait faire⁴ ». Le marquis de Lusignan porta les faits à la connaissance de la princesse de Condé, et se plaignit que la résistance du gouverneur de Blaye eût forcé le commandant du vaisseau espagnol de remporter à Saint-Sébastien les sept cent mille livres qu'il avait charge de faire passer à Bordeaux⁵. Ce fut alors que la princesse, brusquant les choses, fit savoir qu'elle se mettait en route pour Bordeaux. Saint-Simon lui répondit, le jour même, qu'elle n'avait à attendre de lui rien de contraire à l'obéissance et à la fidélité qu'il devait à Leurs Majestés, et, le lendemain, il fit tenir à la Reine la lettre de la princesse, en même temps qu'il envoyait au cardinal Mazarin⁶ une généreuse protestation en faveur de ces parents mêmes, Monsieur le Prince et sa femme, qui ne cherchaient qu'à le compromettre.

Ces dispositions loyales étaient toujours interprétées avec défiance des deux côtés : si, d'une part, le marquis de Lusignan reprochait à Blaye d'être « plus Mazarin que le bois de Vincennes », d'autre part, Comminges accusait M. de Saint-Simon d'avoir « un commerce perpétuel avec tous les

¹ Mme de Motteville raconte qu'il refusa huit cent mille livres. (*Mémoires*, tome III, p. 196.)

² C'était le principal intermédiaire du parti des Princes avec l'Espagne, et un rapport envoyé par le duc d'Épernon le désignait comme chargé de faire les offres à Saint-Simon.

³ Lenet dit au contraire (p. 265) que le débarquement ne put avoir lieu, et, dans un autre endroit (p. 293), il s'exprime ainsi, en parlant du baron de Watteville, qui représentait l'Espagne et devait commander le débarquement projeté : « Quand il avoit paru dans la rivière pour mugueter Bordeaux et Blaye, sur ce qu'on lui avoit dit que le duc de Saint-Simon étoit dans nos intérêts, il s'en retira d'abord et sema le bruit qu'il avoit des sommes immenses, qu'il auroit déposées à Blaye, si ce duc l'y avoit voulu recevoir. Nous avons pourtant su depuis.... qu'il n'y portoit autre chose que des paroles pour l'embarquer dans le parti par les espérances d'une grande fortune ».

⁴ Arch. nat., KK 1218, fol. 256 ; pièce publiée par M. Tamizey de Larroque, dans les *Archives historiques de la Gironde*, tome III, p. 421-422.

⁵ *Mémoires* de P. Lenet, p. 265.

⁶ La minute (Bib. nat., ms. Fr. 8563, fol. 12 v^o) est beaucoup moins longue que l'original (Arch. nat., KK 1218, fol. 264), qui a été publié par M. Tamizey de Larroque, tome III, p. 426.

ennemis de Leurs Majestés », et M. d'Épernon, dans un billet¹ écrit au Cardinal le 24 mai, lui prêtait de très-singuliers discours aux jurats et aux habitants de sa ville. Les lettres du duc, accompagnant celle de sa cousine, produisirent un heureux effet, comme son frère, qui était présent à l'arrivée du courrier, se hâta de le lui écrire, le 25 mai : « Vous avez fait très-bien votre devoir. Cela aura possible quelques suites.... Ils ont cru vous embarrasser, et que vous garderiez cette lettre, et qu'étant telle qu'elle est, que vous ne l'oseriez montrer ; et que, ne le montrant pas, vous étiez engagé : et en effet, vous auriez été en peine. Mais ces gens-là ne savent quels sont les gens de bien et qui ont l'âme noble²... »

Le marquis ne parle guère de lui-même dans cette correspondance ; on continuait cependant à lui attribuer une certaine part dans les intrigues dont Madame la Princesse, à défaut de son mari, était le centre ; on disait même qu'il y avait entraîné sa belle-sœur et belle-fille la duchesse de Saint-Simon, qui n'avait pas suivi le duc en Guyenne. Un des agents les plus actifs et les plus dévoués du duc, un certain « Saint-Paul Giscard », que nous croyons être des Guiscard la Bourlie³, et qui se trouvait alors en cour, lui signala en termes alarmants les conséquences que pouvait avoir cet attachement trop public pour la cause des Princes⁴. Mais on jugea prudent de ne pas trahir la moindre inquiétude à cet endroit, et, tandis qu'une lettre signée du jeune roi allait rassurer et remercier le gouverneur de Blaye, le premier ministre ajoutait lui-même à ces témoignages de confiance deux lettres chaleureuses, écrites coup sur coup, le 25 et le 26 mai.

En retour, Saint-Simon offrit de s'entremettre auprès de Madame la Princesse, qui venait de s'introduire, avec son fils, dans Bordeaux (31 mai), « afin, disait-il⁵, de la tirer de cet embarquement où elle est engagée par un pernicieux conseil..., puisque Votre Éminence m'assure que la Reine l'aura bien agréable. Il n'est pas encore temps, ajoutait-il, que je paraisse : j'attendrai le retour populaire, dont je ne désespère pas. L'on est maintenant en joie, et tout de chagrin contre moi ; mais nous pourrons trouver un temps favorable ». En même temps, il intercédait pour ceux de son nom qui s'étaient compromis à Paris : « J'aurois, disait-il, un fort grand déplaisir si mon frère et Mme de Saint-Simon avoient déplu à Leurs Majestés en quelque chose. Cela ne sauroit arriver que par un fort grand malheur, leurs intentions étant certainement bien sincères et toutes bonnes. Je demande à Votre Éminence d'avoir agréable de prendre en mon frère toute confiance pour ce qui me regarde, et de le considérer comme un gentilhomme incapable de jamais manquer à son premier devoir ».

La sincérité de ces protestations se trouva enfin confirmée par tous les rapports de ceux mêmes qui avaient montré le plus de défiance : MM. d'Épernon et de Comminges reconnurent les premiers qu'il n'y avait plus lieu de soupçonner Saint-Simon ; que, s'il s'était déclaré hautement le « très-humble serviteur de Monsieur le Prince et de Madame la Princesse », c'était

¹ Archives nationales, KK 1218, fol. 272 ; publié par M. Tamizey de Larroque, tome III, p. 272.

² Bib. nat., ms. Fr. 8564, fol. 159. Ce second volume du recueil de lettres adressée au duc de Saint-Simon et de minutes préparées par lui se termine par un certain nombre de lettres de son frère, du plus haut intérêt ; malheureusement, le déchiffrement en est des plus pénibles, et il n'y a aucun ordre dans les pièces, qui n'ont généralement pas de date, et souvent sont mutilées.

³ Voyez les *Mémoires*, tome IV, p. 113.

⁴ Bib. nat., ms. Fr. 8563, fol. 14, lettre du 25 mai.

⁵ Lettre du 5 juin 1650, publiée par M. Tamizey de Larroque, tome IV, p. 456.

par pure courtoisie, et qu'il ne « ferait rien contre le service du Roi » ; que, bien au contraire, ses amis et ses agents n'avaient cessé de représenter aux Bordelais l'arrivée de la princesse comme une éventualité menaçante, qu'il fallait éviter à tout prix ¹. Aussi une nouvelle lettre du Roi partit-elle pour Blaye ², annonçant la prochaine arrivée en Guyenne de S. M., qui comptait sur le concours et la fidélité du duc Claude, et l'on joignit à cette dépêche une commission pour former un régiment d'infanterie de vingt compagnies et pour ajouter cinq compagnies de cavalerie au régiment de Saint-Simon, qui devait servir dans l'armée du maréchal de la Meilleraye, contre Bordeaux ³. Peu après, on lui accorda pour son frère, le commandeur de Malte, la petite abbaye de Saint-Sauveur de Blaye ; plus tard encore, dans le courant du mois d'octobre, on augmenta de deux cents hommes la garnison de sa place ⁴. Le duc se hâta de profiter de ces apparences de bonne volonté pour renouveler toutes les réclamations dont il avait si longtemps et si vainement assailli les ministres ; il demanda des réparations pour l'enceinte de Blaye, de l'artillerie et des munitions pour son arsenal, qui n'avait rien reçu depuis deux ans, et de l'argent surtout. « Mon crédit, disait-il, est tout épuisé, en sorte que je ne puis plus trouver d'argent pour faire subsister la garnison. J'ai avancé aussi, pour les réparations, des sommes bien grandes pour un homme comme moi. Depuis la Régence, je n'ai pas touché une année de mes pensions, et j'ai beaucoup perdu d'ailleurs ⁵... »

On continua à le payer en belles paroles et en promesses vagues pour un temps meilleur. Il est vrai que l'auteur d'un ouvrage curieux, quoique apocryphe, les *Mémoires de M. de Bordeaux*, affirme que la cour acheva de s'assurer la place de Blaye en donnant au gouverneur une « bonne somme d'argent ⁶ », comme elle le fit plus tard à l'égard du gouverneur de l'Aunis et de Brouage ⁷ ; mais pas une des pièces que nous avons pu consulter, ne renferme trace de transaction de ce genre ; et, d'autre part, il est prouvé que les sommes avancées par Saint-Simon ne lui furent remboursées ni en 1650, ni à aucune autre époque de sa vie ⁸.

¹ *Mémoires de P. Lenet*, p. 274.

² Lettre du 11 juin 1650, dans le ms. 8563, fol. 19.

³ Ms. 8563, fol. 23. Il y avait six ans (Dépôt de la guerre, vol. 82, n° 603) que le duc demandait à lever un régiment d'infanterie.

⁴ La garnison ordinaire n'était que de cent cinquante hommes, et encore avait-on retranché deux mois de montre en 1647.

⁵ Archives nationales, KK 1218, fol. 489, lettre du 1er septembre 1650, publiée par M. Tamizey de Larroque, tome IV, p. 528.

⁶ « Le duc de Saint-Simon avoit tiré aussi au Cardinal une bonne somme d'argent pour se ranger de son côté, et il avoit cru le pouvoir faire d'autant plutôt qu'outre que c'étoit la mode, dans ce temps-là, de se faire bien payer pour être fidèle, il n'étoit pas riche, quoique le feu roi, dont il avoit été favori, l'eût comblé d'une infinité de bienfaits, car il lui avoit donné en moins de rien la charge de premier écuyer de la petite écurie, celle de premier gentilhomme de la chambre, le gouvernement qu'il avoit présentement, avec quantité d'autres gratifications, sans compter la dignité de duc et pair, qu'il avoit mise encore dans sa maison. Pour récompense néanmoins de toutes ces grâces, à peine avoit-il eu les yeux fermés, qu'il avoit pris parti contre son fils : tant il est vrai qu'on ne se fait pas trop de scrupule d'être ingrat, quand on se flatte qu'on tirera quelque fruit de son ingratitude ». (*Mémoires de M. de Bordeaux*, par G. des Courtilz de Sandras, tome III, p. 231-232.)

⁷ Le comte du Dognon, qui reçut, en avril 1653, le bâton de maréchal, un brevet de duc et pair, et cinquante mille louis d'or, pour se démettre de ses gouvernements (*Mémoires de Saint-Simon*, tome IX, p. 313).

⁸ La preuve en est dans un état des créances actives de son fils, dressé lors du mariage de celui-ci avec Mlle de Lorge, en 1695.

Quand le Roi arriva à Libourne, le 1er août, le duc s'y rendit, suivit la cour pendant tout son séjour dans la province, la reçut à Blaye, après la reddition de Bordeaux, et l'y régala splendidement, le 15 octobre¹. Là encore, on lui renouvela les promesses de secours et de renforts pour faire face aux éventualités qui pouvaient se produire du côté de l'Espagne. En attendant que ces promesses se réalisassent, il fit exécuter, à ses propres frais, des travaux de défense qui ne tardèrent pas à donner de l'ombrage et à susciter plus d'une dénonciation de la part des anciens frondeurs de Bordeaux. Au commencement du mois de novembre, ils se plaignirent au Roi qu'il avait bouché une passe de la rivière, soit pour faire quelques nouvelles exactions sur les navires qui passaient « à l'ombre de son bastion », soit même pour fortifier sa retraite et s'en assurer la possession contre tous².

Cette « affaire », comme on l'appela alors, finit même par prendre tant d'importance aux yeux des Bordelais, qu'ils envoyèrent des députés en cour. Mais le duc s'empressa de faire donner des explications par son ami Saint-Paul. « Blaye, lui écrivait-il le 29 décembre 1650, est menacé d'attaque et de siège. Le dessein en est formé et au dehors et au dedans. Il y a plus de trente vaisseaux de guerre dans les ports de la Biscaye, que le roi d'Espagne fait mettre en état de faire voile, avec tous les préparatifs nécessaires pour entreprendre et attaquer.... Vous pouvez juger si, parmi tous ces avis, on est alerte (sic) ici, où les Espagnols peuvent venir en vingt-quatre heures, et ceux du dedans y peuvent fondre en même temps. Chacun sait le mauvais état de la place : la foiblesse de la garnison, notre nécessité d'argent et de toutes choses, sont ces connoissances qui font former les desseins et les entreprises sur les places. Ils savent qu'avec Blaye ils pourront tout : l'on fait entendre au roi d'Espagne que, s'il en étoit maître, il auroit de l'argent, et par le moyen de l'eau et par le moyen de la terre, suffisamment pour pousser et entretenir la guerre contre nous. Si ce malheur étoit arrivé, l'on pourroit dire adieu à la province de Guyenne.... Vous savez que l'on m'avoit accordé le paiement de la garnison, pour l'année 48, sur les tailles de cette élection, que M. Jeannin avoit donné la parole du consentement ; mais Messieurs de l'Épargne se sont ravisés : ils me disputent cette affaire, la troublent et la veulent absolument renverser. Mais j'espère que S. É. ne le souffrira pas, et qu'elle voudra qu'une chose qui m'a été si solennellement promise soit tenue. Souvenez-vous combien l'on nous a fait valoir cette justice comme une grâce bien extraordinaire. Je vous avoue que je suis presque au désespoir de me voir traiter de la sorte³... ». On voit que les *Mémoires* n'ont exagéré, sur ce point particulier, ni le dévouement absolu de notre duc⁴, ni l'importance réelle du service qu'il rendit au jeune roi.

D'ailleurs, comme si ce n'était pas assez que Claude de Saint-Simon fût en proie aux soucis de la chose publique, ses plus proches eux-mêmes faillirent encore le compromettre. « Je suis fâché, écrit le marquis au duc,

¹ *Mémoires* de Retz, tome III, p. 66 et 67.

² Archives nationales, KK 1219, fol. 32. A la lettre originale, publiée par M. Tamizey de Larroque (tome VI, p. 430 et 431), est joint un plan manuscrit de la rivière, qui explique l'importance de la position de Blaye.

³ Archives nationales, KK 1219, fol. 79.

⁴ Ci-dessus, p. 199 : « Il fit fondre force canon, mit cinq cents gentilshommes bien armés, habilla et paya la garnison, fut dix-huit mois comme bloqué, sans avoir jamais rien voulu prendre sur le pays ; aussi contracta-t-il de grandes dettes pour toujours ». Comparez les *Mémoires* de P. Lenet. p. 320, 323, etc.

et avec appréhension pour M. le commandeur ¹, que M. d'Orléans a menacé de la Bastille pour avoir semé et donné des billets séditieux pour se trouver à la Grève, pour avoir excité le bruit du Palais. Ce sont ses ennemis qui lui rendent ces mauvais offices. On lui impute toute sorte de discours qui ont été faits, qui sont horribles, et dont il n'est pas capable. Il est vrai que sa conduite est toujours extraordinaire. Toutes ces choses vous sont mandées à cette fin que vous les sachiez, pour n'en parler qu'en temps et lieu, qui n'est pas encore. Ne m'en écrivez rien. Gardez, si vous voulez, ma lettre, qui vous en fera souvenir. Si vous avez fait mémoire des choses qui se sont passées, en temps et lieu vous vous en servirez... ² ».

Ce commandeur de Saint-Simon était en effet fort « extraordinaire » et très-compromettant pour ses proches. Plusieurs fois, son frère Claude avait eu à implorer pour lui l'indulgence de la cour, et c'est au lendemain du jour où il venait d'obtenir pour lui l'abbaye de Blaye d'une part, et d'autre part la commanderie du Piéton, qu'il attirait sur sa tête les sévérités du prince à qui Paris avait été confié pendant le voyage de Guyenne. Loret nous apprend ³ qu'il se déroba au châtement par une prompte retraite. Méprisable personnage d'ailleurs ⁴, le commandeur joua le plus triste rôle dans cette seconde partie de la Fronde, si l'on s'en rapporte au témoignage du cardinal de Retz ⁵. La duchesse de Saint-Simon était restée à Paris, et nous avons vu qu'elle y avait pris part aux intrigues du parti des princes prisonniers, comme tant d'autres beautés de ce cercle de Chantilly dont l'historien de Mme de Sévigné a décrit l'aspect séduisant ⁶ ; ce fut à Paris encore qu'elle accoucha, le 18 septembre, d'un fils, qui reçut le nom révérend de Louis et le titre de marquis de Portes ⁷. Malgré l'éloignement de son mari, elle prolongea un séjour qui pouvait avoir quelque utilité, puisqu'elle était rentrée en faveur. De son côté, Charles de Saint-Simon ne cessait de conseiller, de renseigner son frère Claude ; ses lettres de l'année 1651 sont pleines de détails intéressants, et le style en est parfois des plus élevés, l'accent des plus généreux.

Il écrit, vers le mois de mars ⁸ : « Nous voyons aller la foiblesse de la cour, laquelle est générale, car tout est dans la peur et dans l'aveuglement ; nul ne voit clair, ce qui nous dénote une perdition générale, et l'État en un grand et périlleux hasard. Toutes choses manquent ; l'on y voit bien des remèdes, mais personne ne se met en devoir de le[s] mettre en usage : de sorte, mon cher frère, qu'en cet état où je vois toutes choses, il m'est bien difficile de vous donner ni conseil ni mesures, sinon celui que vous avez

¹ Leur frère cadet, commandeur de l'ordre de Malte.

² La fin de la lettre du marquis est inintelligible ; Bib. nat., ms. Fr. 8564, fol. 164.

³ *La Muse historique*, n° du 25 août 1650. On trouve dans un recueil de la Maison du Roi (Arch. nat., 01 2, fol. 15) la copie d'une lettre de cachet qui fut sans doute adressée au commandeur en cette occasion : « Votre conduite m'ayant appris que vos intentions n'étoient pas moins contraires à mon service que votre séjour dans Paris, j'entends qu'incontinent cette lettre reçue, vous en partiez, et que vous vous en alliez droit à Malte ».

⁴ Voyez son article ci-dessus, appendice n° I, p. 416 et 426-427.

⁵ Une première fois (*Mémoires*, tome III, p. 328), Retz parle de « la misérable fortune du commandeur de Saint-Simon, chef des criailleurs du parti des Princes ». Une seconde fois (tome IV, p. 203 et 207), il dit encore : « Pesche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé, et le commandeur de Saint-Simon ne bougeoit de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque je, nonobstant sa qualité, n'ai pas honte de le confondre avec un misérable criailleur de la lie du peuple ».

⁶ *Mémoires sur Mme de Sévigné*, par Walckenaer, tome II, p. 32-35.

⁷ Il fut baptisé à l'église Saint-Sulpice de Paris.

⁸ Ms. Fr. 8564, fol. 170.

toujours mis en pratique, qui est d'avoir pour objet Dieu et le Roi, netteté de conscience, et faire et suivre votre devoir. Voilà en général les guides.... Pour le détail, vous devez écrire à Monsieur le Prince sur le changement ; si c'est agréable à votre respect, vous le continuerez. Vous devez aussi écrire à la Reine, et lui mander comme je vous ai fait savoir quelque chose des intentions de S. M., que vous ferez, mais que S. M. sait votre état, auquel vous la suppliez de pourvoir et vous donner ses volontés par écrit, que le possible sera fait. Du surplus, si l'on s'adresse à vous pour traiter de Blaye, vous devez dire que tout ce qui est à vous est en la disposition de S. M. ; mais qu'étant un dépôt qui vous est confié, que vous ne pouvez pas qu'après la volonté de S. M. ; que quand le Roi le trouvera bon, que vous ne resterez à ce qui sera de vous, ayant toujours passion, etc.

« Quand vous écrirez à la Reine, vous lui manderez, si vous plaît, comme vous croyez que j'ai assuré S. M. de votre fidélité au service, et que vous attendez que l'on vous en donne les moyens, ainsi que S. M. vous a fait dire et que M. Servien a assuré : "Ne me pouvant adresser qu'à Votre Majesté, voulant garder le secret de Votre Majesté, et voulant toujours servir le Roi, mon bienfaiteur, en la manière qui vous plaira me faire savoir ou commander", ce qui dépendra de vous sera employé avec grande joie en toutes rencontres. Vous manderez quelque chose des frontières. Voilà, à mon sens, ce qui se peut dire.... »

Deux autres lettres, du 8 et du 9 mai suivant, écrites coup sur coup, exposent clairement quels dangers le ressentiment du prince de Condé, ou plutôt de ses amis, fit courir au gouverneur de Blaye. On voulait tout à la fois le perdre à jamais dans l'esprit de la Régente et lui enlever sa citadelle, sans laquelle le prince ne serait jamais maître qu'à moitié du gouvernement de Guyenne. Par bonheur pour Saint-Simon, son frère et la marquise purent parer habilement les coups. Le marquis lui écrivait, le 8 mai ¹ :

«... Hier, après dîner, votre belle-sœur fut au Palais-Royal, sur ce que la Reine avoit dit que Monsieur le Prince avoit dit à S. M. que vous lui aviez promis et donné parole. Nous crûmes qu'il ne falloit pas laisser traîner ce bon office, quoique ce soit chose qui se détruit d'elle-même ; et voyant comme la Reine a fort agréable votre belle-sœur, elle y fut. Elle la mena dans son oratoire. Là... elle lui dit : "Mais, Madame, l'on dit que Monsieur le Prince a dit à V. M. que mon beau-frère avoit promis et donné parole. — Il est vrai qu'il me l'a dit". Elle repartit qu'elle étoit assurée que cela n'étoit pas, et qu'elle savoit que cela ne se seroit pas fait sans son su, et que d'ailleurs cela ne se pouvoit faire sans avoir écrit ou quelque traité, ou du moins quelque billet en créance, mais que cela ne se trouvoit pas ; il ne se trouvoit pas même un seul homme qui dise : "Il me l'a promis et me l'a dit". — "Enfin, Madame, ils sont enragés contre lui de ce qu'il a servi le Roi, et voudroient fort le détruire, s'ils pouvoient. Mais il est très-fidèle et reconnoissant. Je supplie Votre Majesté de le croire". La Reine lui dit qu'elle en étoit très-satisfaite. Elle lui dit : "Mais, Madame, que Votre Majesté soit à l'épreuve, si lui plaît, des mauvais offices qui n'ont pour fondements que la fidélité des services". La Reine lui promit fort, et qu'elle s'en souviendroit toujours, et que le Roi en témoignera toujours reconnoissance. La séparation en fut fort agréable pour vous, avec assurance que vous seriez assisté. Il vous est très-dangereux de mettre votre place à prix, ainsi que je vous l'ai mandé. La Reine ne consentira jamais que vous

¹ Ms. Fr. 8564, fol. 166.

vendiez votre gouvernement, et cela vous feroit tort ; d'autant plus que ce seroient des avances inutiles et sans effet, qui feroient déplaisir au Roi et à son service.... »

Le jour suivant, 9 mai, Charles de Saint-Simon reprenait la plume et écrivait à la hâte :

« C'est enfin M. d'Argicourt qui portera cette lettre, lequel s'en va en Catalogne, où votre régiment a ordre d'aller. L'on me fait espérer que votre compagnie demeurera auprès de vous ; j'y tiendrai la main. L'affaire du gouvernement est indécise encore. Il n'y avoit hier rien de fait, quoique chacun, et particulièrement ¹ [...] assurent qu'il ne se fera pas, et en allèguent force raisons ; les autres en donnent beaucoup pour le contraire, lorsqu'il en est parlé. La principale clause que la Reine propose, c'est à condition que l'on ne pensera jamais à Blaye ². Hier, étant au Palais-Royal, S. M. m'appelle et me dit de vous assurer que vous seriez aidé et secouru de toutes les choses, à quoi l'on pourvoiroit aussitôt que l'affaire seroit [faite] ... chose très-importante au service du Roi, et que (sic) vous prioit de n'entendre à aucune proposition. Le marquis, que j'ai vu, m'a dit que vous en devriez user ainsi, et qu'il n'y avoit plus que quatre mois jusqu'à la majorité. M. de Brienne m'en a dit de même. Il est vrai que tout le monde revient à la royauté, et que tout le monde proteste tout haut de ne prendre jamais les armes contre le Roi ; en vous disant M. de Bouillon et M. de Turenne, c'est tout dire. L'on m'a dit et assuré qu'ils l'ont même dit à Monsieur le Prince... ».

Nous n'avons pas ici à nous occuper de la nouvelle guerre civile qui éclata deux mois plus tard, car Claude de Saint-Simon n'y prit aucune part, persistant dans cette attitude loyale et fidèle qui lui avait valu tant d'animosité de la part des Frondeurs, si peu de gratitude effective de la cour ³. Comme il ne pouvait quitter son gouvernement, la duchesse, rentrée dans les bonnes grâces d'Anne d'Autriche, s'employa activement pour lui faire envoyer par les ministres quelques sommes d'argent, et, afin de mieux profiter des circonstances, elle suivit le jeune roi et sa mère dans le voyage qu'ils firent, aussitôt la majorité déclarée, en Berry, puis à Poitiers ⁴. Mais, tandis qu'elle y prolongeait son séjour, un deuil cruel vint frapper les deux époux. Leur fils unique, âgé d'un peu plus d'un an, mourut à Paris dans les premiers jours du mois de décembre ⁵. Si profonde que fût la douleur de la

¹ Lacune dans le manuscrit.

² La Rochefoucauld (tome II, *Mémoires*, p. 257) raconte en effet que « la Reine nioit d'avoir jamais écouté la proposition de Blaye, et accusoit M. Servien de l'avoir faite exprès pour rendre les demandes de Monsieur le Prince "si hautes qu'il lui fut impossible de les accorder" ».

³ Les lettres du comte d'Harcourt au duc sont pleines d'éloges. « Il n'appartient qu'à vous, lui disait-il, à servir le Roi avec cette ponctualité » (Ms. Fr. 8563, fol. 45 et suivants).

⁴ On lit dans la *Muse historique* de Loret, lettre du 19 novembre 1651 : *La duchesse de Saint-Simon, Beauté de merveilleux renom, Fait éclater sa bonne mine Dans cette cité poitevine.*

⁵ La *Gazette* (p. 1431, correspondance du 16 décembre 1651) consacra à cet enfant l'article nécrologique que voici : « La semaine passée, le marquis de Portes, fils unique du duc de Saint-Simon, âgé de quinze mois seulement, étant mort ici (à Paris), son corps fut conduit, dans un carrosse à six chevaux, par des ecclésiastiques, et accompagné de plusieurs gentilshommes à cheval, en la ville de Senlis, où il a été mis au tombeau de ses ancêtres dans l'église cathédrale, à la porte de laquelle tout le clergé le reçut, le présidial, la maison de ville et les officiers de l'élection s'étant trouvés à cette cérémonie, pour témoigner leur affection à la maison de Saint-Simon, dont le chef est leur gouverneur... ».

duchesse¹, elle dut rester à son poste auprès de la Régente, et ne rejoignit que plus tard son mari à Blaye². La situation de cette place et de son gouverneur était critique : Condé avait été accueilli à bras ouverts dans Bordeaux ; les la Trémoille et les la Force, le duc de Richelieu, le comte du Dognon, le comte de Marsin venaient à lui, avec le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis ; d'autre part, les vaisseaux espagnols avaient pénétré dans la Gironde jusqu'à Talmont et Bourg³, et occupaient ces ports comme gages de leur alliance avec Condé. Mazarin, qui venait de rentrer en France, malgré les arrêts de proscription, et qui avait rejoint la cour en Poitou, à la tête d'une armée auxiliaire équipée à ses couleurs, crut nécessaire de s'assurer la citadelle de Blaye comme un rempart contre la rébellion sans cesse grandissante. Non-seulement il fit parvenir au duc de Saint-Simon, par la duchesse et par l'abbé de Saint-Paul, des assurances de sa bonne volonté⁴, mais il lui fit offrir le commandement d'un corps séparé. Bien que Claude désirât depuis longtemps être à même de participer activement aux opérations de l'armée royale, il rejeta cette proposition : car il eût fallu servir en second sous un Lorrain, le comte d'Harcourt, et le duc et pair, incapable de s'y résigner, adressa, le 26 mars, au tout dévoué Saint-Paul⁵, une longue épître, où il se dégageait en ces termes :

« Il est vrai que je m'étois vaincu pour la dépendance du comte, par la pure considération du service, où je m'imaginai, en ce temps-là, pouvoir être utile, et aussi qu'on m'avoit fait entendre qu'il avoit la qualité de généralissime ; mais aujourd'hui que les affaires sont changées en bon état, et que je sais qu'il n'est que général, le calice seroit trop amer. Je suis fort aise de l'éviter. Ce n'est pas que je ne l'estime comme un grand, fort glorieux et heureux capitaine, et c'est en un point que, s'il n'étoit pas prince de Lorraine, je m'estimerois heureux d'être sous lui simple soldat : mais les ducs et pairs en France ne peuvent pas se soumettre aux princes étrangers pour mendier l'agrément, le bon Dieu m'en garde ! ».

Quand Saint-Simon écrivait cette lettre, une commission de lieutenant général, pour servir dans l'armée du comte d'Harcourt, venait d'être expédiée, le 25 mars, à son nom et dans les termes les plus flatteurs⁶. Il répondit à cet envoi par un nouveau refus⁷. Selon la *Chronologie militaire*

¹ Loret dit, dans sa lettre du 10 décembre : *Saint-Simon, aimable duchesse, A dans le cœur grande tristesse, Et va nuit et jour lamentant Monsieur son fils, qu'elle aimoit tant, Et que la mort, cruelle et dure, A mis trop tôt, en sépulture.*

Le mois suivant, dans sa lettre du 21 janvier 1652 : *Mademoiselle de Bouillon Et Madame de Saint-Simon Pour le point d'honneur contestèrent Et l'autre jour se picotèrent Sur cet important argument.*

² *Muse historique*, 18 février 1652.

³ Voyez ci-après, p. 170, note 1. — Un récent historien du cardinal de Retz, M. Chantelauze (*Le Cardinal de Retz et l'Affaire du chapeau*, tome I, p. 339), a dit qu'un « secours espagnol appelé par le prince (de Condé) était entré dans Blaye ». Nous croyons qu'il y a eu là une confusion de localités.

⁴ Lettre du duc au Cardinal, 5 mars 1652.

⁵ Ms. Fr. 8564, fol. 172. L'adresse est : « Pour M. de Saint-Paul, en cour ».

⁶ Dépôt de la guerre, vol. 132, n° 134 bis. Les considérants étaient ainsi conçus : « Tant parce qu'il a le commandement de la plus importante place du pays et de plusieurs troupes de cavalerie et d'infanterie employées à la garde d'icelle et des lieux voisins, que par le crédit que sa qualité et sa bonne conduite lui ont acquis en ces quartiers-là, et surtout pour avoir éprouvé, en divers emplois que nous lui avons confiés, qu'il a toute la grande capacité, valeur, etc. ».

⁷ Lettre à Mazarin du 2 avril 1652 ; Arch. nat., KK 1219, fol. 275 ; publiée par M. Tamizey de Larroque, tome VIII, p. 363.

de Pinard¹, il aurait servi pourtant sous les ordres du comte d'Harcourt, au siège de Villeneuve-d'Agen ; mais il est plus vraisemblable que ses troupes seules y furent employées, sans qu'il y figurât en personne. Son poste était d'ailleurs dans Blaye, devenu plus que jamais l'objet des visées de la fronde bordelaise et de ses alliés espagnols. Au mois de septembre 1652, le prince de Condé et son lieutenant Marsin, qui venait de trahir la cause royale, préparèrent avec le baron de Watteville un plan de surprise ; les prétentions du représentant de l'Espagne le firent abandonner², mais le gouvernement royal n'en jugea pas moins prudent de renforcer la garnison de toutes les troupes qui se trouvaient disponibles dans les provinces. Le duc de Saint-Simon redoublait donc d'activité et de vigilance : surveillé de près par un détachement des escadres espagnoles³, il bloquait lui-même les Bordelais et leur interdisait toute communication directe avec les provinces de Poitou et d'Angoumois, où ils eussent pu trouver des adhésions politiques, aussi bien que des débouchés pour leur commerce. Dans ce rôle, Saint-Simon rendit encore de véritables services à la cause royale, et se montra toujours insensible aux reproches comme aux avances de la jeune princesse de Condé⁴.

La guerre d'escarmouches dura jusqu'au mois de juillet ; on en peut suivre le détail dans les derniers volumes des *Archives historiques de la Gironde*, où M. Tamizey de Larroque a publié les pièces principales de la correspondance de Mazarin, et notamment les lettres du duc de Saint-Simon⁵. Celui-ci se trouvait relégué au second rang, dans la place même dont il était gouverneur, par la présence du duc de Vendôme⁶, qui avait pris position, avec sa flotte, sur la rivière. De là un antagonisme constant, soit pour la direction des troupes de terre et de mer, soit pour la conduite des négociations secrètes que l'on continuait à entretenir au sein de la « république » bordelaise. Voulant calmer Saint-Simon, M. de Vendôme lui fit donner un nouveau gouvernement sur la Gironde, celui de l'île Casaus, peu importante comme fortifications, mais « utile pour étonner Bordeaux ».

La mésintelligence n'en fut pas moins violente, et elle ne prit fin que lorsque le traité du 30 juillet permit à l'amiral de transporter ailleurs son quartier général. Les princes et leurs partisans se dispersèrent alors, les uns pour rentrer à la cour et faire leur soumission, les autres pour chercher un abri à l'étranger.... La Fronde était terminée.

¹ Tome IV, p. 117 et 118.

² Watteville voulait qu'on lui remît la place (*Mémoires de Balthazar*, éd. Moreau, p. 3-42 ; V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, 2e édit., p. 259 et 260, et *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. le comte de Cosnac, tome V, p. 83 et 137-139.) Comparez la lettre de Lenet au prince de Condé, 16 septembre 1652, dans la 3e partie des *Mémoires* de P. Lenet, p. 571.

³ Papiers Lenet, ms. Fr. 6707, fol. 36 et 75.

⁴ Sur le curieux incident d'un convoi de marchandises d'Angoumois ou de Poitou arrêté au passage, et dont le conducteur prétendit se réclamer de Madame la Princesse, voyez une lettre de celle-ci (de Bordeaux, 17 octobre), ms. Fr. 8563, fol. 111, et la réponse de notre duc (de Blaye, le 18), ibidem, fol. 113. — « ... Les marchands de Bordeaux, écrit-il ailleurs, seroient trop heureux, en faisant la guerre au Roi, de pouvoir mettre leurs marchandises en sûreté, et que ceux qui sont dans l'obéissance souffrirent tous les jours des pertes » (Ms. Fr. 8564, fol. 179).

⁵ Voyez ci-dessus, p. 455, note 5.

⁶ Arrivé à Blaye en février 1653. Pendant cette dernière période, Saint-Simon et ses agents firent des menées actives à Bordeaux, pour hâter la fin de la crise. Voyez, outre sa correspondance, un mémoire du P. Berthod, dans les mss. Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, tome XII, in-folio.

Après la Fronde

Les ministres et la reine mère oublièrent tout aussitôt les promesses dont ils avaient si longtemps entretenu le zèle de Claude de Saint-Simon. Quelles étaient ces promesses ? On n'a trouvé trace nulle part du « bâton de maréchal », ni du « rang de prince étranger, sous le prétexte de la maison de Vermandois », que Saint-Maigrin vint, selon les *Mémoires*¹, offrir au gouverneur de Blaye. Les lettres de la cour ne contiennent que des protestations vagues de gratitude pour celui que les agents de Mazarin ne cessaient cependant de représenter comme le serviteur le plus dévoué, le plus désintéressé, qu'on trouvait toujours prêt à s'accommoder avec tout le monde pour le service du Roi, et qui réellement s'était épuisé, pendant les cinq années de troubles, « à défendre Blaye contre le parti de Monsieur le Prince, à y être bloqué dix-huit mois, à y avoir payé la garnison, fourni des vivres, fait fondre du canon, muni la place, entretenu dedans cinq cents gentilshommes qu'il avoit ramassés, et fait plusieurs dépenses sans rien prendre sur le pays, et n'ayant tiré que du sien² ». La surintendance fit un simulacre de liquidation et expédia, pour le remboursement de ces énormes avances, une ordonnance de cinq cent mille livres ; mais le paiement en fut retardé d'année en année : Foucquet allait le commencer lorsqu'il fut renversé par Colbert, et, jusqu'à son dernier jour, le duc de Saint-Simon réclama en vain. Ce fut seulement en 1719, grâce au concours heureux de la faveur du Régent et de la prospérité du Système, que notre auteur fut remboursé de la créance de son père.

On comprend en vérité l'amertume que témoignent certaines lettres de Saint-Simon, entre autres celle du 27 juillet 1653, où, se plaignant à Mazarin que la cour ne lui eût pas donné tout au moins le gouvernement de Bourg³, il ajoutait :

« J'avoue que mon malheur est extrême d'être traité comme je le suis, parmi des services que j'oserai dire partout assez importants pour mériter quelque reconnoissance. J'éprouve bien en cela, comme en plusieurs autres choses, qu'ils n'ont nulle considération envers vous, et que, pour être retenu dans l'entier respect où les gens de bien et d'honneur doivent toujours vivre pour le Roi et les personnes qu'on honore aussi fidèlement que je fais Votre Éminence, on souffre et on pâtit d'une façon très-douloureuse. Diverses raisons m'ont mis en cet état, et je suis pourtant autant que personne du monde, etc.⁴ ».

Une telle ingratitude n'était que trop bien faite pour réveiller les ressentiments de l'ancien favori de Louis XIII contre le Cardinal et la reine mère ; il eut de plus le chagrin de voir licencier une partie de son régiment et de perdre les trois compagnies d'infanterie qui avaient été momentanément ajoutées à la garnison de Blaye. C'était bien ce que Saint-Maigrin avait prédit⁵. Dans les premiers jours de l'année 1654, l'occasion se présenta pour notre duc de faire preuve d'autant de dignité et d'indépendance qu'il avait montré de fidélité durant les années précédentes. La cour, ayant

¹ Ci-dessus, p. 201-203. Lenet (p. 249) parle d'une mission de Saint-Maigrin (qu'il appelle La Vauguyon) à Blaye, mais sans en indiquer l'objet précis.

² *Mémoires*, tome XVI, p. 254 ; comparez notre tome I, ci-dessus, p. 199.

³ Place forte sur la Gironde, que les Frondeurs avaient livrée à l'Espagne, et qui venait d'être reprise. Ce gouvernement avait été jadis uni à celui de Blaye dans les mains du duc de Luxembourg.

⁴ Arch. nat., KK 1220, fol. 373 ; publié par M. Tamizey de Larroque, tome XV, p. 366.

⁵ *Mémoires*, ci-dessus, p. 202, et *Addition* n° 48, p. 370-371.

perdu tout espoir de ramener à elle le prince de Condé, entama contre l'illustre rebelle une procédure de haute trahison, et, par une lettre de cachet du 12 janvier, chaque pair fut convoqué au lit de justice qui devait recevoir le rapport des magistrats instructeurs. Saint-Simon présenta des excuses très-plausibles¹, et il ne se rendit point non plus à la séance du 27 mars, où Condé fut condamné avec ses quatre principaux adhérents. La cour dut facilement comprendre et admettre cette abstention du gouverneur de Blaye.

Des motifs d'un ordre différent l'empêchèrent d'assister au sacre du Roi (7 juin 1654). « On avoit résolu, disent les *Mémoires*², de confondre les ducs avec des seigneurs ou autres qui ne l'étoient pas, de la manière la plus solennelle, » et MM. de Tresmes et de Saint-Simon furent primitivement désignés, avec deux autres chevaliers de l'Ordre non titrés, MM. d'Orval et de Souvré, pour porter les offrandes ; mais l'un et l'autre s'abstinrent et furent remplacés par M. de Sourdis et par le marquis de Saint-Simon³.

Retenu d'ailleurs à Blaye par des craintes de conspiration, Claude de Saint-Simon ne put reparaître à la cour que vers la fin du mois de février 1655, et la *Muse historique* de Loret⁴ annonça alors sa venue en termes qu'il faut citer :

*Monsieur le duc de Saint-Simon,
Dont je tiens l'illustre et beau nom
Digne d'éternelle mémoire,
D'autant qu'on peut dire à sa gloire
Que, durant l'exécrable temps
Où l'on vit tant de malcontents
Former mainte étrange cabale,
Il eut toujours l'âme royale :
Quoiqu'il fût fort sollicité
De n'être pas du bon côté,
Il faudra que l'histoire aferme (sic)
Que toujours il demeura ferme,
Qualité rare en ce temps-là.
Mais ne parlons plus de cela,
Et disons ceci pour nouvelle
Que ce duc constant et fidèle,
Arrivant ici l'autre jour,
Fut reçu de toute la cour
Avec des amitiés extrêmes,
Tant par les puissances suprêmes
(Dont je leur sais, ma foi! bon gré),*

¹ « ... Je me mettrois en état d'obéir, comme je ferai toute ma vie, à tous ceux (les commandements) dont il plaira à S.M. de m'honorer, si le bien de son service ne m'attachoit ici au devoir de ma charge, dans la jalousie que nous donne le traité de paix qu'on dit être conclu entre l'Angleterre et la Hollande.... De plus, ma santé n'est pas assez bonne pour me permettre de satisfaire à cet ordre avec la diligence qu'il faudroit... » (Bibl. nat., ms. Fr. 8564, fol. 89).

² Tome XIX, p. 67.

³ Voyez ci-dessus, p. 206 et note 2. Quand les *Mémoires* parleront plus longuement de cet épisode, à propos du sacre de 1722, nous expliquerons comment certaines relations, même du temps et même officielles, font figurer dans cette cérémonie le duc de Saint-Simon au lieu du marquis. Les lettres de convocation (Dépôt des affaires étrangères, France, vol. 152, fol. 26) ne laissent point de doute sur ce point ; mais notre auteur a tort d'attribuer l'erreur ou la « friponnerie » au grand maître des cérémonies de Louis XV, comme si c'eût été une affaire d'État.

⁴ Lettre du 27 février 1655

*Que d'autres de moindre degré.
En témoignant de l'allégresse.
Chacun lui fit fête ou caresse.
Son mérite on exagéra ;
Bref, Sa Majesté l'honora
D'un accueil extraordinaire.
Oh! que c'est bien fait de bien faire!*

Défense des Ducs-Pairs

En 1659 et 1660, une affaire fort importante pour les ducs et pairs occupa Claude de Saint-Simon. Déjà, dix ans auparavant, ses confrères l'avaient choisi, avec le duc de Schonberg, pour défendre leurs intérêts communs contre les soi-disant princes étrangers qui étaient leurs ennemis naturels, les la Trémoille, les Stuart, les Bouillon ; son zèle, sa vivacité n'avaient pas peu contribué à obtenir quelques légères concessions et une promesse que les prérogatives de la principauté ne seraient plus accordées à personne¹. Mais les empiétements avaient repris de plus belle, et la pairie crut trouver une occasion favorable, lorsque le Roi se dirigea vers la frontière d'Espagne, où il devait rencontrer l'infante Marie-Thérèse, pour demander justice et satisfaction. Un député, qui était sans doute Claude de Saint-Simon, n'ayant rien pu obtenir du cardinal Mazarin avant que celui-ci se mît en route, MM. d'Uzès, de Sully, de Luynes, de Lesdiguières, de Chaulnes, de Richelieu, de la Rochefoucauld, de Brissac et de Saint-Simon lui adressèrent une lettre collective, suivie bientôt d'un mémoire que nous devons reproduire en partie, car non-seulement il est à peu près certain que c'était l'œuvre de Claude de Saint-Simon, comme nous l'avons déjà dit², mais il semble qu'on y retrouve l'origine des sentiments passionnés et de l'argumentation chaleureuse qui deviendront si caractéristiques chez notre auteur, toutes les fois que les intérêts de la pairie seront en cause³.

Après avoir rappelé le précédent de 1649 et la promesse solennelle faite alors par la Régente et ses ministres, puis les raisons qui ont forcé les ducs à s'abstenir de paraître au sacre (1654) ou au voyage de Lyon (1658), de peur de se compromettre avec des gens « qui n'avoient aucune dignité », et enfin les récentes démarches de leur député auprès du Cardinal, le mémoire annonce qu'aucun duc ne pourra se rendre à la suite du Roi, « étant persuadés qu'ils feroient un tort irréparable et honteux à leur dignité, s'ils ne faisoient ce qu'ils doivent pour en conserver les avantages ».

« Elle est déjà, continue le mémoire, oppressée d'une manière que, si on la négligeoit encore en cet endroit, elle seroit abaissée de telle sorte que l'autorité du Roi même s'y trouveroit blessée, car, ces Messieurs étant les premiers officiers de la couronne et les grands de

¹ Voyez sa lettre du 6 septembre 1649 à Chavigny, dans *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 245-246. Les *Mémoires*, tome II, p. 77-78, et tome XII, p. 328, expliquent à quelle occasion la noblesse et les ducs, excités par Monsieur et par Condé, réclamaient contre les tabourets de grâce des Rohan et des Senecey et contre les honneurs de la maison de Bouillon.

² Ci-dessus, p. 163, note 2.

³ Copie de Clairambault, aux Archives nationales, dans le recueil de la Pairie, KK 597, p. 381-388. En marge est cette note : « Ce mémoire a été fait à la fin de 1659 ou commencement de 1660 ». Et au-dessus, Clairambault a encore écrit au crayon : « M. de Saint-Simon ». La lettre à Mazarin et la réponse de celui-ci sont dans le même recueil, fol. 369.

l'État, il est sans doute qu'il y a de l'intérêt de Sa Majesté qu'ils soient maintenus dans le rang et les honneurs qui leur appartiennent.

« MM. les ducs et pairs savent fort bien qu'ils sont plus obligés que nuls autres d'être auprès de la personne du Roi, et que la cour est la véritable assiette de ceux qui sont honorés de cette haute dignité ; aussi leur inclination s'y accorde-t-elle tout à fait, n'ayant pas une plus grande passion que de s'y ranger et d'y être tousjours ; mais ils seroient dignes de blâme, s'ils y demeuroient au prix de leur honneur...

« Les ducs et pairs sont les grands officiers de la couronne et ont la première dignité de l'État. Un grand personnage les a nommés autrefois "les dehors de la royauté, qu'on ne peut blesser sans attaquer en quelque sorte la couronne." Ils ont l'honneur et l'avantage d'être les conseillers nés et naturels de nos rois. Tous les gens de bon sens et qui ont la connoissance de l'histoire en conviennent, et nous voyons aussi que nos rois ne font point de déclarations pour le public sans y dire que c'est par l'avis des pairs de France.

« Cependant les choses sont venues aujourd'hui dans un tel dérèglement, qu'il n'y a plus de ducs et pairs dans le conseil du Roi, bien qu'il y ait un grand nombre de ministres, parmi lesquels il y a au moins sept maréchaux de France et plusieurs princes. MM. de Vendôme et de Guise le sont ; si M. d'Épernon y est, ce n'est ni en qualité de prince, ni de pair, c'est une autre espèce inconnue. Il y a deux ducs prétendus, qui sont MM. d'Arpajon et de Damville. Les maréchaux de France sont MM. le maréchal d'Estrées, le maréchal de la Meilleraye, le maréchal de Gramont, le maréchal de l'Hospital, le maréchal de Turenne, le maréchal du Plessis et le maréchal de Villeroy. M. de Senneterre est aussi ministre, en qualité de chevalier de l'Ordre ; M. de Brienne et M. de Lionne, comme on le voudra penser. Il y en a, en un mot, de toutes les conditions, hormis de vrais ducs et pairs de France.

« Le feu roi Louis XIII, de très-glorieuse mémoire, dit un jour une chose bien remarquable à un gentilhomme de qualité ¹ qui avoit part en l'honneur de ses bonnes grâces et avoit deux des principales charges de sa maison, sur le sujet d'une lettre qu'il écrivoit à un duc et pair, soutenant qu'il lui devoit écrire *Monseigneur*, et que ce particulier le devoit faire par son intérêt, s'il avoit assez d'ambition pour parvenir à cette dignité, mais qu'il vouloit qu'il le fît par la considération de son service, les ducs et pairs, et les maréchaux de France après, étant des gens qui faisoient un rang et un degré entre les rois et les autres hommes en France, qu'il étoit obligé de maintenir en honneur et en respect parmi le monde. Ce prince étoit très-savant pour les dignités, charges, rangs et police de son État ².

« La désunion qu'il y a eue entre MM. les ducs et pairs, et le peu d'application qu'ils ont eu à maintenir les prérogatives de la dignité, est cause de l'abaissement où elle est tombée. Ils en ignorent presque tous entièrement les droits, les privilèges et les avantages, et, si quelqu'un ne prend le soin de les en instruire, ils sont en danger de demeurer toujours dans le honteux état où ils sont. Ce seroit une action digne d'un homme d'honneur, qui obligerait à jamais les intéressés, en éternisant sa mémoire. Il est facile de répliquer aux ennemis de la dignité, qui disent

¹ En marge, de la main de Clairambault : « Cet officier étoit M. de Saint-Simon. Je le lui ai ouï dire ».

² Comparez les *Mémoires*, ci-dessus, p. 162-163.

que le nombre en est si fort augmenté, que c'est la cause de son avilissement. Cela n'est pas soutenable. L'étendue du Royaume est accrue, tout est multiplié : il n'y avoit anciennement que deux maréchaux de France ; ils sont maintenant au nombre de seize ou dix-sept. Les provinces ont été divisées, et par conséquent multipliées. Le Parlement n'étoit, dans sa création, que de trois présidents et quarante conseillers : ils sont, à présent, trois cents officiers et davantage, parmi lesquels il y a dix-huit présidents. Il y a bien d'autres choses à dire sur ce sujet, qu'on laisse aux plus intelligents à exprimer. Il n'y a rien de si estimable que l'ordre et la règle dans la cour et dans les États : la subordination y est entièrement nécessaire ; mais tout est tombé en une telle confusion en France, qu'on n'y connoît plus rien. Il est néanmoins important et très-nécessaire de rétablir les dignités, les rangs et le bon ordre en tout ; cette grande confusion menace de quelque chose de sinistre.

« La noblesse croit avoir fait merveille d'avoir réduit les grands du Royaume à se ravalier à des civilités dans les visites et dans les lettres : ils n'ont pas compris encore qu'ils ont travaillé contre eux-mêmes, car, si ceux qui sont dans les honneurs et dans les dignités sont devenus égaux aux autres, quel avantage aura un gentilhomme d'honneur et d'ambition de parvenir aux charges de la couronne? Quand ils ont passé aux portes devant un homme de dignité, qu'ils ont eu des premières places à table, ou qu'ils n'ont point mis de *Monseigneur* dans une lettre, ils en font vanité comme d'une espèce de victoire obtenue. C'est un aveuglement pitoyable, car plus un gentilhomme a de mérite, de naissance, d'ambition, davantage il doit rendre les honneurs et les respects dus aux personnes qui sont élevées dans les hautes dignités et grandes charges de l'État, afin d'y avoir part quand ils auront l'honneur d'y être parvenus. Ce qui s'est fait autrefois dans les Suisses contre la noblesse, et ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre, doit faire comprendre à tous les gentilshommes que nous avons grand intérêt de nous maintenir dans l'ordre et dans la règle.

« Quant à la cour, comme il n'y a personne en France plus intéressé à l'autorité du Roi et à la grandeur de la couronne, que MM. les ducs et pairs, qui ont l'honneur d'en être les grands officiers et de posséder la première dignité, rien de leur démarche ne doit déplaire à Sa Majesté, leurs conférences n'ayant pour but que le rétablissement de la dignité dans sa force et dans son lustre par l'autorité de Sa Majesté. Et certainement, en demeurant unis et s'appliquant comme ils doivent à cet ouvrage, ils parviendront à ce juste dessein, dont Sa Majesté les louera, et toute la France les en estimera, étant l'intérêt de toute la noblesse du Royaume, qui peut espérer d'y parvenir chacun à son tour : si ce n'est ceux qui vivent aujourd'hui, ce seront leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs petits-neveux, etc....

« Il est important de remarquer en quel temps la maison de Lorraine a obtenu l'avantage de se couvrir devant les ambassadeurs, et par quelle raison elle a emporté ce privilège. Apparemment que c'est depuis ce temps-là que MM. les ducs et pairs de France ne se trouvent plus aux audiences des ambassadeurs, ayant toujours prétendu les mêmes prérogatives que les plus élevés de l'État ; aussi, de temps en temps, ils ont marqué leur mécontentement sur ce sujet, et fait paroître leurs prétentions.

« Il est à propos aussi de dire quelque chose de ce que les ducs et pairs de France marchaient devant les princes du sang royal qui n'étoient reçus pairs qu'après eux. Ce fut Charles IX ou Henri III qui voulurent que les princes du sang fussent ducs et pairs dès leur naissance, pour les mettre au-dessus des autres, cela étant fort raisonnable.

« Les annales de France et de certains petits livres curieux qui traitent de ces matières, peuvent apprendre beaucoup de choses concernant les dignités, les rangs et les fonctions des grands de l'État, outre les histoires et les autres livres de cette nature. »

La question resta encore indécise, et pour longtemps : les ducs furent donc obligés de se tenir à l'écart¹ ; mais, l'année suivante, quand le mariage eut été conclu à Saint-Jean-de-Luz, et que le couple royal revint à petites journées vers Paris, Saint-Simon se trouva à Blaye lors de son passage, et traita fort bien ses souverains (27 juin). « Il présenta les clefs au Roi, que S.M. lui remit avec des paroles d'estime et de confiance, dignes de sa fidélité et de ses services.... La cour fut si magnifiquement régagée, qu'on peut dire qu'il n'a rien oublié pour donner des marques de son respect et de son zèle ». Le cardinal Mazarin, arrivé peu après le Roi et les reines, prit logement au château, et, le matin suivant, on partit pour Brouage en chassant sur les terres du duc, sans doute dans le Marais de Saint-Simon².

Affaires familiales

Nous avons fort peu parlé de la famille de Saint-Simon et de sa vie intérieure. Rappelons seulement qu'en novembre 1659, la duchesse mit au monde une seconde fille³, qui fut baptisée à Saint-Sulpice de Paris le 7 octobre 1661 et reçut les noms de Marie-Madeleine ; que l'aînée, qui avait débuté à la cour en 1658, et qui n'avait pas moins de succès que sa mère dans les ballets de Benserade⁴, se maria, le 17 avril 1663, avec le duc de Brissac : triste union, rompue à l'amiable au bout de trois ans et demi⁵ ; que Marie-Madeleine, dite Mlle de la Ferté, mourut à l'âge de cinq ans⁶, et qu'enfin la duchesse elle-même mourut à Paris, le 2 décembre 1670⁷, de la

¹ En 1664, ils chargèrent l'abbé Jean le Laboureur de réunir les éléments d'une histoire de la pairie. Saint-Simon est un des dix signataires de la commission officielle délivrée pour cet effet au fameux généalogiste (Arch. nat., KK 597, fol. 751).

² *Gazette* de 1660, p. 625 ; Loret, *la Muse historique*, 10 juillet.

³ *La Muse historique*, lettre du 8 novembre 1659.

⁴ Loret parle souvent d'elle et ne tarit pas en louanges hyperboliques.

⁵ Ci-dessus, p. 206 et 209.

⁶ Des généalogies la qualifient de « religieuse ». Peut-être cette enfant était-elle destinée à la vie monastique, ou bien élevée dans un couvent. On a, au Musée Britannique, ms. Additionnel 21 509, la lettre de condoléance que le grand Condé écrivit à sa cousine, le 12 novembre 1665, à propos de la perte qu'elle venait de faire.

⁷ Ci-dessus, p. 210 ; *Gazette* des 6 et 27 décembre 1670, p. 1168 et p. 1232-1233. Le compte rendu des obsèques, daté de Senlis, le 25 décembre, est ainsi conçu : « Le corps de la duchesse de Saint-Simon, qui étoit en dépôt en l'église de Saint-Sulpice de Paris, sa paroisse, en ayant été levé le 18 de ce mois par le curé, avec les cérémonies qui s'observent en pareille occasion, fut mis dans un chariot couvert de deuil, tiré par six chevaux caparaçonnés jusques à terre, pour être amené ici (à Senlis). Il étoit précédé de trente-six estafiers, aussi vêtus de deuil, chacun tenant un flambeau de cire blanche, le poêle porté par quatre pages à cheval, entre lesquels il y avoit quatre aumôniers en rochet et bonnet, et suivi de soixante gentilshommes, pareillement à cheval, la marche étant fermée par trente carrosses à six chevaux. Le soir, il fut déposé en l'église du village de la Chapelle, à une lieue de cette ville ; et le lendemain, sur les neuf heures du matin, étant arrivé en notre faubourg, il fut reçu hors la porte par notre évêque, à la tête de son clergé séculier et

petite vérole. Elle n'avait que quarante ans et laissa, dit la *Gazette*, « un regret d'autant plus universel qu'elle étoit d'un mérite singulier ». Son corps fut transporté à Senlis et inhumé avec une pompe extraordinaire. Le doyen des Lyons ¹, qui avait marié la duchesse, prononça son oraison funèbre. Elle avait trouvé, dit l'orateur, « dans le sang de Saint-Simon, un mariage doux et bénin, qui ne lui a point ôté, par sa grandeur et par ses richesses, la liberté et la facilité de vivre en duchesse chrétienne ». Aussi l'avait-on vue fuir Paris pour se consacrer aux bonnes œuvres dans les terres ou les gouvernements de son mari, sacrifier sa magnifique chevelure dans un accès de piété, travailler pour les pauvres, leur donner les deux tiers des six mille livres qui lui étaient assignées pour sa toilette, diriger les œuvres de charité du faubourg Saint-Germain-des-Prés, s'occuper de conversions, rétablir l'hôpital de Blaye, supporter avec héroïsme des infirmités continuelles ; mais jamais elle n'avait pu se consoler de la perte de deux de ses enfants ². De ce témoignage rapprochons celui de Mme de Sévigné, qui écrit, le 3 décembre 1670, que la mort de Mme de Saint-Simon « laisse presque tout le monde affligé de la perte d'une si aimable personne. Moi, dit-elle, j'en suis touchée au dernier point. Vous savez l'inclination naturelle que j'avois pour elle ³ ».

Le duc Claude avait été amené à Paris, vers l'époque où ce deuil vint le frapper, par l'état de ses affaires ⁴. Il ne s'en retourna qu'au milieu de l'année 1671, et, avant de rentrer à Blaye, alla prendre les eaux de quelque source en vogue contre les douleurs de néphrétique dont il venait de subir une très-forte attaque. L'année suivante, on le vit revenir à Paris pour contracter la nouvelle alliance dont devait sortir, en 1675, l'auteur des *Mémoires*. Le 17 octobre 1672, dans la chapelle de l'hôtel d'Angoulême, rue Pavée, au Marais ⁵, fut célébré le mariage de Claude de Saint-Simon avec Charlotte de l'Aubespine de Châteauneuf d'Hauterive ⁶.

Le contrat de mariage avait été passé les 15 et 16 octobre, avec le consentement et la permission du Roi et de la Reine, l'avis et le

régulier, avec tous les magistrats de la ville, dont les échevins portoient les quatre coins du poêle, et, au son de toutes les cloches des paroisses et des monastères, conduit en la cathédrale, toute tendue de noir, avec deux lés de velours chargés d'écussons aux armes de la défunte, et éclairée d'une infinité de flambeaux. La messe y fut pontificalement célébrée par notre prélat, et l'oraison funèbre prononcée par le sieur des Lyons, doyen et théologal de cette église, avec un applaudissement général de son auditoire. Ensuite le corps fut inhumé dans la chapelle que les ancêtres du duc son époux y ont richement fondée, il y a plus de deux cents ans : ce qui se fit en présence de la noblesse de la province, du présidial, des autres magistrats, de toutes les communautés séculières et régulières, et d'une foule incroyable de peuple ».

¹ Jean des Lyons (1615-1700) remplit les fonctions de doyen et de théologal de Senlis de 1638 à 1692. Il est bien connu pour ses ouvrages sur la liturgie et pour sa correspondance avec Arnauld.

² Cet éloge fut imprimé et dédié à la duchesse de Brissac.

³ *Lettres*, tome II, p. 16 et 20.

⁴ Voyez sa correspondance avec Colbert, ms. Clairambault 1218, fol. 11, etc.

⁵ Cet hôtel passa aux Lamoignon. Il fait l'angle de la rue Pavée et de celle des Francs-Bourgeois, en pendant au jardin de l'hôtel Carnavalet.

⁶ Voyez ci-dessus, p. 212-214, et le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1136. La *Gazette* relate le mariage en ces termes (p. 1088) : « Ces jours passés, le duc de Saint-Simon, pair de France, épousa la demoiselle de Châteauneuf d'Hauterive, dans l'hôtel d'Angoulême, où elle a été élevée par la duchesse de ce nom, qui l'a toujours considérée non-seulement comme sa parente, mais comme sa propre fille ». Des relations d'amitié existaient déjà entre les deux familles ; car nous avons trouvé, dans le répertoire d'autographes que possède M. Etienne Charavay, la mention d'une lettre affectueuse de Claude de Saint-Simon au marquis d'Hauterive, alors résidant à Bréda.

consentement du Dauphin, des duc et duchesse d'Orléans, de Mademoiselle, de la duchesse d'Angoulême, de l'archevêque de Paris, du comte de Sagonne l'Aubespine, de la marquise de Champvallon, du duc de Mortemart, des marquises de Montespan et de Thiange, des Matignon, Villeroy, Médavy, Grancey et Senneterre, de Colbert, de Louvois et de Seignelay, du comte du Lude, etc.

Mlle d'Hauterive, qui avait perdu son père en 1670, apportait trois cent mille livres, dans lesquelles la terre de Verrières en Berry comptait pour quatre-vingt-dix mille livres ; plus, vingt mille livres à recouvrer en Hollande, et dix mille livres de pierreries. Sa mère, qui habitait le château de Montrouge près de Paris, avait ajouté soixante-dix mille livres à prendre après son décès. Le douaire était fixé à huit mille livres de rente, avec habitation à la Ferté-Vidame ¹.

Les *Mémoires* ne disent mot de la famille où le duc Claude entra par ce second mariage ; c'était en effet une noblesse un peu trop récente, quoique Tallemant des Réaux répute quelque part la maison de l'Aubespine « la meilleure de Paris ». Son premier auteur connu était Claude de l'Aubespine, avocat au Parlement, bailli de l'abbaye Saint-Euverte d'Orléans, conseiller de cette ville en 1510, échevin en 1516, marié, le 27 février 1507, à Marguerite le Berruyer, dame de la Corbillière ². Leur fils, nommé aussi Claude, s'allia encore bourgeoisement, en 1542, avec une fille de Guillaume Bochetel ; toutefois celui-ci était secrétaire d'État, et il passa sa charge à son gendre, qui en remplit les fonctions pendant vingt-cinq ans, avec beaucoup de zèle. Le petit-fils, successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Angleterre, conseiller d'État, chancelier de la reine Louise de Lorraine, et enfin chancelier des ordres en 1606, acheva l'élévation de sa famille. Outre le marquis d'Hauterive, père de Charlotte, et le garde des sceaux Châteauneuf, il laissa un fils, qui fut célèbre comme évêque d'Orléans, deux filles, mariées au baron de Leuville et au comte de Vaucelas, et deux autres qui furent abbesses.

Les quartiers bourgeois de cette filiation des l'Aubespine étaient compensés, du côté de la marquise d'Hauterive, par de nombreuses alliances de la maison de Volvire, très- ancienne par elle-même, avec celles du Bois de la Roche, de Daillon, Mortemart, Saulx-Tavannes, Montrevel, etc. ³. Éléonore de Volvire, mariée le 17 novembre 1631 au marquis d'Hauterive ⁴, était fille de Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, et d'Aymerie de Rochechouart, sœur du marquis de Mortemart et tante du premier duc de ce nom. Philippe de Volvire était mort le 19 août 1604, des suites d'un duel où il avait tué Fontaines-Chalandray, laissant un fils, une fille, qui fut abbesse, et Éléonore. Le fils, Henri de Volvire, mourut d'horreur d'avoir fait

¹ L'original de ce contrat est conservé dans le minutier de Me Galin, notaire à Paris. Une copie se trouve aux Archives nationales, dans le registre des Insinuations Y 226, fol. 95.

² Selon une autre légende, un certain Gilles, natif du village de l'Aubépine, près Bonneval, en Beauce, fut bailli de Brou en 1337, et son fils Simon, devenu prévôt et maire de Chartres, fut anobli en 1374. (Arch. nat., MM 818, fol. 58 v°.)

³ Voyez un tableau des trente-deux quartiers paternels et maternels de Louis de Saint-Simon, dans le dossier Rouvroy, au Cabinet des titres, fol. 51 v° et 146. On trouvera de nombreuses généalogies ou pièces, avec plusieurs portraits des l'Aubespine, soit dans le dossier de cette famille, soit dans le ms. Clairambault 1126, fol. 121-217. La Chenaye des Bois a inséré une bonne généalogie de la maison de Volvire dans le tome XV de son *Dictionnaire de la Noblesse*, p. 633-638, à côté de la généalogie de Saint-Simon.

⁴ Voyez « deux ou trois plaisants contes » sur M. d'Hauterive, dans les *Historiettes* de Tallemant, tome I, p. 492-493.

assassiner son oncle l'abbé de la Couronne, à l'instigation de Louis XIII : c'est du moins ce que raconte Tallemant des Réaux¹. Restée ainsi seule héritière, Eléonore de Volvire apporta en dot au marquis d'Hauterive le marquisat de Ruffec et les baronnies ou seigneuries d'Aizie, Empuré, Martreuil, Verrières, Charmes, etc. Leur contrat de mariage, confirmé plus tard par le testament de M. d'Hauterive (21 septembre 1669), stipula que l'aîné de leurs fils aurait Ruffec et écartèlerait les armes de Volvire avec celles de l'Aubespine.

Ruffec² était alors une des terres les plus considérables de l'Angoumois, soit pour le revenu, qui allait à dix-huit mille livres, et les forêts, qui donnaient de magnifiques coupes de haut bois, soit pour la justice, qui comprenait trente-deux paroisses, et la mouvance, qui embrassait plus de cinquante terres nobles. Mais le fils aîné, à qui ce marquisat devait faire retour, Charles de l'Aubespine, déjà marquis de Châteauneuf-sur-Cher, était, à ce qu'il paraît, un homme de désordre, de très-mauvaise conduite, « ruiné, et, comme le dit notre auteur, plaideur de sa famille³ ». Son père l'ayant fait légataire universel et étant mort en 1670, le testament devint l'objet d'un premier procès, au cours duquel le Roi, « mal satisfait de la conduite de M. de Châteauneuf », l'exila à Brive, et l'y maintint rigoureusement depuis le 17 janvier 1677 jusqu'au 12 mai 1693, c'est-à-dire jusqu'après la mort de Claude de Saint-Simon⁴. Pendant ce temps, le marquis fut mis en possession de son legs, qui s'éleva à cinq cent soixante mille livres, sans compter cent mille écus qu'il avait eus en dot, comme sa sœur.

Mais Mme d'Hauterive, craignant que la terre patrimoniale de Ruffec n'eût le même sort que celles de Châteauneuf et de Hauterive, en Berry, déjà vendues à Colbert par ce dissipateur⁵, se hâta de passer une vente fictive au profit de la duchesse de Saint-Simon : celle-ci fut censée acquérir le marquisat de Ruffec moyennant une somme de cinq cent mille livres⁶. Ce fut l'occasion d'une nouvelle procédure, qui se joignit à celles dont Mme de Saint-Simon ou Mme d'Hauterive avaient déjà obtenu l'évocation. Du fond de son exil, le marquis, frustré dans ses droits ou ses espérances, s'adressa au Roi lui-même, accusa Mme de Saint-Simon d'avoir circonvenu leur mère, aveugle et âgée de quatre-vingts ans, et s'opposa à ce que la Chambre des comptes délivrât acte de l'hommage que la duchesse s'était hâtée de rendre, le 30 avril 1683, pour sa nouvelle acquisition. Le procès fut repris encore plus tard, après la mort de Mme d'Hauterive, par M. de Châteauneuf et par Mme de Champvallou, sa sœur⁷ ; néanmoins Ruffec resta à la duchesse douairière de Saint-Simon, et l'on sait que notre auteur, aimant beaucoup cette terre, en fit prendre le nom successivement à ses deux fils⁸.

¹ *Historiettes*, tome IV, p. 212.

² Ruffec était venu aux Volvire, en 1356, par une héritière des anciens comtes d'Angoulême. C'est aujourd'hui une ville de plus de trois mille habitants. Voyez ci-dessus, p. 213, note 4.

³ Voyez ci-dessus, p. 25, note 1.

⁴ Voyez les lettres de cachet dans les registres de la Maison du Roi, aux Archives nationales, O1 21, fol. 12 v°, 21, 63 v° et 283 v° ; 27, fol. 197 ; 37, fol. 109 v° ; et les lettres écrites au ministre par le marquis et par l'intendant de Limoges, dans le ms. Clairambault 1126, fol. 155-165.

⁵ Colbert acheta ces deux terres en 1679, et établit un haras à Hauterive.

⁶ Acte passé le 14 septembre 1682, devant le notaire Arouet.

⁷ Voyez les mss. Clairambault 1126, fol. 168-170, et 1218, fol. 98-106.

⁸ Sa petite-fille le vendit, en décembre 1762, au fameux comte Charles-François de Broglie, qui y fut exilé, comme jadis l'avaient été les Châteauneuf, dans un vieux château féodal dont on voit encore les restes.

Les détails que nous venons de donner sur le marquis de Châteauneuf font comprendre aisément que Saint-Simon n'ait pas été tenté de parler de cet oncle plaideur, qui passait, à l'époque où débutent les *Mémoires*, pour avoir mangé plus de cent mille livres de rente et ne subsister que du bien de sa femme ou de quelques pensions¹, non plus que de son fils Louis-François, marquis de l'Aubespine, qui fut aussi processif, aussi chicaneur, à ce qu'il semble². En revanche, quels accents de profonde tendresse et de respectueuse vénération sa piété filiale sait trouver lorsqu'il rencontre quelque souvenir de sa mère³ !

En 1672, Charlotte de l'Aubespine avait déjà vingt-sept ans ; mais Claude de Saint-Simon en comptait plus de soixante-cinq, et le portrait de cette époque le montre fort vieilli. Les mauvais plaisants commencèrent donc à se donner carrière sur cette disproportion d'âge⁴ ; aussi le duc évita-t-il résolument le séjour de la cour, où pourtant sa propre situation et les alliances de sa femme, surtout sa proche parenté avec Mme de Montespan, leur eussent assuré un bon rang à l'un et à l'autre : il « ne la voulut que pour lui », et s'assura ainsi le bonheur domestique⁵.

Fin de vie

Quelques faits seulement, parmi ceux qui concernent les relations du duc Claude avec la cour, pendant les vingt dernières années de sa vie, peuvent être relevés ici. Nous dirons, par exemple, qu'en mai 1675 et en septembre 1677, il reçut à Blaye et traita magnifiquement le jeune duc du Maine, allant aux bains de Barèges ou en revenant, sous la conduite de la fidèle Mme Scarron⁶, et cela fera souvenir que, selon les *Mémoires*, le gouvernement de Blaye tenta, en 1691, l'avidité du comte d'Aubigné, frère de la toute-puissante marquise, mais que cette demande fut fort mal accueillie du Roi⁷. En effet, une lettre de Mme de Maintenon (que l'éditeur, il est vrai, a mal classée⁸) contient cette phrase : « Je ne crois pas que vous ayez Blaye, à moins que le Roi ne change de vues là-dessus ». Le Roi avait promis au duc de réserver Blaye à son héritier.

On a vu que Claude et son frère aîné furent longtemps les deux seuls chevaliers du Saint-Esprit qui survécussent du règne de Louis XIII : « chose sans exemple dans aucun ordre⁹ ». L'un et l'autre furent chargés de recevoir les preuves de quelques-uns des chevaliers nommés par Louis XIV. En 1686, Claude présenta le prince de Conti, avec le duc de Chaulnes, et peu

¹ Papiers du P. Léonard, MM 825, fol. 141.

² Ce marquis de l'Aubespine reprit, en 1705, une instance commencée par sa mère, pour se faire rembourser par la duchesse douairière, sur les revenus de Ruffec, les sommes que Louis de Saint-Simon avait payées aux créanciers d'Éléonore de Volvire avec les deniers dotaux de sa propre femme. Notre auteur n'en sortit qu'en 1713, en payant cinquante mille écus à son cousin germain. Voyez une lettre du tome XIX de l'édition de 1873, p. 263.

³ Ci-dessus, p. 214. Comparez le début des *Mémoires*, p. 23 et 25.

⁴ *La duchesse de Saint-Simon Est fort belle et fort agréable ; Elle a épousé un barbon, Et l'on dit qu'il est redoutable. La duchesse a du dépit, etc....(Chansonnier, ms. Fr. 12 687, p. 24.)*

⁵ Ce doit être uniquement pour parer à certaines éventualités des innombrables procès dont il a été parlé plus haut, qu'ils obtinrent, le 16 mai 1677, une séparation de biens.

⁶ *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome I, p. 276 et 352.

⁷ *Mémoires*, ci-dessus, p. 136.

⁸ Lavallée (*Correspondance générale*, tome II, p. 63) a daté cette lettre d'août 1679, sans s'apercevoir qu'il y était parlé de Pontchartrain comme contrôleur général. On peut donc la reporter au mois d'avril 1691, temps où le duc de Saint-Simon avait été malade, et même tenu pour mort (ci-dessus, p. 132, note 2).

⁹ Ci-dessus, p. 151.

s'en fallut même qu'il ne suppléât M. de Luynes pour le duc du Maine, ce qui préoccupa beaucoup, durant quelques jours, le jeune vidame de Chartres¹. En 1688, il fut associé à Montausier pour recevoir les preuves du duc de Vendôme, et à Beringhen pour examiner celles de Charles d'Aubigné. M. de Vendôme, « accoutumé aux négligences avantageuses », ne songeait point à faire à ses commissaires la visite de convenance : ils s'en plaignirent, et Louvois, comme chancelier de l'Ordre, trouva un moyen de faire venir le duc chez eux².

Quant aux preuves du comte d'Aubigné, la publication récente d'une partie des pièces recueillies par Clairambault³ a fait connaître par quels moyens Mme de Maintenon et son frère essayèrent de se procurer les preuves de noblesse voulues, pourquoi les deux généalogistes d'Hozier et Chauvry se renvoyèrent de l'un à l'autre la responsabilité de preuves qu'ils savaient fausses, et comment, en un mot, il est bien difficile que cette fausseté n'ait pas été connue des deux commissaires, ce qui ne les empêcha pas de déclarer la famille du nouveau chevalier « une des plus considérables de la province d'Anjou, pour l'ancienneté de son origine⁴ ».

En 1690, le duc de Saint-Simon⁵ perdit son frère et hérita de ses gouvernements, mais non de sa fortune personnelle, car la veuve, selon l'expression des *Mémoires*⁶, sut « prendre les biens et laisser les dettes » aux héritiers naturels de son mari. Seule, la terre patrimoniale du Plessis-de-Rasse revint peut-être, pendant quelque temps, au duc, car le *Mercur* et Dangeau racontent qu'un mois après la mort du marquis, le Roi fit à son frère l'honneur de dîner au Plessis en allant à Compiègne le 28 février 1690⁷, puis, au retour, passa en revue les régiments d'Asfeld et de Königsmarck dans la prairie qui faisait face au château⁸; mais le Plessis ne resta pas aux mains de M. de Saint-Simon, quoique ce pût être une résidence utile pour un gouverneur de Senlis : les créanciers en

¹ *Mémoires*, tome X, p. 221.

² *Addition au Journal de Dangeau*, 28 décembre 1688, tome II, p. 239.

³ Article de M. Sandret, dans la *Revue historique-nobiliaire*, année 1875, p. 125-136 ; article de M. H. Bordier, dans la *Cabinet historique*, mars 1877, p. 81-97.

⁴ La filiation qu'on leur présentait était de vingt degrés, remontant jusqu'en 1060. Elle se trouve au Cabinet des titres, dossier Aubigné, fol. 106-113.

⁵ Voyez ci-dessus, p. 142. — Charles de Saint-Simon mourut au Plessis-de-Rasse, le 25 janvier, « environ neuf heures du soir », âgé de quatre-vingt-neuf ans et sept mois. Sa veuve se retira aussitôt à la Versine, où les échevins de Senlis allèrent la complimenter dans la matinée suivante. Le 27, de bonne heure, les entrailles du défunt furent ensevelies dans le chœur de l'église de Chamant, après un service solennel. Après midi, la ville vint rendre les honneurs au corps, qui était embaumé et exposé dans une petite salle voisine de la chapelle du château. Les obsèques solennelles eurent lieu à Senlis, le samedi 31, au soir. La porte de l'hôtel de ville et les deux principales entrées de la porte Saint-Rieul avaient été tendues de noir, avec les armes de Saint-Simon et celles de la ville. Le corps, escorté par cinquante paroissiens de Chamant portant chacun un flambeau ardent, fut reçu par les échevins en deuil, accompagnés des officiers royaux et précédés de douze pauvres de l'hôpital général et des quatre petits officiers porte-casaques de la ville, chacun tenant un flambeau de cire blanche. A l'église cathédrale, le corps fut descendu dans la sépulture des Saint-Simon, après les vigiles dites. Le jour suivant, une grand'messe fut célébrée, en présence des trois chapitres, des huit paroisses et de toutes les communautés religieuses, par M. des Lyons, doyen et théologal. L'oraison funèbre fut prononcée par un prêtre de la Mission, principal du collège, qui « s'en acquitta très-bien ». (Notes communiquées par M. Flammermont, d'après le registre de l'hôtel de ville de Senlis BB 7, fol. 213-215. — Registres paroissiaux de Chamant).

⁶ Ci-dessus, p. 142, et tome I, éd. 1873, p. 245.

⁷ *Journal de Dangeau*, tome III, p. 71, d'après le *Mercur*, mars 1690, p. 251-252.

⁸ *Mercur*, mars 1690, p. 259, et Dangeau, tome III, p. 73.

poursuivirent la vente, et ils le firent acheter au prix de trente-cinq mille livres (la terre ne donnait que mille livres de revenu)¹, par le financier Maximilien Titon, entrepreneur de la manufacture d'armes du faubourg Saint-Antoine, qui en fit don à un de ses fils cadets, récemment reçu maître des comptes². Quant aux autres terres, la Versine, qui était la demeure la plus habituelle de M. et Mme de Saint-Simon, fut vendue aussi à la requête des créanciers et achetée par Monsieur le Prince ; Pont-Sainte-Maxence et les petites seigneuries voisines passèrent peu de temps après, par la mort de la marquise³, à ses légataires MM. de Crussol d'Uzès, et de là aux la Vallière.

Succession et inventaires

Sans nous arrêter sur la dernière partie de l'existence du duc Claude, où bien des détails eussent permis de caractériser sa physionomie et de contrôler l'exactitude du portrait fait par son fils⁴, nous nous bornerons à faire connaître les principales pièces relatives à sa succession, en commençant par la donation universelle entre-vifs qu'il signa, la veille même de sa mort, le 2 mai 1693, au profit de son fils⁵. Cet acte, passé devant Me le Roy le jeune, notaire au Châtelet, dans l'hôtel de la rue Saint-Père⁶, dit que le duc,

« se voyant dans un âge avancé, voulant se décharger du soin de ses affaires et, en même temps, donner des témoignages de l'amitié qu'il a toujours eue pour Messire Louis de Saint-Simon, vidame de Chartres, fils unique de lui et de très-haute et très-puissante dame Madame Charlotte de l'Aubespine de Châteauneuf, marquise de Ruffec, son épouse, et marquer audit seigneur son fils la satisfaction qu'il a de sa bonne conduite et des respects et obéissance qu'il lui a toujours rendus, et qu'il espère qu'il continuera de lui rendre, a, par ces présentes, de sa franche et pleine volonté, donné et donne par donation entre-vifs pure et simple.... audit seigneur Louis de Saint-Simon, vidame de Chartres, son fils unique et seul présomptif héritier, mineur émancipé d'âge, demeurant audit hôtel sus déclaré, à ce présent et accepté (sic), assisté de Me Claude-François Chérier, procureur en Parlement, son curateur et tuteur nommé, en tant que besoin seroit, à l'effet d'accepter conjointement avec lui toutes donations... suivant la sentence du Châtelet de ce jourd'hui... tous et chacuns les biens meubles, acquêts, immeubles, propres et autres biens généralement quelconques, même tous droits et actions rescindantes et rescisoires, de quelque nature qu'elles soient ou puissent être, qui appartiennent présentement audit seigneur duc de Saint-Simon, et qui se trouveront lui appartenir au jour de son décès ; dans lesquels biens immeubles sont compris la terre et

¹ Ms. de l'abbé de Dangeau, Fr. 22 763, fol. 218 v°

² Jean-Jacques Titon, seigneur du Plessis et de Chamant, reçu maître des comptes le 18 septembre 1692, puis pourvu de la charge de grand maître des eaux et forêts au département du Berry, et mort le 6 mars 1740. C'était un des frères du littérateur Éverard Titon du Tillet. Leur père possédait la terre d'Ognon, à côté de Senlis, et acheta le Plessis le 18 février 1691, des mains du curateur créé à la succession vacante (Arch. nat., P 21, n° 1446).

³ 19 avril 1695.

⁴ On trouvera des renseignements intéressants sur les grâces pécuniaires et les faveurs que Saint-Simon obtenait malgré sa retraite de la cour, et sur les spéculations financières, dans la Notice biographique que résume cet appendice.

⁵ Voyez ci-dessus, p. 133 et note 3.

⁶ L'acte dit : *rue Taranne*. La situation de l'hôtel justifie cette confusion de noms, qu'on retrouve très-fréquemment.

duché et pairie de Saint-Simon, les terres et châtelainie de la Ferté-Ernault et de Beaussart, le vidamé de Chartres, le fief de la Comtau et Marais de Saint-Simon en Guyenne, et domaine engagé de Vitrezay, la maison et jardins appelés la Cassine, le fief de Saint-Louis de la Rochelle, et la maison de Versailles appartenant audit seigneur donateur, située dans l'avenue de Saint-Cloud ; toutes lesdites terres, seigneuries et maisons, avec leurs circonstances et dépendances et annexes ; et généralement tous les autres biens et droits.... même toutes les sommes qui peuvent être dues au-dit seigneur donateur par ses fermiers, receveurs et autres débiteurs.... Et pour la plus grande sûreté et validité de la présente donation, il sera fait incessamment un bref état et inventaire, prisée et estimation des meubles meublants, vaisselle d'argent et autres effets mobiliers appartenant présentement audit seigneur donateur, et qui sont dans lesdites maisons de Paris et Versailles, château de la Ferté, citadelle de Blaye et maison de la Cassine ; même, description sommaire et inventaire des titres et papiers appartenant audit seigneur, autres toutefois que des titres honorifiques et anciens papiers de sa famille et des titres concernant les droits desdites terres et seigneuries, que ledit seigneur entend être délivrés sans inventaire audit seigneur vidame de Chartres, son fils, par toutes personnes qui en peuvent être chargées.... Pour, par ledit seigneur vidame de Chartres, jouir, ordonner, faire et disposer desdits biens,... à l'exception toutefois desdits meubles meublants et vaisselle d'argent, dont la jouissance ne commencera que du jour du décès dudit seigneur donateur.... Cette donation entre-vifs faite à la condition expresse de, par ledit seigneur vidame de Chartres, payer et acquitter toutes les dettes mobilières et immobilières dudit seigneur duc de Saint-Simon dont lesdits biens sont présentement chargés, et de continuer les rentes constituées et autres charges annuelles qu'il doit.... Bien entendu toutefois qu'en la présente donation ne sont point compris les pensions et appointements des gouvernements et charges dudit seigneur duc de Saint-Simon, donateur, qui en jouira pendant sa vie¹ »

Le duc mourut le jour suivant. Comme le disent les *Mémoires*², il était urgent d'obtenir la transmission à son fils des divers gouvernements qu'il possédait, et que plus d'un courtisan convoitait : on cacha sa mort pendant les quelques heures nécessaires aux démarches du vidame³ ; mais le jour même, 4 mai, la duchesse fit procéder régulièrement à l'apposition des scellés, puis à leur levée immédiate, et les notaires commencèrent tout

¹ Cette donation fut enregistrée au registre des Insinuations du Châtelet, le mardi 5 mai. (Arch. nat., Y 261, fol. 269 v°.) L'original, signé : Le duc de Saint-Simon, et Louis de Saint-Simon, vidame de Chartres, est conservé dans le minutier du notaire ; voyez ci-contre, p. 485, note 3

² Ci-dessus, p. 134-136.

³ « L'on a caché un jour la mort du duc de Saint-Simon, afin que son fils eût le temps de demander ses gouvernements. Le Roi les lui accorda le plus obligeamment qu'il se puisse. Celui de Blaye lui est extrêmement nécessaire pour faire valoir les marais qu'il a dans le voisinage et qui, par ce moyen, lui valent jusques à quarante mille livres de rente. Ce jeune duc jouira de plus de cent mille livres de rente l'année prochaine, parce que, ayant atteint sa vingtième année, les biens de sa sœur du côté de père, la duchesse de Brissac, lui reviendront. C'est, je crois, l'Hôtel-Dieu qui en jouit en attendant » (Papiers du P. Léonard, MM 827, fol. 142.). Comparez le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 278-279.

aussitôt l'inventaire du mobilier qui garnissait l'hôtel¹. Ils s'y reprirent à deux fois et travaillèrent pendant un mois et demi ; car les créanciers, prévenus trop tard et n'ayant pu intervenir que le 19 mai, obtinrent qu'il fût procédé à une nouvelle apposition de scellés et à un récolement général² : les premières opérations avaient été faites très-légalement, sans doute pour qu'elles fussent terminées avant le départ du jeune héritier.

Cet inventaire fut dressé à la requête de la duchesse, « non commune en biens et créancière de la succession, » et de son fils, émancipé d'âge depuis le 23 avril précédent. C'est pour nous une pièce des plus curieuses, en ce qu'elle décrit l'intérieur où venait de s'écouler la jeunesse du vidame.

L'hôtel³, par lui-même, n'avait rien de remarquable ; il n'était point d'ailleurs la propriété des Saint-Simon, qui n'en avaient que la location depuis le jour où le duc Claude, vendant sa charge de premier écuyer, avait quitté le Petit-Bourbon⁴. L'ameublement des principales pièces était très-simple et se ressentait de l'âge du vieux duc ou de la rareté de ses séjours à Paris ; la plupart des meubles les plus précieux, lits, tentures, étoffes, dont la description ne serait pas sans intérêt pour l'antiquaire, se trouvaient resserrés, entassés dans le garde-meuble. La chambre où Claude de Saint-Simon venait de mourir, et qui donnait sur la cour, était tendue de brocatelle, avec un lit de damas vert à franges d'or. La grande salle de réception, donnant sur la rue Taranne, avait pour tenture une tapisserie de haute lisse de Flandre représentant une « histoire profane, » sur laquelle se détachaient d'une part le tableau de Pomone donné en 1632 par le duc de Montmorency, d'autre part une Vierge, munis tous les deux de rideaux de taffetas vert. La cheminée avait pour toute garniture, comme on le voit si souvent dans les portraits et les descriptions de ce temps-là⁵, six tasses et gobelets de porcelaine de la Chine, entremêlés de trois vases de cristal à monture de vermeil. Dans un coin, se trouvait une table de trictrac.

A côté de la grande salle, mais donnant sur la cour, la chambre de la duchesse et un grand cabinet qui y attenait, et qui servait à la réception,

¹ Cette pièce et tous les autres actes passés à partir de 1693 nous ont été très-obligeamment communiqués par Me Galin, successeur actuel du notaire Claude le Roy, lequel, ayant reçu de son prédécesseur François Arouet, père de Voltaire, la clientèle des Saint-Simon, la conserva jusqu'en 1720.

² Ces créanciers étaient des gens considérables : les conseillers d'État Pussort et de Fieubet, Claude-Henri Dorieu, conseiller au Parlement, la marquise de Saint-Simon, la comtesse de Chavigny, etc. Saint-Simon dira (voyez notre tome II, p. 78) qu'ils voulurent « mettre le feu à ses affaires », encore qu'il n'y eût « aucune dette criarde », et qu'il dut se faire donner, quelques mois plus tard (le 30 octobre), les lettres d'État qui sauvèrent les ducs et pairs en 1694. Voici en quels termes le P. Léonard (ms. MM 827, fol. 142) raconte l'intervention des créanciers : « Après la mort de son mari, la duchesse fit apposer le scellé, et, un jour ou deux après, le lever et clore l'inventaire. Les créanciers voulant s'opposer, on leur dit qu'ils étoient venus trop tard. M. Pussort, qui en étoit un, présenta requête en demandant un nouveau scellé. On le lui a permis. Cette duchesse chargea M. de Pontchartrain, secrétaire d'État et contrôleur général, d'une requête contre cet arrêt. Ce ministre la rapportant au conseil des finances, M. Pussort, qui étoit présent, sourit pendant le rapport et dit au Roi : "La personne dont on se plaint et qu'on accuse d'être chagrine, c'est moi". M. de Pontchartrain reprit sa requête et n'en parla plus ».

³ Cet hôtel a été détruit tout récemment, afin de faire place au boulevard Saint-Germain. L'occasion nous a semblé favorable pour rappeler à qui de droit que la ville de Paris n'avait jamais pensé au nom de Saint-Simon lorsqu'il y avait eu lieu de chercher une dénomination pour quelque voie nouvelle, et que le quartier où s'écoula la vie tout entière du grand écrivain serait heureux de voir enfin réparer un oubli aussi regrettable.

⁴ Ci-dessus, p. 194 et 453. Voyez la *Topographie historique du vieux Paris*, par Berty et Tisserand, tome III, p. 223.

⁵ Voyez les *Lettres inédites de Mme de Sévigné*, publiées par M. Capmas, tome II, p. 177.

étaient mieux meublés. On y remarquait de nombreux tableaux, presque tous sujets de dévotion, et beaucoup de miniatures du même genre, peintes par Mme de Saint-Simon elle-même.

Le jeune vidame de Chartres occupait, au second étage, sur la cour, une chambre et un cabinet d'étude. La chambre était aussi simple que celle de son père : tenture de verdure de Flandre, meubles de noyer, une table et deux guéridons, trois fauteuils garnis de brocard brun à fleurs or et argent, ou blanc à bandes violettes, or et argent ; quatre autres fauteuils et trois chaises, recouverts de housses de serge verte ; deux fauteuils « de commodité » de damas rouge ; un petit « respect » couvert de tapisserie façon d'Angleterre, un petit guéridon de bois peint façon de la Chine, un petit corps de cabinet à quinze tiroirs, un petit coffre de toilette de bois de violette garni de cuivres dorés, un paravent de serge rouge, un miroir de trente pouces sur vingt, garni d'ébène et de cuivres dorés, une garniture de feu de cuivre argenté. Dans un coin, un petit lit « brisé » d'armée garni de ses sangles, un sommier de crin, deux matelas remplis de laine et couverts de futaine et de toile, un traversin de couil rempli de plume, une couverture de laine blanche, le tour du lit de damas vert, etc. Dans un autre coin, une couche à hauts piliers de noyer, avec ses rideaux en bandes de tapisserie d'Angleterre, laine et soie, et de moire feuille-morte, doublés de damas blanc. Sur les murs, deux tableaux représentant une Vierge et un paysage, deux girandoles de cuivre argenté, à garnitures de cornaline et d'agate blanche ; enfin trois coquilles et trois petites tasses de porcelaine sur la cheminée.

Le cabinet d'étude, tendu de brocatelle de Venise à bandes rouges et noires, avait pour ornements une Sainte Catherine de Sienne et une Mort de Sénèque, douze cartes de géographie, un baromètre de bois doré, deux sphères de carton.

A côté de la chambre du vidame était celle de son gouverneur. Ses livres composaient une petite bibliothèque, dont le catalogue, quoique dressé fort incorrectement par le notaire, fait assez bien connaître la direction donnée à ses études :

Histoire de l'Église. *Imitatio Christi*. Introduction à la vie dévote. Catéchisme de Grenade. Œuvres de Grenade. Œuvres de Ronsard. Essais de Montaigne. Tableaux de Philostrate. Histoire romaine. Théâtre de Corneille. Histoire d'Espagne. Métamorphoses d'Ovide. Fortification nouvelle, par Freitag. Les Figures de la Bible. Les Métamorphoses d'Ovide en rondeaux. Charles IX. Histoire du Luthéranisme. Traité de la Noblesse. (Œuvres des peintres. Voyages de Tavernier. Voyages de Piètre de la Vallée. Annales d'Angleterre. Recueil de MM. les Pairs. Stances de vers français, en manuscrit. Histoire amoureuse des Gaules, en manuscrit. Lucien. Cornélius Nepos, *ad usum Delphini*. *Der Teutsche Hercules*. Description du siège de Vienne. Clélie. Astrée. Pharamond. Cassandre. Cléopâtre. Instructions chrétiennes. Traité de la Comédie. Grammaire allemande de Duez. Grammaire triple de Thomas Finy. *Janua linguarum*. *Amurath* (en allemand). État des princes d'Allemagne. Histoire de Sanson. Almaïde (roman allemand). Alphabet allemand. Miroir de la confession et communion. Fables d'Ésope. L'Amoureux européen. Visions de Quevedo ou Œuvres de Philandre. Histoire du Grand Mogol. Histoire de Philippe. Histoire de France de Mézeray. Œuvres de Voiture. Œuvres de Racine. Quatrains de Pibrac. Diogène de Laërte. Pensées diverses. Œuvres de Molière. Fables de la Fontaine. Poésies et contes de la Fontaine. Billets galants. Poètes grecs, latins et français. Réflexions morales de Sénèque. Discours sur les Pensées de M. Pascal. Discours de la Conversation. Conversations. Colloques de Cordier. Apologies de Tertullien. Instruction pour une jeune princesse. Instruction pour un jeune prince. Fables de Phèdre. *Liber Psalmorum*. Mémoires de Bassompierre. Critique de Bérénice. Dictionnaire italien et français. Description de l'univers. Dictionnaire français de Danet. Dictionnaire latin. *Justinus, ad usum ser. Delphini*. *Justimis, variorum*. Petite méthode facile et curieuse de Bretonneau. Despautère. Rudiment. *Aserra* (sic) *philologica*. Histoire chronologique des empereurs turcs. Voyages

divertissants (en allemand). Civilité française. Catéchisme historique. Nouveau Testament. Virgile, traduction du P. de la Rue. Lucain, commenté. Virgile, commenté. Florus, commenté. Histoire poétique. *Indiculus universalis*. Introduction à la géographie. Synonymes, ou Dictionnaire pour les vers. Morale de Jésus-Christ, par Dozenne. Parerga de M. Bachot. Dictionnaire allemand, français et latin. Traité du choix et de la conduite des études, par M. l'abbé Fleury. Lettres de M. de Bongars. Horace, traduction de Martignac. Satires d'Horace, traduction du P. Tarteron. Règles de l'éducation des enfants, par M. Coustel. Commentaires de César, commentés par M. d'Ablancourt. Juvénal et Perse, traduction de Martignac. Juvénal, commenté. *Orationes* de Cicéron, commentées. Œuvres du même auteur, traduction de du Ryer. Rhétorique de Joannes. L'art de parler. Merveilles de la ville de Rome.

L'inventaire et les pièces qui y sont jointes font connaître les noms principaux de la domesticité de l'hôtel : des Essars, écuyer de la duchesse ; Gobert, écuyer du duc, et la Palisse, son secrétaire ; François de la Fontaine, sieur des Fontaines, intendant ; Bassatte, chirurgien ; Mlle Meigret, fille de la duchesse ; enfin deux personnages dont les *Mémoires* parlent plusieurs fois : L'un est ce gouverneur qui figure dans le récit de la bataille de Nerwinde¹, et à qui l'on peut attribuer l'*Instruction pour le vidame de Chartres* récemment publiée par M. le baron Jérôme Pichon². Ce gouverneur s'appelait René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-Jean ; il appartenait à une famille noble du Perche, et son aïeul avait été maître d'hôtel du duc d'Angoulême et gentilhomme ordinaire de la maison du Roi³. Il resta attaché à la personne de Louis de Saint-Simon : en 1698, le conseil de famille le nomma encore tuteur spécial pour recevoir le remboursement de la charge de garde du Trésor royal possédée jadis par Nicolas de Frémont.

L'autre commensal de l'hôtel était Guillaume le Vasseur, abbé commendataire de la petite abbaye de Notre-Dame d'Aubepierre, près d'Argenton. Cet abbé, nous dit Saint-Simon, conduisit ses affaires, comme il avait conduit celles de son père, « avec toute l'affection, la capacité et la réputation qui se pouvoit désirer⁴ ». Il ne mourut qu'en 1709, après trente années d'un service assidu⁵. Ainsi que le gouverneur Saint-Jean, l'abbé le Vasseur était traité fort familièrement par le vidame de Chartres ; l'un et l'autre eurent l'honneur de signer l'acte de son mariage avec Mlle de Lorge⁶, et une chronique du temps⁷ fait entendre que l'abbé, ayant la haute main sur

¹ Ci-dessus, p. 249.

² Ci-après, appendice V, p. 503.

³ Le père s'appelait Josias de Gogué, sieur de Moussonvilliers (département de l'Orne). La famille avait pour armes : *d'azur au cygne d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois croix d'or* (Cabinet des titres, dossier Gogué).

⁴ *Mémoires*, tome VII, p. 151.

⁵ Le duc et la duchesse de Saint-Simon lui avaient fait donner, en 1686, son abbaye, qui rapportait six mille livres, et l'avaient envoyé à Ruffec pour rétablir l'ordre dans cette terre, depuis longtemps abandonnée et pillée. Il y eut beaucoup de peine, et, à plusieurs reprises, les tenanciers se plaignirent des rigueurs, des cruautés même de certains officiers seigneuriaux employés par lui : on parlait de vassaux condamnés au bannissement, d'homme mangé par les chiens des sergents, etc. Mais l'intendant de la province, M. de Saint-Contest, plus indulgent que ne l'avait été son prédécesseur, M. de Gourgue, répondit que l'abbé était un homme de beaucoup d'honneur et de mérite, fort attaché aux intérêts de son maître, et le secrétaire d'État Châteauneuf étouffa l'affaire (Arch. nationales, TT 449, et Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des Provinces, tome I, n° 198). Avant cet abbé, Claude de Saint-Simon avait eu pour intendant le financier Grouchy, dont son fils parle aussi en très-bons termes (tome X, p. 105, et *Addition au Journal de Dangeau*, tome XVI, p. 2).

⁶ *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1137.

⁷ Voyez notre tome II, p. 140, note 2.

la maison du nouveau duc, ne la monta pas aussi brillamment qu'on l'eût désiré.

Un article de l'inventaire qui doit avoir également sa place ici, est celui de l'écurie, contenant, outre quatorze chevaux de voiture, six chevaux de selle et trois de bât, que le jeune vidame emmena, le 19 mai, à l'armée de Flandres, et qui lui servirent à la bataille de Nerwinde¹. Les remises contenaient : un petit carrosse coupé, aux armes ducales, doublé de velours cramoisi, avec trois glaces fixes, coussins et « estrapontin ; » un grand carrosse de même ; un autre grand carrosse à housse de cérémonie ; deux chaises de poste, doublées de brocatelle de Venise aurore et de velours blanc ; deux chaises à porteurs.

Pareil inventaire fut fait dans l'hôtel que le duc de Saint-Simon s'était fait construire à Versailles, avenue de Saint-Cloud, sur un terrain donné par le Roi en 1685² ; puis au château de la Ferté, à Blaye, et à la Cassine, dans le Marais de Saint-Simon. Les estimations du mobilier, dans ces demeures, s'élevèrent à cinquante et un mille cinq cent quarante-cinq livres deux sols trois deniers, pour l'hôtel de Paris ; trois mille huit cent cinquante-huit livres dix sols, pour celui de Versailles ; dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres cinq sols, pour la Ferté ; quatre mille quarante-six livres dix-neuf sols, pour Blaye ; et deux mille huit cent vingt-quatre livres quatre sols, pour la Cassine. Dans l'énumération des créances de la succession, on en remarque une de quatre cent six mille cinquante-sept livres quinze sols, sur le Roi, pour la solde avancée à la garnison de Blaye, ou pour l'arriéré des pensions et appointements du duc, représenté par des billets de l'Épargne, des ordonnances ou des assignations que le Trésor n'avait pas payés³.

Nous avons dit que le jeune vidame avait été émancipé quelques jours avant la mort de son père et placé sous l'autorité d'un curateur, Claude-François Chérier, procureur au Parlement. Ce ne fut que pour la forme qu'on le pourvut momentanément d'un tuteur honoraire, le conseiller d'État Jérôme Bignon, et d'un tuteur onéraire, le procureur Nicolas Sauvage. Son curateur resta seul chargé de diriger toutes ses affaires litigieuses, et notamment les procès dont il avait déjà une assez grande quantité ; l'un d'eux ne tarda pas d'ailleurs à aboutir heureusement à un arrêt du parlement de Rouen, qui condamna les créanciers du duc de Brissac à lui rembourser quatre-vingt-douze mille livres⁴.

Le 18 mai, à la veille de partir pour l'armée, Louis de Saint-Simon passa une procuration générale au nom de sa mère, et, le 9 juillet suivant, étant au camp de Lesheylesem (sic), il passa encore, par-devant les greffiers de la maréchaussée des armées de Flandres, une procuration pour prendre livraison des titres de la succession paternelle⁵.

¹ Ci-dessus, p. 249-250. Les chevaux de selle s'appelaient : *le Barbe*, blanc à tous crins ; *le Petit-Coureur*, bai à courte queue, de six ans, celui sur lequel Saint-Simon fit les trois premières charges ; *le Capitaine*, coureur gris, de sept à huit ans, sans doute ce « très-joli cheval gris » sur lequel il termina la journée ; *le Normand*, gris pommelé de six ans ; *le Polacre*, courtaud gris ; *la Délicieuse*, jument baie de six ans. Les courtauds ne furent estimés que deux cent cinquante livres, et les autres trois cents. Les chevaux gris avaient probablement fait partie de l'équipage du vidame, lorsqu'il était entré dans la première compagnie des mousquetaires.

² Brevet du 18 janvier 1685. L'inventaire fut fait le 5 mai 1693, par Bobière de Chars, greffier de la prévôté de l'hôtel du Roi. Louis de Saint-Simon conserva cet hôtel jusqu'en 1755 ; voyez *l'Histoire des rues de Versailles*, par M. le Roi, p. 235.

³ Voyez ci-dessus, p. 469-470.

⁴ Cabinet des titres, dossier Rouvroy, pièces originales.

⁵ Actes signés : Louis duc de Saint-Simon, dans le minutier de Me Galin.

Ce ne fut qu'au printemps suivant, le 5 mars 1694, qu'il rendit hommage entre les mains du chancelier, pour son duché, pour les fiefs de Saint-Louis et du Marais de Saint-Simon, et pour la comtaie de Blaye¹. Après cette formalité, il ne lui restait plus qu'à prendre séance au Parlement comme duc et pair ; mais on ne pouvait s'y faire recevoir avant l'âge de vingt-cinq ans, et nous verrons qu'il attendit même jusqu'en 1702.

Chéruel Pierre Adolphe, 1865, Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV— examen critique

Notes de fin

^a Belleforest qualifie Mathieu de Rouvroy de « sage et vaillant chevalier ». Selon Haudicquer de Blancourt (*Nobiliaire de Picardie*, p. 489), Philippe de Valois l'ayant nommé gouverneur de Lille, il défit entièrement, en 1338, l'armée anglaise conduite par Salisbury et Suffolk, prit ces deux comtes, et força les Flamands de lever le siège de Tournay ; mais, en 1340, il fut pris par les Anglais. Selon le texte de Froissart (éd. Luce, tome II, p. 13 et viii), le Borgne de Rouvroy fut en effet pris en 1340, mais par les gens du Hainaut, et il n'était que simple chevalier, servant dans la bataille des maréchaux de France, avec un écuyer. Il venait, dit une montre, de « Rivery près Amiens » — Dans une revue du pays de Vermandois, nous avons vu récemment que le surnom de *Borgne*, porté successivement par Mathieu, son fils et son petit -fils, semblait à quelques antiquaires être un nom de famille, un nom patronymique. Rien de plus fréquent pourtant que ces surnoms de guerre au quatorzième siècle, et que leur transmission héréditaire : les Rouvroy portaient celui de *Borgne*, comme les Villaines celui de *Bègue*, les d'Aunoy celui de *Gallois*, d'autres celui de *Danois*, etc.

^b Jean assista à la bataille de Poitiers (1356), et fut fait prisonnier par les Navarrais.

^c En 1372, il servait sous les ordres du connétable du Guesclin.

^d C'est de ce Guillaume que, suivant Imhof (tome II. tab. 45) et tous les généalogistes, y compris le P. Anselme et Maubreuil, seraient descendus les Rouvroy du Puy reniés par Claude et Louis de Saint-Simon. Leurs preuves, remontant jusqu'à l'année 1490, se trouvent dans le dossier Rouvroy, au Cabinet des titres. Ceux-là aussi se disaient issus directement des Vermandois.

^e Gaucher, au dire de Monstrelet, se distingua dans la guerre contre les Anglais, ayant quitté le parti bourguignon en 1424. Il fut enterré aux Cordeliers de Saint-Quentin. Voyez son article dans le P. Anselme.

^f Marie de Saarbruck, fille d'Ame, damoiseau de Commercy, et de Marie de Châteauvillain, descendait au neuvième degré de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille.

^g Le père de Gilles avait vendu ses terres de Beauvaisis au chancelier Arnaud de Corbie, le 29 avril 1385 ; mais Gilles et son frère Gaucher recueillirent des successions considérables, soit de leurs père et mère, soit de leurs deux oncles maternels, Robert de Haverskerque, seigneur de Rasse, Orchies et Bailleul, mort à Azincourt, et Pierre de Haverskerque. Ils ne réglèrent le partage que le 11 juin 1443. « Gilles de Saint-Simon, dit son biographe Hemmeré (ms. Glairambault 1140, fol. 67 v°), eut pour sa part les seigneuries de Rasse, d'Orchies, de Bailleul et de Coudun, et, en cette qualité de seigneur de Rasse et en mémoire de la très-illustre maison de Haverskerque, l'une des plus anciennes bannières de Flandres, il écartela ses armes de Rouvroy et de Haverskerque, et mit sur le tout l'écu de Vermandois et de Saint-Simon. Il voulut même que Guillaume de Saint-Simon, son fils aîné, prît le titre de seigneur de Rasse, qui a toujours été porté et retenu par sa postérité... ».

Rasse, aujourd'hui Raches, est un gros bourg de plus de seize cents habitants, avec château, à six kilomètres N. E. de Douai. Il fut érigé en haute justice pour Gilles de Saint-Simon, en 1464. C'est le nom ancien de cette terre, demi-française et demi-espagnole, que notre duc de Saint-Simon transporta sur son fief de Saint-Louis à la Rochelle, pour y asseoir la grandesse d'Espagne conférée en 1722 à son second fils.

¹ Arch. nationales, P 21, n° 1471. Le dénombrement du Marais ne fut présenté que le 16 septembre 1699 (ibidem, M 536).

— Gilles était déjà devenu seigneur de Précý-sur-Oise par la donation que lui avait faite, en 1444, son cousin Louis de Précý, fils de Béatrix de Saint-Simon, à charge de porter l'écusson des Précý sur le tout de ses armes. (Voyez ci-dessus, p. 397.) Puis, le 6 décembre 1448, il acquit, sur la paroisse de Chamant, à une lieue de Senlis, la seigneurie du Plessier ou Plessis-Choisel, vendue par Messire Jacques de Villiers et par Jean Baudry, son neveu ; il y réunit, par la suite, la gruerie de la forêt d'Halatte, et fit reconstruire le château, qui avait été démoli en 1420, à l'instigation des habitants de Senlis. Le Plessis changea alors son ancien surnom de Choisel contre celui de Rasse (aujourd'hui le Plessis-Chamant). Plus tard encore, en 1470, Gilles acquit le fief d'Ivillers près la Villeneuve-sous-Verberie, relevant de la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence. (Cabinet des titres, et ms. Clairambault 1140, fol. 67 V.)

Nous avons dit plus haut (p. 389 et note 7) que l'histoire de Gilles de Saint-Simon, considéré comme le héros de sa race, avait été écrite pour le duc Claude, vers 1650, par Claude Hemmeré, et que le manuscrit original en avait été recueilli par Clairambault. L'œuvre est curieuse, mais d'un volume tel qu'il serait impossible d'en reproduire autre chose que les sommaires de chaque chapitre. Nous les donnons ici avec la pensée que quelque société savante de l'ancienne Ile-de-France ou du Valois pourra, par la suite, en publier le texte intégralement :

— I. De la naissance et noblesse de Gilles de Saint-Simon. — II. Ses père et mère. — III. Gilles de Saint Simon élevé au service du comte de Ponthieu, depuis dauphin et roi de France sous le nom de Charles VII. — IV. Ses premières armes. — V. Il est fait chevalier. — VI. Gilles de Saint-Simon, employé en Picardie, attire au parti du roi Charles VII le sire de Saint-Simon, son frère, et autres seigneurs de la province ; se trouve à la bataille de Verneuil. — VII. Charles VII le met auprès d'Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. — VIII. Sa conduite pendant les disgrâces du connétable et ses inimitiés avec les favoris du Roi. — IX. Il est l'un des chefs de l'armée française à la levée du siège de Montargis. — X. Il combat à Patay et dans plusieurs sièges. — XI. Siège de Ham par les Anglais, levé par Gilles de Saint-Simon, qui suit le connétable au secours du damoiseau de Commercy, son parent. — XII. Il est employé à la négociation de la paix entre le Roi et le duc de Bourgogne ; assiste au traité d'Arras. — XIII. Il est fait lieutenant général du connétable au pays de Caux et est pris par les Anglais. — XIV. Il est fait chambellan du Roi, bailli et gouverneur de Senlis. — XV. Il sert le Roi à la prise de Montereau et de Meaux. — XVI. Il est employé à la garde de Paris et envoyé au secours de la ville de Harfleur. — XVII. Il reçoit le Roi à Senlis et sert aux sièges de Creil et de Pontoise. — XVIII. Il accompagne le Roi à la conquête de la Guyenne et sert au ravitaillement de Dieppe. — XIX. Il partage avec son frère aîné et donne ordre à ses affaires domestiques. — XX. Il sert le Roi à la conquête de la Normandie et à la bataille de Formigny. — XXI. Le connétable, devenu duc de Bretagne, veut attirer Gilles de Saint-Simon en ce pays ; il est choisi par le Roi pour assister au procès du duc d'Alençon. — XXII. Mort de Charles VII ; Gilles continue ses services à Louis XI. — XXIII. Mort de Gilles de Saint-Simon ; sa sépulture en la cathédrale de Senlis. — XXIV. Jeanne de Flocques, femme de Gilles de Saint-Simon, et leur postérité. »

La carrière militaire de Gilles de Saint-Simon fut réellement des mieux remplies ; les grands chroniqueurs de son temps, les Monstrelet, les Alain Chartier, en rendent témoignage. D'autre part, grâce aux profits de la guerre et aux bienfaits du roi Charles VII, il put remédier à la médiocrité de la fortune qui lui revenait comme cadet et assurer à ses héritiers un établissement solide dans le Valois. Ce fut vers 1438, et non en 1430, comme l'*Histoire généalogique* l'a imprimé, que le Roi le pourvut de la charge de bailli de Senlis ; le titulaire précédent, Alain Giron, écuyer d'écurie de Charles VII, venait de succomber en Champagne, dans une rencontre avec les troupes du damoiseau de Commercy (juin 1438). Gilles ne prêta serment que le 20 juin 1439, et, en 1446, par lettres données aux Montils-Tours, le 31 décembre, la charge de capitaine de Senlis fut ajoutée à celle de bailli. (Manuscrits d'Afforty, tome XII, et archives de Senlis, reg. BB 3, fol. 63.) Gilles habitait, selon la tradition, un logis d'apparence antique qui existe encore dans la rue Bellon ; il y mourut le 18 décembre 1477, et fut inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle qu'il avait fait élever sur le côté droit de l'église, attenant à la porte qui communiquait avec la cour de l'évêché. Cette chapelle, qui conserva longtemps le nom du grand bailli, servit de sépulture à ses descendants jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Elle était dédiée à saint Jacques, et desservie par deux chapelains à la présentation du fondateur. (Mss. d'Afforty, tome II, p. 449). C'est là que Claude de Saint-Simon, devenu duc et pair, voulut faire ériger, vers

1655, un monument funèbre, pour lequel le bailli Maubreuil rédigea une épitaphe pompeuse (ms. du Chesne, n° 17, p. 545).

Au mois de septembre 1477, Gilles avait fait un testament, dont nous devons la connaissance, d'après une copie du dix-huitième siècle, à M. Flammermont. Le testateur s'y intitule : « Gilles de Rouveray (sic), dit de Saint-Simon, seigneur de Rasse et de Précý, chambellan du Roi ». La date du quantième est restée en blanc. Gilles affecte à la chapelle construite par lui « puis naguère » la propriété de sa terre de Fontaines-les-Cornus, près Senlis. Il ordonne de tenir ses trois fils, Guillaume, Louis et Antoine, à l'école, jusqu'à ce que « chacun d'eux sache et entende son latin ». — « Et, ajoute-t-il, pour ce que ledit Antoine est le plus jeune des trois, et que, en matière de noblesse, l'aîné a des prééminences que n'ont pas les autres », Antoine aura les terres de Coudun, Baugy et Ivillers, près Compiègne. Il ratifie la donation de la terre du Grand-Puiseux, près Béthisy, à sa fille Marie, femme de Yon de Vaux, et celle du fief de la Motte-d'Oysemont, avec d'autres biens fonciers, à son bâtard Louis. Tous les biens meubles non légués doivent revenir à sa veuve. Pour exécuteurs testamentaires, il désigne son gendre Walerand de Sains, seigneur de Marigny, et son neveu Philippe du Moulin, seigneur de Vins. Par ce testament, il avait fondé des services religieux et des lits à l'hôpital de Rasse ; par un codicille du 17 décembre, il ordonna que, « attendu le temps des guerres qui a été par ci-devant, tous et chacun ses sujets et autres qui lui seroient tenus et redevables en anciens arrérages, soient quittes en payant de trois années les deux, et de deux années une et demie ».

Selon une liste des baillis et capitaines de Senlis qui ne paraît pas très-exacte (mss. Afforty, tome XII, in fine), cette charge était passée, avant même la mort de Gilles de Saint-Simon, dès le 27 août 1477, aux mains de Charles de Contay ; mais, six ans plus tard, elle revint entre celles du gendre de Gilles, Walerand de Sains, qui la transmit, en 1523, à son propre fils, Jean de Sains. Après celui-ci, François de Barbançon l'exerça de 1543 à 1567, et elle fit retour alors à Louis de Saint-Simon, petit-fils de Gilles. Nous verrons plus loin, dans l'appendice n° II, ce qu'elle devint sous les générations suivantes, et comment elle fut transformée en gouvernement.

^h Jeanne de Flocques était fille d'un célèbre capitaine de l'armée de Charles VII, Robert de Flocques, dit Flocquet, chambellan du Roi, maréchal héréditaire de Normandie et bailli d'Évreux, qui mourut en 1461. Étant « de nouvel épousée », elle fit sa première entrée à Senlis le 19 mai 1453, et le corps de ville offrit à « Mme la baillie » un gros muid de vin vermeil et une demi-queue de vin claret. (Renseignements communiqués par M. Flammermont). Elle se remaria à noble homme Louis d'Illiers, écuyer, qualifié seigneur du Mesnil-Madame-Rasse dans un acte du 15 octobre 1481, par lequel Guillaume de Saint-Simon abandonne à sa mère l'usufruit pour un an de tout ce qui aurait pu lui revenir de son père, moyennant une somme de deux cent cinquante livres tournois, en se réservant l'habitation pour lui et ses serviteurs dans le château de Précý, ainsi que le foin pour ses chevaux. (Arch. nat., K 2378.) Ce fut seulement le 12 avril 1491 que les biens de Gilles, de sa veuve et de Louis de Saint-Simon, leur fils, furent partagés entre Antoine et Guillaume de Saint-Simon, écuyers, et leur beau-frère Walerand de Sains, seigneur de Marigny, bailli et capitaine de Senlis. (Bib. nat., ms. Fr. 26 293, n° 403.) Gilles avait eu hors mariage un fils et deux filles. Le fils, qualifié : « Noble homme Louis de Saint-Simon, écuyer, seigneur de la Motte-d'Oysemont par l'espace de cinquante-trois ans », fut enterré à Compiègne, au dehors de l'église Saint-Antoine, le 4 novembre 1523, avec Catherine de la Motte, sa femme. Il brisait les armes de Rouvroy et de Rasse d'une cotice brochant sur le tout. (Bib. nat., ms. Fr. 8228, fol. 317.)

ⁱ Guillaume de Rouveray (sic), dit de Saint-Simon, écuyer, rendit hommage au Roi, en 1484 et en 1498, pour ses terres de Précý et du Plessis-Choisel (Arch. nat., P 5, n° 1445 et 1496). On trouve plusieurs pièces de 1500, 1508, 1521, etc., sur ce Guillaume et sur Marie de la Vacrye (sic), dans le recueil de chartes coté ms. Fr. 26 293.

^j On trouve dans le ms. Clairambault 1140, fol. 32 v°, et dans un volume de Gaignières (ms. Fr. 8228, fol. 317) le dessin et la description de la tombe de noble homme Louis de Saint-Simon, dit *Flocquet*, écuyer d'écurie du roi Charles VIII, sieur de Clâville en Normandie, mort en son vieil âge, le 22 novembre 1490, et enterré à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne. C'est sans doute celui que les généalogies appellent Antoine. Il portait la croix de Rouvroy, écartelée des armes de Rasse et de celles de Flocques : *d'argent à trois bandes de gueules*.

^k Louis de Rouvroy Saint-Simon, seigneur de Rasse, fut pourvu de la charge de gouverneur, capitaine et bailli d'Hesdin, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 11 juillet 1547, et il y fut reçu le 22 février suivant. — On trouve un Louis de Rouvroy,

écuyer, seigneur de Saint-Simon, pensionné à 200 livres, en 1500, et un Claude, écuyer, pensionné à 100 livres, en 1494.

^l François, seigneur de Rasse et du Plessis-Choisel, rendit hommage pour cette dernière terre, le 27 février 1581 (Arch. nat., P 6, n° 1749).

^m Petite-fille de Pierre Popillon, chancelier du Bourbonnais, et de Claude Herbelot.

ⁿ Louis rendit hommage pour le Plessis le 26 mai 1621 (Arch. nationales, P 181, n°4). Par lettres données à Blois, le 16 juin 1626, il fut pourvu de la charge de maître particulier des eaux et forêts de Senlis, résignée par Me Daniel de Martine (ms. Fr. 26 293, n° 413). Son fils lui fit avoir le gouvernement de Senlis en 1627.

^o Cette terre de Vaux, près Meulan, dont Claude de Saint-Simon porta quelque temps le nom (voyez ci-après, p. 437, note 4), était venue à Denise de la Fontaine par sa grand'mère, Isabeau de Vion, héritière des châtelains du lieu. Le père de Denise de la Fontaine était gentilhomme de Monsieur, frère du Roi.

— Nous avons recherché les actes de baptême ou autres relatifs aux enfants issus de ce mariage ; le double des registres paroissiaux du Plessis-Chamant qui existe au greffe du tribunal de Senlis ne nous a fourni que les actes de baptême qui suivent :

1° 8 juin 1595, baptême de Marie, fille de Louis de Saint-Simon et de Denise de la Fontaine. Parrain, François de Saint-Simon ; marraine, Marie de Conti.

2° 22 septembre 1596, baptême de Jeanne. Parrain, Anne de la Fontaine ; marraines, Jeanne de la Fontaine et Nicole de Saint-Simon.

3° 28 septembre 1597, baptême de Louise. Parrain, François de Saint-Simon ; marraine, Claude de Saint-Simon.

4° « Le dimanche 15^e jour d'avril 1601, a été né un fils à Louis de Saint-Simon, sieur de Rasse, et à Denise de la Fontaine, sa femme. Le baptême dudit enfant a été fait le 19^e jour dudit mois ; son parrain, Christophe de Saint-Simon ; sa marraine, Claude de Saint-Simon ». Cet enfant, non nommé, doit être Charles, dit le marquis de Saint-Simon, auquel la *Gazette* attribue quatre-vingt-neuf ans et neuf mois en janvier 1690.

Il manque donc tout au moins les baptistaires des deux autres fils : Claude, né en 1606 ou 1607. et son frère, le commandeur Louis de Saint-Simon. — On trouve, sur les mêmes registres, deux mariages : 1° 26 novembre 1624, Louise de Saint-Simon et Laurent du Chastelet, chevalier, seigneur de Fresnières ; 2° 19 janvier 1634, Marie de Saint-Simon et François de Hénouville. Ce dernier mariage, que ne mentionne aucune généalogie, fut célébré en présence de MM. de Rasse, de Saint-Léger et de Fontenay.

^p Cet oncle, dont notre Saint-Simon n'a fait aucune mention, s'était fait recevoir dans l'ordre de Malte, le 24 mars 1626. Les preuves de noblesse faites pour lui, à cette occasion, se trouvent au Cabinet des titres, dans le registre 575, p. 787. En 1635, son frère, alors tout-puissant, lui fit donner la compagnie colonelle nouvellement créée au régiment des gardes, et il la conserva jusqu'en 1643, qu'il dut donner sa démission. Il eut alors la commanderie de Pezénas, puis la perdit, soit par suite d'un échange avec le bailli de Demandols, soit par le fait d'une dépossession que le grand maître de Lascaris aurait prononcée en avril 1649. L'année suivante, il obtint la commanderie du Piéton, près Charleroy, et en prit possession le 10 octobre ; mais, frappé là encore d'une sentence de dépossession, le 13 février 1668, pour n'avoir point payé sa pension magistrale, il en appela à Rome et se maintint dans la commanderie malgré le grand maître. Cette affaire fut l'objet d'un grand factum, imprimé en 1670, et dans lequel certains fragments de la correspondance du commandeur donnent une singulière idée de sa turbulente indépendance. Sa commanderie finit par passer au jeune Barbezieux, le futur ministre de la guerre.

Quant à la conduite du commandeur de Saint-Simon dans les affaires politiques, particulièrement au temps de la Fronde, on verra, dans l'appendice n° II, qu'elle fit peu d'honneur à son nom, et fut blâmée par tous les partis. Il testa à Paris, le 2 juin 1679, mourut le même jour, rue Saint-Benoît, et fut enterré le 3, à Saint-Sulpice. (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1137.) Selon l'acte mortuaire, il n'avait que soixante-quatre ans environ, ce qui ferait remonter sa naissance à 1615, époque où ses parents étaient mariés depuis vingt-deux ans ; mais, en ce cas, comment eût-il pu commander un vaisseau au siège de la Rochelle et remplir, vers le même temps, plusieurs missions importantes et honorables ? — Son frère Claude lui fit obtenir, en juin 1650, l'abbaye en commende de Saint-Sauveur de Blaye, de bénédictins non réformés. Dans un de ses factums (Guigard, *Bibliographie héraldique de la France*, n° 446), il a pris le nom de Vermandois.

^q Les deux tantes de notre auteur étaient :

1° Jeanne, baptisée au Plessis-Chamant le 22 septembre 1596, mariée, le 11 février 1619, à Louis de Fay, seigneur de Châteaurouge et Valcourt, vicomte de Cressonsac, dont

un fils, nommé Louis, fut inhumé le 8 mai 1626, dans l'église de Chamant (généalogie dressée et imprimée en 1695, par Charles d'Hozier) ;

2° Louise, baptisée le 28 septembre 1597, mariée, le 26 novembre 1624, à Laurent du Chastelet, seigneur de Fresnières, Levigny, Auvillers, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre, issu d'une bonne famille picarde (Reg. paroissiaux de Chamant). Saint-Simon ne connut probablement pas ces sœurs de son père, et il n'avait que quatre ans lorsque mourut le commandeur, ce qui peut expliquer qu'il ne parle d'aucun de ces trois personnages, qui n'avaient plus de représentants parmi ses contemporains, la postérité de l'une et l'autre de ses tantes étant déjà éteinte.

^r Mme de Valentinois succéda à la grandesse lorsque mourut son oncle le duc de Ruffec ; elle prit le tabouret le 4 juin 1754, et fut nommée dame pour accompagner Madame, le 27 octobre 1762. Dernière héritière directe de Saint-Simon, elle nomma pour sa légataire universelle la duchesse de Fitz-James, qui était parente de son mari (Victoire-Louise-Sophie Goyon de Matignon, fille du marquis, née en 1722, mariée en 1741, morte en 1777), et dont descendent les représentants actuels du nom.